

Achetez vos habits et Pardessus
meilleur marché que jamais, chez

J. R. FOREST LTEE

169 Cascades Tél. 106
En face du Marché St-Hyacinthe

LE CLAIRON

NOUVEAUTE et BAS PRIX...
sont des Spécialités que vous
trouverez au
MAGASIN MODERNE
J. O. Lussier, Prop.
Tél. 834 - 67 St-François
St-Hyacinthe

VOL. XXII — No. 9

SAINT-HYACINTHE, 3 MARS 1933

PRIX: CINQ SOUS

POUR AIDER LES PROPRIETAIRES

DISPOSITIONS SPECIALES DE LA NOUVELLE CHARTRE. — REMBOURSEMENT DE CERTAINES TAXES. — CONDITIONS A REMPLIR.

En vertu des modifications qui viennent d'être faites à notre charte par la législature notre loi municipale contient des dispositions qui sont uniques dans la province de Québec. Ces dispositions ont trait au remboursement des taxes payées par des propriétaires qui ont le désavantage d'avoir des logements vides ou des logements occupés par des nécessiteux qui sont dans l'impossibilité de payer leur loyer.

Comme on a dû le voir dans les journaux au cours de la dernière année plusieurs propriétaires de Montréal et de certaines autres villes, dont les logements ont été vacants ou occupés par des personnes nécessitées dans l'impossibilité d'acquiescer le coût de leurs baux, se sont adressés aux conseils municipaux pour faire payer ce loyer, en tout ou en partie, par la municipalité à même les fonds de secours directs. Le gouvernement provincial a refusé jusqu'ici, et nous croyons qu'il a eu raison, de payer le loyer des sans-travail. Si le gouvernement eut adopté cette politique il aurait eu à débours des montants formidables car tout le monde aurait cherché à faire payer le coût du logement aux corps publics.

A Saint-Hyacinthe le conseil municipal a cru bon de prendre un moyen terme. Le grand argument de ceux qui veulent faire payer le loyer des nécessiteux par les corps publics c'est qu'ils ont à débours des taxes sur des propriétés improductives. A Saint-Hyacinthe cet argument disparaît car notre nouvelle charte permettra au conseil municipal de rembourser aux propriétaires qui se trouvent dans les cas mentionnés ci-haut les taxes qu'ils auront eu à payer sur leurs propriétés improductives.

Dans le but de protéger le trésor public le conseil municipal a assujéti le remboursement de ces taxes à des conditions particulières et absolument de rigueur.

Une des principales conditions c'est que le réclamant n'aura droit d'exiger le remboursement de ses taxes que dans le cas où il les aura acquittées dans les trois mois suivant leur échéance. Comme les taxes sont devenues échues le 8 février, cette année, il faudra donc, pour avoir droit au remboursement, que les propriétaires aient acquitté leurs taxes le plus tard le 8 mai 1933.

Si les taxes n'ont pas été payées dans ce délai le conseil ne pourra en ordonner le remboursement sous aucune condition.

Il est entendu que dans le cas où le propriétaire n'a qu'une partie de sa maison d'occupée ou d'occupé par un nécessiteux ne payant pas son loyer que ce propriétaire n'aura le droit de réclamer le remboursement de ses taxes que pour la partie afférente au logement non productif.

Dans le cas où le local occupé est un local servant à d'autres fins que celles d'une résidence privée le remboursement ne peut être effectué que pour cinquante pour cent de sa totalité.

Ce remboursement n'a lieu que pour les taxes municipales le conseil municipal n'ayant aucun contrôle sur les taxes scolaires.

Comme le revenu total des taxes municipales est nécessaire pour l'administration d'un exercice financier les taxes ne peuvent être remboursées que sur l'exercice qui suit celui au cours duquel elles ont été imposées. Le remboursement doit être demandé dans le mois de novembre et le trésorier ne peut l'effectuer que dans le mois de janvier suivant, à l'époque du paiement des taxes de l'exercice subséquent. De cette façon le budget n'est pas déséquilibré par cette nouvelle politique et le conseil saura toujours à quoi s'en tenir au sujet du quantum à rembourser sur un exercice quelconque.

Pour donner à nos lecteurs qui peuvent être intéressés à cette question des informations plus précises nous croyons devoir publier les clauses de la nouvelle charte la concernant. Elles portent les numéros d'articles 572a à 572e inclusivement et elles se lisent comme suit:

572a.—DU REMBOURSEMENT DES TAXES

572a. Le conseil municipal est autorisé à adopter et mettre en vigueur un ou des règlements pour rembourser, en tout ou en partie, les taxes foncières municipales générales et spéciales, aux propriétaires d'immeubles construits, qui auront été vacants totalement ou partiellement à partir du premier janvier, 1933, ou qui auront été habités par des nécessiteux auxquels le propriétaire aura fait remise de leur loyer, à partir de la même date.

572b. Ce remboursement ne peut être fait: 1o. Que dans le cas où les taxes municipales ont été payées intégralement par le réclamant, dans les trois mois de leur échéance; 2o. Que pour la proportion de mois pendant lequel le local aura été ainsi vacant ou habité par une personne dans l'incapacité de payer son loyer, mais dans ce cas, pour le nombre de mois seulement pendant lequel le loyer n'aura pas été payé;

3o. Que sur production d'un compte attesté sous serment, établissant le droit du propriétaire réclamant, produit dans le mois de novembre de chaque année pour les douze mois précédents, lequel compte constitue une quittance finale pour dettes de loyer, à toutes fins que de droit, pour le locataire y mentionné.

572c. Le montant de tous les comptes approuvés et acceptés par le conseil est chargé en dépenses dans le budget de l'exercice suivant et est payable à la date de l'échéance des taxes foncières générales imposées pour le même exercice.

572d. Dans le cas où l'immeuble n'a été que partiellement inoccupé ou occupé par un nécessiteux, le remboursement ne peut être fait que sur la proportion de l'évaluation réelle foncière afférente à la partie inoccupée ou ainsi occupée, établie par le rapport entre la valeur annuelle de cette partie et la valeur annuelle totale de l'immeuble.

572e. Dans le cas où la réclamation est faite pour inoccupation d'un local autre qu'un logement privé, le remboursement ne peut pas être plus élevé que cinquante pour cent de la proportion des taxes autrement sujettes à remboursement.

Il est probable que le conseil municipal adoptera, dans le cours du mois prochain, le règlement nécessaire à la mise en vigueur de cette politique originale qui permettra au conseil municipal de venir quelque peu en aide aux propriétaires qui sont frappés par la crise que nous traversons.

LETTER DE QUEBEC

VERTE REPLIQUE DE L'HON. GODBOUT A M. BARRE. — L'ORIGINE DES "PITONS". — LA COLONISATION. — LOI DES VEHICULES AUTOMOBILES. — LES VENTES A TEMPERAMENT. — LE BILL DE M. A. CARON. — M. DUPLESSIS PROTESTE.

A la séance de jeudi après-midi, de la semaine dernière, l'honorable Perrault, ministre de la Voirie, a soumis trois projets de loi assez importants: l'un concernant les panneaux-réclames et les affiches, l'autre, en vue de la modification de l'article 2 de la loi des clubs de récréation, et le troisième, en rapport avec le tourisme.

L'honorable Adélard Godbout, ministre de l'Agriculture, qui avait demandé l'ajournement de la séance de mercredi, a repris le débat sur le budget.

Il dit d'abord que la nomination de l'honorable Stockwell comme trésorier provincial est un gage de prospérité pour notre province. "M. Stockwell", dit-il, "est un homme averti, un légiste remarquable, et dont les connaissances financières et les nombreuses relations dans tous les domaines de l'industrie seront un actif précieux pour l'avancement de notre province."

M. Godbout se dit heureux de prendre part à ces débats autour du budget. Il a goûté considérablement les discours prononcés par un bon nombre de membres de la Chambre sur le budget.

Dans le moment, dit l'honorable ministre, tous les yeux sont tournés vers l'agriculture dans notre province. C'est un devoir pour moi de faire rapport à cette Chambre et de lui faire connaître les activités de mon département en vue du bien de nos cultivateurs.

Ces activités de mon département ont déjà reçu les témoignages les plus encourageants, non de personnes engagées dans la politique, mais de personnes au-dessus de la politique et qui savent apprécier et louer le bien là où ils le trouvent.

Tout homme sage et impartial sait très bien que l'on ne peut pas changer une situation du jour au lendemain, mais qu'il faut attendre le temps. Depuis quelques années nous avons amélioré le domaine agricole de notre province, et je puis dire que présentement nous avons même dépassé les vœux de l'honorable Perron. D'années en années l'agriculture a progressé, et nous entendons continuer ce mouvement en dépit du fait qu'il nous faudra nécessairement réduire un certain nombre de nos octrois.

M. Godbout a ensuite donné une verte réplique à M. Barré, député de Rouville. Les preuves et les statistiques données par le ministre ont complètement démolé les avancées de M. Barré, et démontré d'une façon péremptoire la supériorité du Québec sur l'Ontario relativement à la situation agricole.

L'honorable Francoeur, ministre des Travaux Publics, a continué le débat.

Il rappelle les deux principaux événements qui sont survenus depuis la dernière session: la nomination d'un nouveau trésorier, et d'un nouveau chef d'opposition en la personne de M. Maurice Duplessis, député de Trois-Rivières.

Les différents discours sur le budget révèlent tous un certain contentement, un certain accord avec le gouvernement. Tous les orateurs ont manifesté une certaine tendance à aider le gouvernement.

Cependant, il en est encore qui disent que le gouvernement de Québec est cause de la crise. "Mais", de dire le ministre, "savez-vous quelle est l'origine des "pitons" politiques? Nos bons amis de l'opposition et d'Ottawa. En 1930, au cours des élections fédérales, se sont plu à dire et à crier que le gouvernement King avait occasionné la crise, et que s'ils prenaient le pouvoir ce serait le retour immédiat à la prospérité. Et ce sont ces mêmes gens qui reprochent le gouverne-

ment de notre province en paierait la balance. Après de longs retards apportés par Ottawa à la réponse aux demandes de Québec, le ministre Gordon répondit qu'il s'en tenait strictement à son plan, soit au paiement d'un tiers du montant de \$600 que devait recevoir chaque famille. Et Québec dut accepter, et renoncer à son projet de soulager les municipalités.

Le ministre Laferté traite ensuite la question financière de la province. Malgré un déficit pour le dernier exercice fiscal, la province n'a pas besoin de rougir, car en temps de crise comme celle que nous traversons, c'est encore le gouvernement qui est resté la plus sûre garantie.

Le premier caucus libéral a eu lieu mercredi soir, à 8.30 heures.

La séance de la Chambre, vendredi dernier, a été plutôt brève. L'honorable T.-D. Bouchard, président de l'Assemblée Législative, était au fauteuil.

L'honorable M. Taschereau a annoncé, au début de la séance, que le bill de M. Dugas, député de Joliette, relativement aux ventes à tempérament, sera soumis à l'Assemblée mardi prochain.

On le sait, ce projet de loi important a été l'occasion de réactions dans le public, et le premier ministre, répondant au chef de l'opposition, a déclaré que les intéressés auraient toutes les facilités voulues pour exprimer leurs objections lorsque le bill sera étudié par le comité des bills privés d'ici une quinzaine de jours.

Vu l'absence de l'honorable Stockwell, le premier ministre a présenté le bill amendement la loi des assurances de Québec.

M. Taschereau a expliqué que ce sont des dispositions temporaires que prend le gouvernement pour faire concorder notre loi des assurances avec celle d'Ottawa, à la suite du récent jugement du Conseil privé.

"Comme la Chambre des Communes doit être appelée à cette session à légiférer sur cette question, nous ne prenons que des dispositions temporaires, quitte à y revenir plus tard en vue d'arriver à une concordance des deux lois".

Le député de Deux-Montagnes, M. Paul Sauvé, a soumis un bill pour abroger la loi 22 George V, chapitre 20 (Loi Dillon), et M. Ephraïm Bédard, député du comté de Québec, a présenté deux projets de loi, l'un modifiant le code municipal concernant la vente des immeubles pour taxes, et l'autre modifiant la loi de l'instruction publique relativement à la vente des immeubles pour taxes scolaires.

Le bill présenté par M. Gault, député de Montréal-St-Antoine, relativement au bureau central des écoles protestantes de Montréal, a subi sa deuxième lecture. Ce bill a été référé au comité des bills publics pour permettre aux intéressés de se faire entendre avant l'adoption de ce bill.

Le bill modifiant la loi des liqueurs alcooliques, a été adopté en deuxième lecture et référé au comité des bills publics. Lors de la présentation du bill modifiant la loi de la Commission municipale, le premier ministre Taschereau a expliqué que le principal objet de ce bill est de pourvoir à la manière dont la Commission municipale pourra procéder à la vente des propriétés pour taxes dans les municipalités en tutelle. Le bill a été référé au comité des bills publics.

La Chambre s'est ajournée à mardi après-midi à 3 heures.

Les travaux de la Chambre ont repris à 3 heures, mardi après-midi. L'honorable T. D. Bouchard, président de l'Assemblée Législative, était au fauteuil.

L'honorable Stockwell a soumis un bill à l'effet de modifier la loi validant certaines polices d'assurance émises par des compagnies d'assurance mutuelles.

Le député de Bellechasse, M. R. Taschereau, a soumis un projet de loi à l'effet de modi-

MORT D'UN ANCIEN DEPUTE DE BAGOT

Le docteur Frédéric-Hector Daignault, d'Acton-Vale, Qué., est décédé, le 26 du courant, à l'âge de 72 ans. Il était le fils de Joseph Daignault et de Marie Vandandaigue, était né, le 19 mai 1860, à Chambly-Bassin.

Après son cours classique, commencé à Sainte-Marie-de-Monnoir et terminé au Petit Séminaire de St-Hyacinthe, il étudia la médecine au collège Victoria, à Montréal. Il pratiqua à Lawrence, Qué., puis à Acton-Vale, dont il fut maire pendant plusieurs années et président de la commission scolaire, et où il contribua à amener plusieurs industries, qui ont fait la prospérité de cette jolie petite ville.

Elu député libéral du comté de Bagot, en 1900, il le représenta à Québec, jusqu'en 1913 alors qu'il fut nommé inspecteur des prisons et asiles de la province, poste qu'il occupa jusqu'à sa mort.

Il fut président des compagnies d'assurance "Mutuelle du Commerce", "Mercantile", "Nationale" et "Moderne", compagnies dont le siège social est à St-Hyacinthe. Il avait une réputation méritée d'homme d'affaires sage et avisé.

Il épousa, en premières noces, Katherine-Jeanne Mc Crail, dont il eut sept enfants, et en secondes, Marie Martha Lamb. Trois enfants lui survivent, les docteurs Emile, de Sherbrooke, Alphonse, inspecteur-vétérinaire, de Montréal et Alice, épouse du docteur Léon Gauthier d'Acton-Vale. Lui survivent aussi une soeur (Eugénie), Mme Pierre Lajoussière, de Chambly-Bassin, un frère, Lucien, de Montréal, et neuf petits-enfants.

Les funérailles ont eu lieu à Acton-Vale, mercredi, le 1er mars, à 10 h. 30.

A la famille en deuil, le Clairon offre ses plus vives sympathies.

fier le Code civil et le Code de procédure civile relativement au paiement, par l'assureur, en certains cas, du montant de l'assurance.

Le projet de loi soumis par l'honorable M. Taschereau, relativement à la modification de la Loi des dettes et des emprunts municipaux a été adopté en deuxième lecture et référé au comité des bills publics.

Le projet de loi de l'honorable Stockwell à l'effet de modifier la loi des véhicules automobiles a été adopté en deuxième lecture après avoir occasionné une discussion assez longue.

Le ministre du Travail, l'honorable Arcand, a subi un rude assaut de la part de l'opposition à la suite de la présentation du bill No 14 intitulé: "Loi concernant les chaudières à vapeur et les appareils sous pression."

Le bill du député de Joliette, M. Dugas, à l'effet de modifier le Code civil relativement aux ventes à tempérament a donné lieu à une discussion intéressante.

M. Dugas, en présentant son bill, a déclaré qu'il n'était pas le porte-parole de l'Association des propriétaires; que ni les marchands ni les propriétaires ne lui ont inspiré cette loi. Son but est d'améliorer le sort de l'acheteur en améliorant la forme du contrat de vente: de limiter à deux ans les droits du vendeur, et d'empêcher de vendre aux personnes qui n'ont pas les moyens de payer dans cette limite de temps.

d'exiger pour les objets de luxe, un acompte initial variant entre 20 et 50 pour cent; d'exiger le dépôt des conventions survenues au bureau du greffier des cours de justice; de permettre au propriétaire-locataire de compléter les versements au vendeur afin de s'assurer un gage pour sa créance.

Le feu a détruit complètement un hangar à bois appar-

NOUVELLES D'AUTREFOIS

On lisait dans L'UNION en

1893

OCTOBRE 13. — MM. Chénette et Châtel, entrepreneurs, ont acheté la propriété de la succession de feu M. Antoine Daviau, située sur la rue Concorde. Le prix d'achat est de \$1,500.

14. — M. Eusèbe Morin vient de vendre à M. Bartels, agent d'assurance, sa propriété où se trouve le "Bazar" sur la rue Cascades. Le prix de vente est de \$5,000.

— Un M. Charpentier, arrivé des Etats-Unis depuis quelques mois, a décidé d'ouvrir une buanderie à l'endroit où était celle exploitée autrefois par M. A. Côté. M. Charpentier est à faire l'installation des appareils pour le lavage, le séchage et le repassage.

16. — Les travaux de maçonnerie à la nouvelle bâtisse que font construire MM. Séguin & Lalime avancent assez rapidement. Le mur de fondation est presque terminé et la pose de la brique commencera sous peu.

— Les travaux de construction du moulin à farine progressent rapidement et ceux du creusage du lit de la rivière, en arrière de l'endroit où était l'ancien moulin, pareillement.

17. — Un des jeunes enfants de M. Camille Lussier, maître de poste, s'est fait cruellement écraser un doigt dans l'engrenage de roues d'un moulin.

— Le Chef ainsi que le sous-chef du corps de police, MM. M. Benoit et A. Chénette, ont reçu, il y a quelques jours, de MM. Boas, manufacturiers, chacun un superbe habit.

— Un jeune homme du nom de Gamahe s'est fait couvrir les ongles d'un pied en travaillant autour de la grue qui se trouve près de la gare de cette ville.

— Un tir de volailles a eu lieu chez M. Hormidas Chaput, marchand de Milton. Les noms des concurrents sont: MM. H. Chaput, F. Guérin, Edouard Guertin, Ls Bourgeois, Louis Daignault, fils, Louis Daignault, père, Louis Robidoux, Elie Robidoux, Edmond Chaput, Joseph Bouchard, Joseph Patenaude, Joseph Thibault et Idalgis Gévy. Les vainqueurs furent MM. J. Guérin, Edmond Guertin, H. Chaput et Ls Bourgeois.

7. — Lundi après-midi deux chevaux attelés à une lourde voiture, appartenant à MM. Bernier & Cie, marchands de farine, ont pris le mors aux dents sur la rue Girouard. Dans leur course ils ont frappé une voiture chargée de meubles et occupée par un homme, une femme et deux enfants. Seul l'homme a reçu quelques blessures légères.

— Par un bref en date du 24 septembre le saint Siège, sur la demande de Mgr l'Evêque de St-Hyacinthe, a nommé M. le G. V. A. X. Bernard, prévôt du Chapitre de la cathédrale, en remplacement de M. le G. V. J. A. Gravel.

— Mgr l'Evêque a nommé MM. L. H. Duhamel, curé de la cathédrale et C. A. Beaudry, procureur de l'Evêché, chanoins titulaires de la cathédrale.

8. — M. Joseph-Onésime Dion, courtier de cette ville, est décédé à l'âge de 52 ans et 9 mois.

— Le Dr J. Desjardins vient de transporter son ameublement de bureau et de résidence privée, de la rue Ste-Anne, Bloc Lapiere, au No. 112 rue Cascades.

11. — Dame Josephite Guertin, épouse de Paschal Authier, est décédée à l'âge de 75 ans et 3 mois. — Aussi Dame Alexandre Gauthier, à l'âge de 66 ans.

— M. Eusèbe Morin a vendu à M. Saul Cadorette sa propriété de la rue St-Antoine, pour la somme de \$2,500.

13. — Le conseil d'Agriculture a élu les officiers suivants: Président, Hon. M. Joly; vice-prés. Hon. P. Landry; Comité de Mérite agricole: Hon. M. Joly et MM. Dawes, Ness, McDonald; Comité des Ecoles d'Agriculture, Hon. J. McIntosh, MM. Méthot et Dawes.

Suite à la page 8

Joyeuses Fêtes

-- à --

L'INFATIGABLE

Bienvenue

-- aux --

RAQUETTEURS ÉTRANGERS

LE RAPPORT DE LA COMPAGNIE GOODYEAR

Force, solidité et augmentation sensible de la position liquide.

Toronto. — En dépit des conditions adverses, la "Goodyear Tire and Rubber Company of Canada, Limited", ainsi que ses filiales, sont en mesure d'accuser un profit combiné de \$1,463,653.10 pour l'année terminée le 31 décembre 1932, après avoir pourvu à tous les frais et taxes de fabrication, de vente et d'administration, mais ayant les sommes affectées pour dépréciation. Sur ce montant, \$745,900.43 ont été mis de côté pour le plein montant de la dépréciation, à un taux égal à celui dont on s'est servi dans les années précédentes, y compris les années les plus prospères de 1927 à 1929, laissant des profits nets de \$717,752.67.

Le rapport présenté aux actionnaires par le président, M. C. H. Carlisle, à l'assemblée annuelle tenue aujourd'hui même, indique que la compagnie a bien maintenu sa forte position liquide dans une période difficile. Il y a augmentation dans l'actif courant net, une hausse prononcée dans la relation entre l'actif courant et le passif courant, une amélioration marquée dans la position liquide et de fortes additions aux réserves. Le paiement de 7 pour cent fait durant l'année sur les actions de priorité, au total de \$509,743.50, et les dividendes au taux de \$5.00 par part sur le capital ordinaire, se montant à la somme de \$643,150.00, sont amplement justifiés, aux dires de M. Carlisle, en autant que le surplus reporté cette année se chiffre au total de \$7,230,421.98.

La réserve accumulée pour dépréciation s'établit maintenant à la somme de \$5,982,079.07, équivalant à au delà de 50 pour cent du placement total au chapitre des immeubles et des usines. L'outillage manufacturier des usines caoutchoutières figure aux livres moyennant une valeur nette de 22 p. c. du coût, installation comprise. Toutes les créances mauvaises et douteuses ont été déduites et une réserve de \$80,449.74 a été reportée. Tous les inventaires ont été réduits au prix coûtant ou au prix du marché, savoir au plus bas des deux, et le caoutchouc-crêpe, en stock ou manufacturé, coté à 4 sous la livre, a été réduit à 3 1-4 sous la livre.

Le total de l'actif courant se monte à \$10,337,926.62, à rapprocher du passif courant qui se monte à \$276,073.60 seulement, savoir une proportion de 37 à 1, comparé à une production de 25 à 1 il y a un an. La caisse, de \$684,544.08 seule, est d'environ deux fois et demi le total du passif courant, bien que les réserves monétaires aient été réduites par le paiement d'avance de \$44,028.32 sous forme de taxes fédérales sur le revenu. L'actif courant comprend \$5,873,488.37 de prêts à demande et d'obligations gouvernementales. Ces obligations, qui comprennent un fort pourcentage d'obligations du gouvernement cana-

dien, ont été réduites aux prix du marché, tel qu'établi le 31 décembre. Durant l'année, le capital d'exploitation s'est augmenté de \$77,006.04. Les obligations de la "Goodyear Cotton Company", au montant de \$100,000, ont été rachetées, suivant les exigences du fonds d'amortissement. \$85,000.00 de capital privilégié de la Compagnie de caoutchouc ont été rachetés. Les additions nécessaires à l'usine et à l'outillage ont été faites, ces travaux se chiffrant à la somme de \$134,785.09.

Passant en revue les causes qui ont contribué à la diminution des profits nets pour l'année 1932, comparés à ceux de 1931, alors qu'ils se sont montés à la somme de \$1,450,011.52, M. Carlisle mentionne les fluctuations sensibles dans les prix des matières premières. Durant l'exercice financier, le caoutchouc a baissé de 42 pour cent sur le prix le plus élevé, et le coton a diminué de 9 1-5 sous la livre à 5 sous la livre, ou plus de 45 pour cent.

L'industrie canadienne du caoutchouc accuse une réduction de 45 pour cent au chapitre des exportations durant l'année, en grande partie par suite des facilités inadéquates de l'échange, de la dépréciation des monnaies étrangères, des hauts tarifs et des "boycoths". La Compagnie Goodyear, qui fait beaucoup d'exportation, a été fortement affectée sous ce rapport. "Si nous avions traité nos inventaires annuels, sous le rapport des affaires avec l'étranger, sur la même base que les années précédentes", dit M. Carlisle, "le total de nos profits avant dépréciation aurait été de \$1,682,311.09, et nos profits nets auraient été de \$936,410.66 au lieu de \$717,752.67."

Dans le marché domestique, l'industrie canadienne du caoutchouc accuse une diminution de 21 pour cent dans les ventes de pneus, et les autres lignes de produits en caoutchouc accusent une diminution semblable. La Compagnie Goodyear, cependant, a plus que maintenu sa position relative dans l'industrie, aux dires de M. Carlisle, et, de fait, elle a légèrement augmenté sa part des affaires domestiques disponibles.

La réduction marquée qui s'est fait sentir dans la fabrication des automobiles et des camions au Canada en 1932 a affecté les ventes, la compagnie fournissant une forte provision de pneus aux manufacturiers. Tous ces facteurs ont contribué à réduire la production et ont fait naître une augmentation dans les frais de production. En outre, l'escompte sur le dollar canadien, en moyenne de 12 pour cent, comparé à 4 pour cent en 1931, a fait augmenter davantage ces frais de production.

La diminution du pouvoir d'achat du public a eu pour résultat une plus forte demande de pneus à meilleur marché, un plus grand marché pour les pneus de seconde main ou usagés; il s'est réparé aussi plus de vieux pneus. L'augmentation des pertes dues au crédit ont affecté l'industrie caoutchoutière dans la même proportion environ que les autres lignes d'affaires. Les nouvelles taxes et la hausse des anciennes taxes ont fait augmenter

les paiements de la compagnie sous forme d'impôts de plus de 35 pour cent, à l'exclusion de la taxe fédérale sur le revenu et des droits de douane sur les matériaux importés, en dépit du fait que l'industrie caoutchoutière a accusé une diminution de 30 pour cent au chapitre des ventes calculées en argent.

"L'année 1932 a imposé sur les épaules de toutes les industries et de toutes les institutions financières un fardeau plus lourd qu'à l'ordinaire", ajoute M. Carlisle. "La chute des prix en bas du coût même a fait baisser le revenu et affecté le capital. Nous pouvons être portés à croire que les industries dans lesquelles nous sommes personnellement intéressés ont été chargées du plus lourd fardeau, mais la chose n'est pas toujours vraie. Je crois que la chose ne s'applique pas à l'industrie canadienne du caoutchouc."

"Nous félicitons l'industrie canadienne pour la base juste, saine et stable sur laquelle elle a fonctionné. Il est possible de mieux apprécier cet état de choses en comparant l'industrie canadienne du caoutchouc avec celle de la plupart des autres pays. Depuis nombre d'années nous avons eu pour objet de bien traiter le public et nos actionnaires à la fois, les gouvernements et tous ceux qui sont intéressés dans cette industrie. Il ne faut pas beaucoup d'intelligence pour ruiner une industrie, mais pour en organiser une il importe d'avoir des idées claires et nettes et de faire des efforts continuels."

"Les industries bien établies sont un avoir national; aussi tous les peuples et tous les gouvernements devraient-ils faire en sorte de conserver et encourager cet actif."

GOODYEAR TIRE OF CANADA

La démission de C. H. Carlisle comme gérant général de la Goodyear Tire & Rubber Company of Canada, Limited et la nomination de R. C. Berkinshaw à sa place, ont été annoncées à la suite de l'assemblée annuelle des actionnaires tenue à Toronto. M. Carlisle reste au poste de président, position qu'il occupe depuis quelques années déjà.

En dépit des conditions défavorables, la Goodyear Tire and Rubber Company of Canada Limited et ses filiales ont réussi à démontrer un profit combiné d'exploitation de \$1,463,653.10 pour l'année finissant le 31 décembre 1932. Ce profit a été enregistré après les frais de fabrication, de ventes et d'administration et après les taxes, mais avant la dépréciation. Un montant de \$745,900.43 a été placé de côté pour la dépréciation, de sorte qu'il est resté un solde de profits nets de \$717,752.67.

Le rapport financier qui a été présenté aux actionnaires par le président C. H. Carlisle établissait que la compagnie a solidement maintenu sa position de liquidité en dépit de la période difficile que nous traversons. Les disponibilités courantes nettes ont augmenté, de même que la proportion entre la disponibilité et les exibilités immédiates. Les réserves ont également augmenté. M. Carlisle a ajouté que le paiement des dividendes était justifié pour l'an dernier par le montant du surplus reporté cette année au total de \$7,230,421.98. La réserve accumulée pour la dépréciation est actuellement de \$5,982,079.07 l'équivalent de plus de 50 pour cent de tous les placements au compte des édifices et des usines. Les disponibilités courantes sont de \$10,337,926.62 et les exibilités immédiates sont de \$276,073.60, ce qui fait une proportion de 37 à 1, comparativement à une proportion de 25 à 1 en 1931. Le fonds de roulement a augmenté, durant l'année, de \$77,006.04. Durant l'année 1931, les profits nets avaient été de \$1,450,011.52. La diminution dans les profits nets de 1932 s'explique, d'après le président, par la fluctuation considérable dans les prix des matériaux bruts. Le caoutchouc a baissé de 42 pour cent durant l'année sous revue et le coton a baissé de 9 1-5 cents la livre à 5 cents la livre, soit de près de 45 pour cent.

THEATRE CORONA, No. 10, 882
THEATRE CORONA, No. 8, 263
THEATRE CORONA, No. 9, 564
THEATRE CORONA, No. 9, 124
THEATRE CORONA, No. 8, 426
THEATRE CORONA, No. 9, 324
THEATRE CORONA, No. 9, 519
THEATRE CORONA, No. 8, 178
THEATRE CORONA, No. 8, 366
THEATRE CORONA, No. 8, 860

CHASSEURS ET PECHEURS

SAVIEZ-VOUS QUE....?

Dans certains pays, les garde-chasse et garde-pêche sont maintenant appelés protecteurs de la chasse et de la pêche. Ce titre leur donne partout, paraît-il, plus d'importance et de considération.

—La pêche et la chasse sont plus qu'un sport en notre province. Tous deux sont une grosse source de revenus pour le gouvernement, aussi bien que pour des centaines de guides, habitants de la campagne, hôtels, pensions, fournisseurs, etc. Comme sport, la pêche et la chasse sont des plus profitables à la santé.

—L'Association fut fondée en 1859, par un groupe de sportsmen clairvoyants et prévoyants dans le but de protéger, conserver et faire connaître nos ressources naturelles comme poisson et gibier. Elle prit en 1927 l'importance d'une organisation provinciale quand furent formées des divisions dans tous les coins du Québec. C'est aujourd'hui, dans son domaine propre, l'une des plus importantes organisations du monde.

—Le revenu annuel que le Dominion retire de la chasse se chiffre approximativement à \$53,000,000. Ceci comprend la valeur des fourrures, de la viande, le commerce des armes à feu, les munitions, les provisions pour les chasseurs, le transport, la location des camps, des guides, etc.

—La province de Québec offre à ses citoyens plus de privilèges et de liberté concernant la chasse et la pêche que tout autre endroit sur ce continent. C'est pourquoi il est de la plus haute importance pour tout le monde, même pour les vieux sportsmen, de contribuer à la protection et à la propagation du poisson et du gibier.

—La vie au grand air porte à l'étude de la nature et éventuellement à la protection des êtres qui peuplent nos forêts et nos cours d'eau. C'est pour cela que l'Association encourage chez tous une connaissance plus grande des choses de la nature.

—La période de croissance des poissons varie suivant les districts et s'apparente en quelque sorte à celle de la végétation. Dans certaines eaux, les truites atteignent leur maturité lorsqu'elles ont quelques pouces de longueur, puis elles cessent de croître. Dans d'autres eaux, elles parviennent à leur maturité lorsqu'elles ont la même grosseur, mais elles continuent ensuite de se développer.

—Tout dépend de l'alimentation. Les rives des lacs et des rivières fournissent d'insectes aquatiques qui servent de nourriture aux petits poissons, lesquels, à leur tour, sont dévorés par les gros. Lorsque le niveau de l'eau est dérangé le poisson ne trouve plus aussi facilement sa nourriture et la pêche, naturellement, n'est plus aussi fructueuse.

—Les loups descendent beaucoup plus au sud depuis quelques années; cela est surtout dû aux feux de forêts qui les chassent de leurs repaires. Mais si dangereux que soient les loups pour les jeunes orignaux et les jeunes chevreuils, leurs ravages ne sont pas aussi néfastes que ceux de certains humains qui s'appliquent à détruire le gibier en contravention avec les lois du pays.

—N'oubliez pas que les cornelles sont le fléau des nids des autres oiseaux. Eloignez-les des régions où le gibier à plume abonde. Dans l'Ontario, les chasseurs font une guerre à mort aux cornelles depuis des années.

—Nous recevons des rapports parfois bien curieux. C'est ainsi que les joueurs de golf de Grand-Mère se plaindraient que des chevreuils ont pris la détestable habitude de saisir leurs balles de golf et de se sauver avec elles.

—La conservation du gibier fait de grands progrès grâce à la propagande éducative faite sur le sujet. C'est ainsi que les lois de chasse et de pêche sont de mieux en mieux connues et respectées du grand public. Faites vous-même l'éducation de vos fils et de ses petits amis, et l'idée se répandra encore plus.

—Le nouveau jardin zoologique de la province de Québec, à Charlesbourg, se développe graduellement. On vient encore d'y transporter les animaux qui, depuis des années, étaient gardés à Montmorency, près du Kent House.

Annouez dans le "Clairon"

La Publicité, la Clef du Succès

PRESIDENT DE L'AMERIQUE FRANCAISE

M. le Commandeur J. E. Corriveau, de Québec.

Le comité de Direction Centrale de l'Amérique Française à l'honneur d'annoncer aux populations de langue française en Amérique qu'il a prié M. le Commandeur J.-E. Corriveau, de Québec, d'accepter la fonction de Président de l'Amérique Française, à la date du 8 décembre 1932. M. Corriveau avait rendu de grands services à la cause en consentant à présider le premier Congrès de l'Amérique Française, tenu à Québec, le 23 octobre 1932. Il a accepté de bonne grâce et sa nomination est entrée immédiatement en vigueur. Ainsi, M. Corriveau couronne sa brillante carrière de sacrifices et de dévouement envers les oeuvres sociales auxquelles il s'est dévoué toute sa vie. On verra par sa biographie extraite des "Biographies Canadiennes-Françaises" de Raphaël Ouimet, de Montréal, que le premier Président de l'Amérique Française a été mêlé à de nombreux mouvements sociaux, non seulement dans la vieille capitale, mais aussi dans divers autres pays.

Biographie: — Né le 12 novembre 1885, à Québec, où il habite encore après avoir beaucoup voyagé. Ecrivain, auteur dramatique, diplomate et homme de loi. Occupe actuellement le haut poste de Consul de la République Argentine à Québec, auquel s'ajoutent ses fonctions judiciaires. Juge de paix, Commissaire et H. C. S. pour le District de Québec. Fut délégué officiel et Fondé de Pouvoir de l'Argentine au VII^e Congrès International de l'Agriculture. Ancien Président de la Société des Arts, Sciences et Lettres, ancien Trésorier de l'Association des Auteurs Canadiens, section française, ancien Officier au Régiment de Québec, ancien Ministre Plénipotentiaire Honoraire et Consul Général du Monténégro au Canada. Directeur de l'Institut Canadien et de la Société de Géographie. Président Honoraire de l'Association des Chanteurs de Québec, Membre de la Société Française de Bienfaisance. Docteur ès-lettres, Professeur d'histoire et conférencier près la Commission des Guides Historiques de Québec. Correspondant au Canada de "L'Enciclopedia Espasa", de Madrid, et de "La Revue Diplomatique", de Paris. Collabore à plusieurs journaux et périodiques en ce pays et à l'étranger. Secrétaire-Fondateur de la Noble Association des Chevaliers Pontificaux de Québec, Chancelier du Corps Consulaire de Québec. Lt-Honoraire de la Fédération Catholique des Gardes Indépendantes du Canada et Major honoraire de la Garde d'Honneur Laval. Membre-Fondateur de l'Union Dramatique de Québec et Directeur-Fondateur du "Réveil Artistique". Officier et Conseiller de la Société St-Jean-Baptiste de Québec et Président de la Section Notre-Dame du Chemin de la St-Jean-Baptiste. Officier et Conseiller du "Souvenir Canadien". Décoré et gazetté à Londres, sous brevet de S. M. le Roi Georges V ainsi qu'au Canada, pour services distingués rendus aux alliés pendant la Grande-Guerre. Titulaire des titres et décorations qui suivent: — Comte et Grand Officier de la Maison de Monténégro; Chevalier Grand-Croix de l'Ordre de Danilo I^{er}; Référendaire au Canada et Commandeur G. C. de l'Ordre de Saint-Lazare de Jérusalem; Héraut d'Armes du Chapitre de la Province de Québec et commandeur de l'Ordre Equestre du Saint-Sépulcre; Chevalier de l'Ordre de Saint-Grégoire le Grand; Croix Moni-Séraphon et Chevalier de l'Ordre Royal du Mérite de Camboodge; Officier d'Académie de la République Française; Croix de St-Jean de Latran; Croix de Dévouement du Portugal;

RHUMATISME

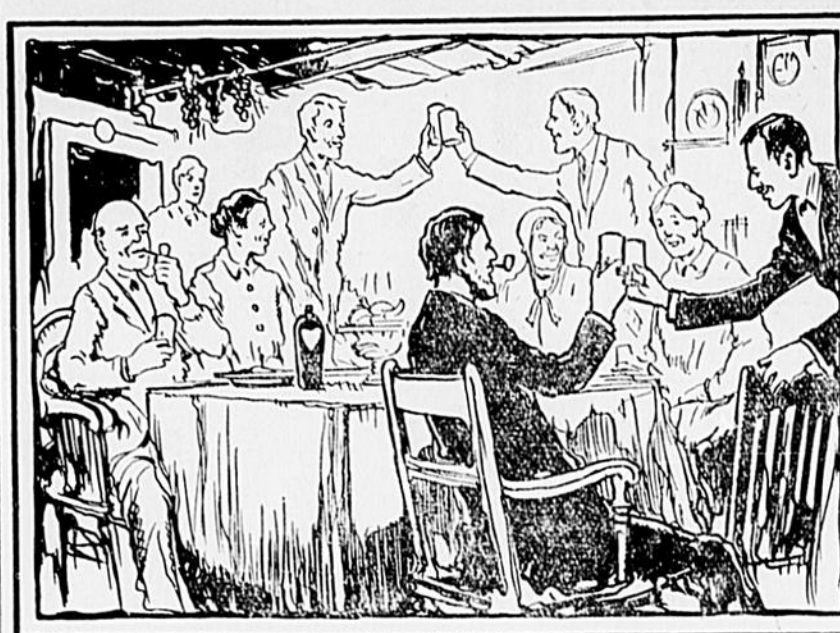
Savez-vous qu'un enfant peut subir une attaque de rhumatisme? Avez-vous toujours cru que le rhumatisme est une maladie des vieillards dont les symptômes sont les douleurs dans les articulations? Il est vrai que cette forme de la maladie, dite l'arthrite, se déclare chez les personnes plus âgées, mais il en existe une autre forme dont sont atteints les enfants et les jeunes adultes, et qui s'appelle la fièvre rhumatismale, ou rhumatisme aigu.

Le rhumatisme aigu est une maladie infectieuse dont le microbe reste inconnu. Sous sa forme la plus grave, il attaque les articulations, ainsi que les muscles et les valvules du coeur. Il s'ensuit que la gravité de la maladie, dans un cas particulier, dépend de la partie du corps qui en est atteinte. Quoique le microbe de cette maladie soit encore inconnu, on croit actuellement qu'il pénètre dans l'organisme par la voie des amygdales malades. C'est pourquoi, lorsqu'il s'agit d'une infection rhumatismale, le médecin s'occupe d'abord de l'état du nez et de la gorge du malade. Il paraît que si son nez, sa bouche et sa gorge sont à l'état normal, l'enfant est bien muni contre les infections graves et meurtrières au nombre desquelles nous comptons la fièvre rhumatismale.

Ce qui nous frappe surtout c'est que, chez les adultes, le rhumatisme aigu attaque les articulations, et que, dans le cas des enfants, c'est le coeur qui en est atteint et les articulations en souffrent pas du tout ou très peu. Chez les jeunes adultes, les douleurs articulaires font beaucoup souffrir. Les enfants souffrent souvent de douleurs fugitives et transitoires qui s'appellent erronément "douleurs de croissance". Nous voulons faire comprendre aux parents que ces douleurs ne sont pas normales — la croissance n'entraîne pas la douleur — et que si leurs enfants se plaignent de ces douleurs, il leur incombe de faire venir leur médecin de famille.

Un grand nombre de décès surviennent à cause de maladies organiques du coeur. De toutes les maladies, le rhumatisme est le plus grand ennemi du coeur, et tous nos efforts doivent tendre à protéger nos enfants contre la moindre attaque du rhumatisme et à prévenir.

(Suite à la page 6)



Pour saluer la compagnie,
Boire à la santé des amis,
Faire jaillir la bonne humeur,
Y a rien comme le Gin de Kuyper!

GIN de KUYPER

\$1.05

la bouteille
de 10 onces
Taxe incluse
Bouteille
de 40 onces \$3.50
Taxe incluse
Bouteille
de 26 onces \$2.45
Taxe incluse

CETTE
RÉELLE SAVEUR DE
HOLLANDE

Produits Ecole de Laiterie

BEURRE
CREME GLACEE
CREME DE TABLE

Gros et Détail

R. O. PICARD

234 CASCADES TEL. 513 ST-HYACINTHE

THEATRE CORONA

PROFITEZ DE NOS PRIX REDUITS

ASSISTEZ A NOS REPRESENTATIONS DE
VUES ANIMEES

VENREDI-SAMEDI, 3-4 MARS

Bob Steele et Josie Sedgwick
dans

SON OF OKLAHOMA

Steele a le rôle du fils adoptif d'un espagnol qui l'a recueilli par charité dans le désert. A partir de là les événements se précipitent. Il se débarrasse d'un rival, retrouve ses père et mère et amène devant la justice celui qui avait causé tout le grabuge

Pathé-Journal, Comédie...

DIMANCHE-LUNDI, 5-6 MARS

Chester Morris, Sylvia Sidney
dans

THE MIRACLE MAN

Une troupe d'étrangers projette d'exploiter la popularité d'un thaumaturge. On simule une guérison et recueille ainsi tout l'argent destiné au "Patriarche". Un second miracle, réel cette fois, se produit à l'étonnement général et la troupe décide d'abandonner sa vie d'impotisme.

Gazette Illustrée, Comédie...

MARDI-MERCREDI-JEUDI, 7-8-9 MARS

GRAND PROGRAMME DOUBLE!

Warren William et Lili Damita
dans

THE MATCH KING

C'est une peinture fidèle des escroqueries financières les plus colossales qui se soient jamais machinées. C'est aussi le roman intime d'un roi de la finance qui ruine sans scrupule des femmes de tous âges.

Ruth Chatterton et George Brent
dans

THE CRASH

C'est l'histoire d'une femme qui ne peut affronter la pauvreté et qui déserte son mari au moment le plus critique de sa carrière. Elle réalise finalement qu'il vaut mieux être humain qu'avoir de la richesse

Horaire: 7.15 hres Gazette Illustrée, The Crash, 8.45 hres The Match King. 10 hres Répétition Gazette Illustrée, The Crash

VENREDI-SAMEDI, 10-11 MARS

Suzy Vernon et Roland Toutain aussi
l'inimitable Armand Bernard
dans

LA FEMME DE MES REVES

(Grande vue Parlée en français)

Un artiste pauvre est pris de la manie des grands. Il veut goûter aux meilleures choses de la vie, vivre dans les grands hôtels, etc. Seulement ses économies s'épuisent vite et les complications s'annoncent.

Pathé-Journal, Comédie...

50 BILLETS GRATIS

POUR LES REPRESENTATIONS CINEMATOGRAPHIQUES DU THEATRE CORONA

Chaque semaine le CORONA vous offre cinquante billets complémentaires pour les représentations cinématographiques.

Voici comment...

Notre journal publie dans la présente édition cinquante numéros qui sont dissimulés dans chacune des pages au bas des annonces ou d'articles divers.

Dès maintenant...

Cherchez si le numéro que porte le coupon ci-dessous se trouve parmi ces cinquante numéros.

Quand vous l'aurez trouvé...

Rendez-vous à nos bureaux, 173 Girouard, entre 9 hres a. m. et 5 hres p. m., les dimanches et fêtes exceptés, et il vous sera fait remise d'un billet complémentaire valide pour une période de deux semaines indiquée sur votre coupon.

COUPON N° 10676

Cherchez le numéro de ce coupon parmi les cinquante dissimulés dans chacune des pages de ce journal. Si vous le trouvez il vous donnera droit à un billet de faveur (non compris la taxe de 5 cents) pour les représentations cinématographiques SEULEMENT au théâtre CORONA.

Coupon valable seulement du 4 mars au 18 mars

COLONNES FÉMININES

EVOLUTION D'UN COEUR DE FEMME

Aimer, toujours aimer. La femme a des préférences, Dès son berceau, bébé a un faible pour la cadence. A cinq ans ce sont ses poupées jolies, Qui l'amuseront des heures indéfinies. Dix ans. Son goût la fera se toiletter, Et telle que grande sœur, devant miroir, pirouetter. A quinze ans elle sentira le besoin d'élargir ses vues. Bientôt, écloront ses ardeurs contenues. Quoi de plus, fous que les desirs de cet âge ? Que de choses elle veut saisir, et volage. Le sera jusqu'à ce qu'elle ait rencontré Celui qui fera battre son cœur aimant. Là, elle s'arrêtera pour savourer Avec l'ardeur, possible, d'un cœur de vingt ans, Ce chaos inexplicable, de sentiments Où se trouve la femme qui, cesse d'être enfant...

GUY D'ARLES

LA LECTURE

Rien de plus gracieux que ce joli groupe d'enfants, pris sur le vif : les deux aînés lisent le livre et le commentent tout haut, le plus petit encore "illettré" écoute avec respect ce qu'on lui dit et interprète les images. Ce mode de lecture en commun éveille les idées des enfants sans les fatiguer. Mais ce n'est pas ainsi que les enfants "liseurs" pratiquent leur sport favori. D'ordinaire, l'enfant liseur est un solitaire, un sédentaire, qui recherche un coin bien à lui, loin des jeux et du bruit de ses frères et sœurs, qui s'y installe commodément et y demeure aussi longtemps que possible... jusqu'à perdre la notion du temps et de l'heure même des repas.

Pour ces enfants-là (moins rares qu'on ne pense), la lecture tient lieu de tout.

Ils délaissent sans regret les amusements de leur âge, du jour ou ayant appris à lire, ils ont découvert dans leur imagination un secret de bonheur dont ils sont littéralement enivrés.

Comme toutes les passions fortes, cette passion de lecture connaît généralement un paroxysme, une évolution et une atténuation progressive. Mais la crise peut durer : il arrive qu'elle dure des années ;

Et, après s'être réjoui des dispositions intellectuelles de leur enfant, les pauvres parents s'inquiètent de ne le voir jamais — ou trop rarement — rire, gambader, s'amuser en petit enfant qu'il est.

"Toujours penché sur quelque histoire, toujours absorbé dans ce qu'il vient de lire, absent, l'air rêveur, loin de nous..." tel nous est décrit par une mère un garçonnet de sept ans qui a déjà "dévoré" à peu près toute la Bibliothèque que rose et un bon morceau de Bibliothèque verte...

Assurément c'est trop : c'est trop beau. Nous aimons que nos petits soient sages, nous ne les voulons pas muets.

Un tel excès de sédentariété

risque d'être mauvais pour la santé : sans compter la tension nerveuse et même le surmenage réel occasionné par trop d'heures de lecture.

Que faudra-t-il faire pour réagir contre une tendance si marquée ?

Tout d'abord, ne pas heurter l'enfant trop vivement : le priver entièrement de ses livres, les lui arracher des mains ; le tourmenter à ce sujet, n'amène qu'un retour à l'ordinaire qu'une recrudescence de passion, ou se mêle de la rancune et le sentiment pénible d'une odieuse persécution.

Ce qu'il faut, c'est imaginer pour notre petit une autre sorte de distraction... C'est difficile assurément, car peu d'occupations sont attrayantes pour un vrai liseur. Mais cependant, là c'est le remède.

Efforçons-nous de découvrir un travail manuel, facile mais assez absorbant pour l'imagination : par exemple, le jardinage, la culture des fleurs... Souvent les enfants liseurs aiment la nature et sont très capables de s'intéresser au jardinage.

Et pendant cette promenade, efforçons-nous de le faire parler, de l'amener à s'extérioriser. Deux fois sur trois, l'enfant trop liseur est un enfant timide : l'origine de sa disposition exagérée à la lecture est venue d'un malaise à se trouver en société d'autres enfants et à partager leurs jeux : il s'est "réfugié" dans le livre au sens propre du mot.

Enfin, si nous pouvons créer en lui le goût vif de quelque sport adroit, comme le tennis, le canotage, le patinage... ce sera une excellente solution. Mais elle est bien rarement praticable, surtout dans les grandes villes et elle réclame des conditions de vie assez exceptionnelles.

Le scoutisme (éclaireurs) avec l'attitude morale qu'il comporte, est fort capable de prendre l'imagination d'un enfant, en même temps qu'il le rendra à une vie physique plus normale et même assez violente... Il nous apparaît donc comme le meilleur remède à l'excès d'intellectualité dont nous parlons.

ETRE FEMME

Donner sans marchander le meilleur de son cœur. Etre femme et du mot comprendre la grandeur. N'être que douceur et bonté secourables. Inlassablement aimer les misérables. De savoir leur espoir et leur puissant soutien ; Est-il plus beau destin, ô femme ! que le tien !

CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE

Nous ne saurions conseiller à nos lectrices le genre de recommandage qui nous est rapporté par Marie de Romieu, dans son instruction pour les jeunes dames (1573).

Ecoutez parler cette arbitre des élégances d'alors : "Je vous dis que c'est une chose bien laide de porter trop longtemps un même robe ; mais c'est encore bien pis quand on s'aperçoit que d'une robe, l'on en fait une autre, la retournant, la faisant retendre ou autrement..." (jusqu'à présent, nous ne sommes pas du même avis que Mademoiselle de Romieu, et nous nous déclarons indulgentes à un retournage adroit, à une teinture réussie ; mais voyons plus loin. "...ainsi, une damoiselle qui ne s'estime pas de petites qualités, laquelle ayant fait faire à ses robes, une robe de damas blanc, pour l'avoir portée plusieurs années, et l'ayant déjà bien salie, la fit retourner, et ainsi la porta très bien vingt bonnes années après, de dimanche en dimanche... (ce qui prouve que l'envers valait mieux que l'endroit, puisqu'il tint bon vingt années !) Mais étant bien déchirée, elle la fit retendre en jaune... pour ce qu'en cette couleur-là (la déchirure) paraissent moins... Voilà qui est curieux : le jaune offre d'étonnantes surprises... et quelles ressources). Puis ce damas commençant à s'user, à bon escient notre damoiselle se résolut de dépecer sa robe et en fit une frange autour d'un manteau violet... Nous verrons ce qu'il en adviendra ci-après... Car l'histoire n'est pas finie, mais elle devient triste et nous apprenons sur la fin de cette "robe de nocces" des choses qui tirent les larmes.

Sans aller jusqu'à cette étonnante extrémité de mettre en franges leurs robes, combien de femmes (dans d'excellentes intentions) procèdent à des raccommodages malheureux... et coïteux ?

Rappelons nos souvenirs : n'avons-nous pas, quelquefois, dépensé en teinture, rassortiment d'étoffe, façons successives de petites couturières maladroites, au moins autant que le prix d'une simple robe neuve ?

C'est bien de tirer parti d'une étoffe encore bonne, mais il faut se méfier de ne pas faire, dit un proverbe oriental, "d'un burnous, un gant..." c'est-à-dire gâcher vainement notre étoffe, notre temps et notre argent !

Et elle acquiert un cachet siéme enfant, elle se retire dans leur propriété de Matershire et se consacra, selon sa propre expression, "à la formation des jeunes esprits". Sa mort, absolument inattendue, survint à la suite d'un accident : de l'avis général, le veuf ne dut éprouver qu'un sentiment de délivrance.

Ce deuil, plus récent encore que celui de Mrs. Knight, pouvait à la rigueur expliquer le silence du colonel.

C'était peut-être trop tôt pour la demande en mariage, même à notre époque anti-sentimentale.

Rita pleura sincèrement son mari, non seulement parce qu'il avait été un mari indulgent, mais aussi parce qu'elle se voyait dépourvue, par sa disparition, de tous les agréments de la vie.

La voyageuse poussa un profond soupir en considérant sa "ayah" occupée à fermer une valise. Cette femme, engagée pour le voyage, allait repartir pour le prochain paquebot au service d'une autre. Et Rita se désolait à l'idée de se coiffer et de se chausser elle-même.

Le colonel Caron, engoncé dans le col de son pardessus, revint à elle, l'air préoccupé.

— Allons, dit-il, frissonnant sous la bise, la vieille Angleterre nous accueille à sa façon.

Les beaux yeux levés sur lui exprimèrent une mélancolie émue. Rita Knight avait trois ans de plus que le colonel, rapidement monté en grade pendant la guerre, mais elle ne paraissait pas son âge. Ils formaient un couple élégant, as-

TRANSFORMATIONS

La mode est toujours au bicoloré, aux combinaisons de deux tons, d'un clair, l'autre foncé : témoin la magnifique robe de Lanvin, récemment remarquée dans "l'entresaison" et qui nous propose l'union harmonieuse d'une jupe noire, en beau satin lourd, et d'une blouse croisée, en satin rose pâle, terminée de côté par un grand nœud souple.

Cela donne à réfléchir à une femme ingénieuse. N'y aurait-il pas matière à quelques unes de ces transformations, qui satisfont à la fois notre sens pratique et notre élégance ? L'idée que nous vous soumettons aujourd'hui n'est, sans doute, pas nouvelle ; il est fort possible que certaines d'entre vous y aient déjà pensé, l'aient même réalisée... mais elle est plus que jamais d'actualité.

Nous aurons donc deux robes : l'une montante en satin noir, l'autre un peu décollée, à manches courtes, en satin ivoire ou rose pâle... Enfin, nous ferons nous-mêmes avec un bon patron et un petit mètre de lamé ou de broché argent une de ces délicieuses blouses du soir qui sont, en réalité, un petit rien de corsage drapé devant sous un beau bijou (très décolletée derrière, à petites manches ballon).

Avec ces éléments, nous allons réaliser exactement le double de toilettes : une robe pour chaque circonstance d'une journée ininterrompue d'élégance variée !

Nous pouvons supposer que nous sommes pour quelques jours à l'hôtel, en voyage d'agrément, et que nous aimons changer de tenue.

Pour le déjeuner élégant ou le thé de cinq heures, nous mettrons notre robe noire. Pour le petit dîner intime qui suivra, nous ôterons le corsage noir (car il est mobile) de notre robe du déjeuner et nous poserons sur la jupe foncée la blouse de satin clair — qui fait le corsage, mobile également, de notre robe de satin rose ou ivoire — Il est extrêmement facile de rendre amovible un corsage de robe élégante, avec la mode actuelle des blouses enroulées des ceintures nouées à la taille, des petites basques et des drapés...

Continuons nos métamorphoses. Le concert ou le casino réclame un ensemble plus brillant : nous réunissons la blouse claire avec sa jupe, et nous voici tout en blanc ou en rose.

Ce n'est pas encore le grand pavois : si quelque "gala" exceptionnel nous y oblige, nous avons la suprême et étincelante ressource de la petite blouse de lamé ou de pailleté, très décolletée et endiamantée. Réunie à la jupe de satin clair, elle fait "grande robe" du soir incontestablement.

Surtout si nous y adjoignons une de ces belles ceintures larges, en velours de couleur vive, dont les pans souples forment traîne.

Posée sur la jupe de satin noir, notre petite blouse de lamé devient très "bridge", très "cabaret élégant".

Et elle acquiert un cachet

touché invariablement le cœur des hommes.

Cependant, les traits réguliers du colonel ne se détendaient pas ; il s'était acquis la réputation d'être difficile à séduire, bien qu'il se fût montré fort empressé auprès de Rita Knight pendant le voyage.

Elle venait d'échouer et le savait, mais elle ignorait qu'elle avait coté le succès.

Ses paroles, son sourire remuaient profondément le colonel : sous une apparence rude, il cachait un cœur accessible à la tendresse.

Si ces deux êtres avaient pu, à l'instant même, avoir un entretien privé, cette histoire n'aurait sans doute pas été écri-

L'échelle du bord abaissée, les passagers de première se hâtaient déjà vers le débarquement. Le jeune officier et Mrs. Knight suivirent la foule. Chacun, avec des sentiments différents, se disait : "Il est trop tard." Le soulagement de l'un, le regret de l'autre, étaient également silencieux.

Nous ferons nous-mêmes avec un bon patron et un petit mètre de lamé ou de broché argent une de ces délicieuses blouses du soir qui sont, en réalité, un petit rien de corsage drapé devant sous un beau bijou (très décolletée derrière, à petites manches ballon).

Avec ces éléments, nous allons réaliser exactement le double de toilettes : une robe pour chaque circonstance d'une journée ininterrompue d'élégance variée !

Nous pouvons supposer que nous sommes pour quelques jours à l'hôtel, en voyage d'agrément, et que nous aimons changer de tenue.

Pour le déjeuner élégant ou le thé de cinq heures, nous mettrons notre robe noire. Pour le petit dîner intime qui suivra, nous ôterons le corsage noir (car il est mobile) de notre robe du déjeuner et nous poserons sur la jupe foncée la blouse de satin clair — qui fait le corsage, mobile également, de notre robe de satin rose ou ivoire — Il est extrêmement facile de rendre amovible un corsage de robe élégante, avec la mode actuelle des blouses enroulées des ceintures nouées à la taille, des petites basques et des drapés...

Continuons nos métamorphoses. Le concert ou le casino réclame un ensemble plus brillant : nous réunissons la blouse claire avec sa jupe, et nous voici tout en blanc ou en rose.

Ce n'est pas encore le grand pavois : si quelque "gala" exceptionnel nous y oblige, nous avons la suprême et étincelante ressource de la petite blouse de lamé ou de pailleté, très décolletée et endiamantée. Réunie à la jupe de satin clair, elle fait "grande robe" du soir incontestablement.

Surtout si nous y adjoignons une de ces belles ceintures larges, en velours de couleur vive, dont les pans souples forment traîne.



Donné gratis avec le THE ou CAFE MIKADO

Chaque paquet de 1 lb. contient un des articles suivants en semi-porcelaine :

1 tasse et une soucoupe, 1 assiette à soupe, 1 assiette à déjeuner, 8 tasses.

Mieux que tout autre thé ou café du même prix.

Voilà un ensemble de toilettes impressionnantes et réellement nombreuses qui ne prendront pas beaucoup de place dans la valise de voyage.

MODE DU PRINTEMPS

Nous lisons tout récemment dans un journal de Paris un compte rendu sur les dernières créations pour le printemps.

On nous informe que le beige et le gris seront très en vogue, il sera fréquent surtout pour les robes, les costumes, les ensembles d'été, soit où lainage.

"Le beige se verra en toutes nuances, parfois marié au brun, mais plus souvent traité comme une teinte de fond — merveilleusement fine et neutre — bien faites pour donner toute leur valeur aux accessoires de couleur vive.

On pourrait en dire autant du gris ; et, par le fait, le gris concurrence le beige avec succès. Mais comme il est un peu plus délicat, plus difficile à porter, on le réserve plutôt pour les robes habillées, les blouses élégantes ; et on le choisit alors de teinte argent, très clair, relevé souvent de bleu pastel, de rose dragée.

Le gris mélangé, en tweed ou lainage bourru, nous donne aussi de charmantes robes d'allure sportive : il s'unit très bien au rouge-lake.

Les couleurs assez claires, et notamment toute la gamme des roses et des rouges rosés, nous offrira le régal de ses gais coloris pour les petits costumes printaniers et surtout pour les garnitures contrastantes, destinées à relever les ensembles dont nous parlions tout d'abord."

Le mélange aimé du noir et du blanc n'est pas délaissé non plus.

THEATRE CORONA, No. 10,518

Utilisation de la fourrure

Utilisation de la fourrure

Utilisation de la fourrure

Utilisation de la fourrure

Utilisation de la fourrure

Utilisation de la fourrure

Utilisation de la fourrure

Utilisation de la fourrure

Utilisation de la fourrure

Utilisation de la fourrure

Utilisation de la fourrure

MODERNISME

Un groupe de Don Juan était au punch discutant des jeunes filles de la soirée. Comment aimez-tu Luce ? demanda un d'eux, "Oh ! ennuyeuse comme la pluie ; ne parle que de choses littéraires, politique etc..." L'on trouvait Jeannette le clou de la soirée, elle était tout à fait moderne au moins, fumant à faire rougir une locomotive du C. N. R., dansant tous les pas nouveaux, son rire entonnant tous les autres ; enfin une vraie jeune fille à la page. Elle ne manquait jamais une danse, tandis que la pauvre Luce demeurait souvent à sa place.

Un beau jour un de nos Don Juan se décida de demander Jeannette en mariage, croyant avoir trouvé la femme idéale, au moins il ne s'embêterait pas avec une telle épouse, et Jeannette qui depuis longtemps visait un bon magot ne se fit pas prier. L'on fit un grand mariage et le voyage de nocces fut en Europe, tout ce passe pour le mieux dans le meilleur des mondes.

Lorsqu'on revient du voyage, l'on habita le plus chic appartement, et Mme eut une servante costumée comme chez les grandes gens et ce ne fut que thés et soirées sans interruption.

Un bon matin Monsieur se leva un peu moins de bonne humeur qu'à l'ordinaire. "Écoute Jeannette : voilà près d'un an que nous sommes mariés et pas un soir sommes-nous restés à la maison. Je commence à en avoir assez de cette vie-là, je me lève le matin esquinté et mon ouvrage au bureau en souffre, et une autre raison cela devient dispendieux à la longue. Aussi tu ne fais pas attention en soirée, ce n'est pas que je sois jaloux ; seulement il me semble que tu pourrais prendre garde, cela était bon lorsque tu étais fille de flirter avec celui-ci ou celui-là, mais maintenant c'est le temps d'être sérieuse et d'ailleurs j'en ai assez de tout cela ? Notre Jeannette n'en croyait pas ses oreilles, car son mari ne lui avait jamais parlé sur ce ton. "Comment ! dit-elle tu oses me faire des reproches et lorsque j'étais fille tu m'aimais ainsi, ce n'est pas parce que je suis mariée que je peux changer mon caractère, je suis telle que tu m'as prise. Le mariage aujourd'hui mon vieux ce n'est plus une affaire sentimentale mais raisonnée, l'amour, le grand amour c'est un peu vieux jeu, va. Pourquoi n'as-tu pas marié, Luce à ma place ?" "Je me le demande" répondit notre Don Juan déçu et comprenant mais trop tard qu'il avait fait la grande erreur de sa vie. Oh ! les Hommes !

Utilisation de la fourrure

Utilisation de la fourrure

Utilisation de la fourrure

Utilisation de la fourrure

Utilisation de la fourrure

Utilisation de la fourrure

Utilisation de la fourrure

Utilisation de la fourrure

Utilisation de la fourrure

Utilisation de la fourrure

Utilisation de la fourrure

Utilisation de la fourrure

Utilisation de la fourrure

Utilisation de la fourrure

Utilisation de la fourrure

Utilisation de la fourrure

Utilisation de la fourrure

Utilisation de la fourrure

Utilisation de la fourrure

Utilisation de la fourrure

Utilisation de la fourrure

POUR avoir le plus grand choix d'étoffes à robes en laine, crêpe plat et crêpe rugueux, dentelles collets et sacoches, etc., il faut visiter le magasin

BERGERON & SICOTTE

173 rue Cascades

Saint-Hyacinthe

VOUS Y TROUVEREZ AUSSI

un assortiment complet de Broadcloth et marchandises lavables imprimées, coton et toile.

SPECIALITES

Sous-vêtements en laine, en fils et en crêpe de la marque WATSON.

Bas de cachemire, laine et soie, soie, des marques PENMAN et CORTICELLI.

Aussi les célèbres patrons "Pictorial Review"

EXAMINEZ LES SPECIAUX QUE NOUS OFFRONS CHAQUE SEMAINE AU COMPTOIR DES REDUCTIONS

BERGERON & SICOTTE

173 rue Cascades

Tél. 276

Saint-Hyacinthe

LE MAGASIN DE HAUTES NOUVEAUTES

SIROP DE MAÏS EDWARDSBURG CROWN BRAND

Le sirop de table économique et délicieux

Un sucre nourrissant pour toute la famille

THE CANADA STARCH CO

LIMITED, MONTREAL

deux ou trois fois l'hiver et il est usé par place.

Au lieu de la garder pour l'hiver prochain (avec les risques qu'il se mange cet été), pourquoi n'entreprenez-vous pas d'en faire la garniture de votre petit tailleur de ce printemps ? Les incrustations de fourrure se porteront beaucoup. Un col pointu, en capuchon, orne d'une manière amusante et nouvelle un manteau de lainage clair.

Des bandes, disposées en longueur sur des manches devenues trop étroites, leur donnent un cachet nouveau.

Des revers-tailleurs (les mêmes que l'on que l'on faisait autrefois en velours sont très chics en fourrure rase sur une jaquette de demi-saison.

Une bordure incrustée de fourrure rafraîchit aussi fort bien le bas d'une veste et le bas des poignets, et c'est très élégant.

Enfin, nous pouvons prolonger d'un crispin de fourrure une paire de gants trop courte pour la mode actuelle.

Prenez une CEPHANOL

Pour soulager véritablement

Le Mal de tête, Grippe, Névralgie, mal de dents, douleurs périodiques, Rhumatisme et autres affections semblables.

Les tablettes CE-PHA-NOL s'attaquent à la cause même du mal sans affecter le cœur ni l'estomac. Leur action calmante et sûre est due à leur composition particulière, préparée par des pharmaciens chimistes expérimentés. Les CE-PHA-NOL sont des tablettes composées. Vous voyez la différence entre les véritables CE-PHA-NOL et les tablettes ordinaires.

Boîte blanche et violette

CE-PHA-NOL

25c LA BOITE

gaité. Un quart d'heure plus tard, un taxi emportait Mrs. Knight et ses compagnons vers un restaurant italien, dont le jeune peintre s'était engoué.

— Où se trouve votre domaine, Madame ? demanda ce dernier. Je l'ai oublié.

Rita se mit à rire : — Mon domaine, comme cela sonne bien ! Il faudrait, hélas ! dire mon cottage. Malheureusement, Grendon est un pays situé dans le Westmorland, mais pas dans le district du lac : rien ne peut mieux faire ressortir la nullité de ses ressources. Si Grendon se trouvait plus près de Uleswater, nous pourrions louer le cottage des sommes fabuleuses, mais il est éloigné de tout endroit connu.

On peut à peine imaginer qu'un village aussi isolé puisse exister en Angleterre. Jack acquiesça cette propriété par les legs d'une vieille tante. J'aurais voulu la vendre, mais mon mari désirait la garder, car il y retrouvait ses souvenirs d'enfance et comptait y finir ses jours. D'ailleurs, ce fut un lieu idéal pour élever Val.

— Val, je croyais que c'était une fille ?

— Vous ne vous trompez pas. La mère de mon mari s'appelait Valéria, et comme ce nom me déplaissait, nous lui avons substitué celui de Valérie. Ma fille habite Grendon depuis sa petite enfance, sous la tutelle de la dévouée Miss Kirby qui a été gouvernante de Jack et idola-

tre de la famille Knight.

A suivre

Feuilleton du "Clairon"

LA VOIE RETROUVEE

Par Mrs BAILLIE REYNOLDS
Traduit de l'anglais par CLAUDE D'ARTHIES

No. 1 CHAPITRE PREMIER SWEET HOME

Quand la côte anglaise apparut distinctement à travers la brume, Rita Knight, frileusement enveloppée dans ses fourrures, se leva avec un soupir de regret.

Jusqu'ici, elle avait toujours réussi à obtenir ce qu'elle désirait, et cependant, cette fois, son habileté se trouvait en défaut : elle avait décidé d'amener le colonel Caron à lui demander sa main ; il eût été impossible pour lui reprocher de ne pas s'être efforcée d'arriver au but, mais rien ne faisait prévoir le succès. Elle ne pouvait espérer qu'une occasion propice viendrait favoriser la déclaration souhaitée, car ils voyageaient ensemble, tous deux revenant des Indes.

Devenue veuve, Mrs. Knight se rendait en Angleterre où elle allait retrouver sa fille, qu'elle n'avait pas revue depuis dix ans ; le colonel, dont le veuvage était récent, allait chez lui en congé et devait rejoindre son poste dès qu'il aurait mis de l'ordre dans ses affaires de famille.

Elle désirait passionnément retourner aux Indes. Quand elle envisageait l'avenir, elle se

représentait la vie qu'il lui faudrait mener avec ses moyens réduits dans un petit cottage, à Kensington ou bien dans le village perdu où l'attendait sa fille, et elle s'apitoyait sur son triste sort.

Le colonel Caron était un excellent parti : sa propriété, située dans le comté de Matershire, se trouvait à proximité de la ville... Avant de s'y installer, le colonel passerait deux ou trois ans aux Indes. Cette perspective plaisait à la veuve : trois ans de la vie brillante et luxueuse à laquelle elle aspirait !

Evidemment, les trois petits enfants que Blanche Caron avait laissés constituaient une entrave, surtout lorsqu'il s'agissait d'enfants dont l'atavisme, du côté maternel, était détestable.

Rita comptait laisser entendre au curieux qui s'étonnerait de ne pas voir se conclure une union prévue, qu'elle redoutait la charge de trois enfants (ayant elle-même un enfant) et les difficultés à craindre en pareil cas.

La mort de sa femme ne fut pas une catastrophe pour Patrick Caron. Depuis plusieurs années, Blanche n'accompagnait plus son mari aux Indes ; après la naissance de son troi-

sième enfant, elle se retira dans leur propriété de Matershire et se consacra, selon sa propre expression, "

NOTES LOCALES

CHRONIQUE MUNICIPALE

Le conseil municipal de St-Hyacinthe s'est réuni en assemblée régulière, hier soir, sous la présidence de l'échevin J. L. Guillet, pro-maire de cette cité. Les échevins Paul Richer, Ls Barceloux, J. L'Archevêque, J. B. Létourneau, J. Godbout, Victor Chabot et Isidore St-Jean y assistaient. Cette séance, comme les quatre ou cinq dernières, a été de courte durée et fut levée vers les neuf heures après avoir été précédée d'une réunion du conseil en comité.

Le greffier en ouvrant les délibérations en donnant lecture du procès-verbal de la dernière assemblée régulière qui a été adopté sans remarques spéciales et tel que rédigé par le greffier, M. M. O. David. Le rapport de la Cour du Recorder, pour le mois de février dernier, qui a été ensuite produit, a démontré qu'une somme de \$139. a été perçue en amendes imposées au cours du dernier mois. Sur ce montant total la somme de \$100.00 doit être remboursée au gouvernement provincial. Un rapport de l'analyse de l'eau distribué dans la cité a été produit et déposé aux archives. Ce rapport, fait par les autorités du Service Provincial d'Hygiène, est très satisfaisant.

Lecture est donnée d'une lettre de la Canadian Iron Foundries par laquelle cette compagnie invite le conseil à se faire représenter à une convention de la American Waterworks Association qui se tiendra à Ottawa prochainement. Cette lettre est laissée sur la table. Une résolution est adoptée pour modifier celle passée à la dernière séance et par laquelle le conseil annulait une police d'assurance contre l'incendie. La première résolution mentionnait que cette police d'assurance était pour le Marché Centre alors qu'elle avait été prise sur la bâtisse du vieil aqueduc.

Lecture est ensuite donnée d'une requête du Club Ouvrier Indépendant et signée par 1890 contribuables. Les signataires de cette requête protestent contre les taxes injustes de l'électricité dans St-Hyacinthe et contre la garantie de \$5.00 donnée par le locataire à la Southern Canada Power. Ils demandent au conseil d'étudier un moyen de donner à notre cité un traitement juste et raisonnable. Cette requête est laissée sur la table pour être sérieusement prise en considération à une séance ultérieure. Les Carabiniers Maskoutains adressent une requête au conseil pour obtenir une nouvelle incorporation sous le nom de "Cercle Maskoutain". Cette requête est accordée.

Les soumissions de MM. J. E. Gosselin, J. A. Boulay et J. A. Lussier pour la confection d'uniformes pour nos constables sont produites et le contrat est accordé à M. J. E. Gosselin au prix de \$29.50 l'uniforme. Le contrat pour les casquettes est accordé à MM. Cusson et Cusson au prix de \$3.25 pour celle du Chef de Police et \$2.75 pour celles des constables.

L'échevin Chabot, président du Comité des Finances, donne ensuite avis qu'il proposera, à la prochaine séance, l'adoption du règlement No. 436 autorisant un emprunt de \$14,500.00 pour consolider une dette flottante au 31 décembre dernier. Avis de motion est également donné pour certaines modifications au nouveau règlement des Finances. Ces modifications sont pour, à l'article 2-7, remplacer le mot trésorier par celui de greffier et à l'article 5-2, remplacer le chiffre de \$75,000 pour celui de \$100,000.00 dans la création du "Fonds de Roulement".

Selon le rapport de l'ingénieur le conseil décide de faire enlever trois arbres sur la rue Ste-Marie et 1 sur la rue Du Palais. Cet enlèvement d'arbres sera fait par M. Potvin à raison de \$5.00 chacun et à condition que ce dernier se rende responsable des dommages qui pourraient être causés.

Le conseil adopte ensuite une résolution pour mettre gracieusement à la disposition des membres du club "L'Infatigable" la salle du Marché Centre pour la journée du 5 courant, date à laquelle ce club célébrera le 25ième anniversaire de sa fondation.

Après l'approbation du paiement des comptes la séance est levée.

CHEZ LES RAQUETTEURS

Répondant aux invitations lancées, on verra plusieurs centaines de raquetteurs venir fêter le 25ième anniversaire de la fondation de l'Infatigable, de notre ville, dimanche prochain.

Dès samedi, une délégation du club Le Trappeur Inc. de Montréal arrivera ici, à pied et en raquettes. Ces personnes, parmi lesquelles on compte la présidente et le vice-président du Trappeur, feront leur apparition à la porte des Anciens Maires vers deux heures de l'après-midi. On s'attend à ce qu'une bonne partie de notre population se porte à leur rencontre et ovationne ces intrépides lurons.

De très belles unités de l'Union des Raquetteurs viendront dans notre coquette ville. On peut citer notamment, les Bois-Francis de Victoriaville qui forment un effectif de plus de quarante-cinq membres.

LE JUGE TELLIER vs LA CITE

L'Honorable Juge Arthur Trahan, siégeant en terme spécial, a entendu hier la cause de l'Honorable Juge Tellier contre la cité de Saint-Hyacinthe.

L'on se rappelle que la cité de Saint-Hyacinthe avait, au mois d'avril 1932, poursuivi en Cour de Magistrat le Juge Tellier pour un montant assez considérable d'arrérages de taxes. Le Juge Tellier, par le ministère de ses avocats, avait demandé la suspension des procédures qui avaient été prises contre lui pour attaquer en nullité, en Cour Supérieure, les règlements et les rôles de la Cité en vertu desquels les taxes, dont on réclamait le paiement, lui étaient imposées.

L'action de l'Hon. Juge Tellier se base uniquement sur le fait qu'il existe depuis 1913, entre lui et la Cité, un acte authentique de conventions par lequel, prétend-il, la cité s'est engagée à toujours considérer comme terres en culture les terrains qui lui appartiennent dans le quartier No. Cinq de cette ville. Il conclut à la nullité absolue, vis-à-vis de lui et de ses terrains, de tous les règlements imposant des taxes spéciales et de tous les rôles qui le cotisent pour ces taxes parce que, en présence des conventions ci-dessus mentionnées, il allègue que la cité n'aurait pas le droit de lui imposer ces charges.

La cité de Saint-Hyacinthe, en défense, plaide que l'acte authentique des conventions de 1913 est illégal et constitue, de la part de la cité, un excès de juridiction parce qu'il est d'abord en contravention totale à un règlement de la cité alors en vigueur et parce que le fait, pour la cité, de s'engager à traiter, pour une période de temps indéterminée, comme terres en culture les terrains qui appartiennent à l'Hon. Juge Tellier, équivaut à une simple remise de taxes qui est complètement prohibée par la loi municipale et particulièrement par la charte de la cité de St-Hyacinthe.

Plusieurs témoins ont comparu de la part de la cité défenderesse pour déterminer l'époque à laquelle auraient été ouvertes les rues St-Pierre, Notre-Dame, Després, et Tellier. Il résulte de ces témoignages que l'ouverture de ces rues remonterait à l'année 1898 contrairement aux prétentions du Demandeur qui alléguait qu'elles avaient été ouvertes en 1904. L'enquête s'est ajournée à aujourd'hui, vendredi, et l'on procédera à l'audition.

L'Hon. Juge Tellier était représenté par Mre Gaston Ringuet et Mre Robert Tellier, fils de l'Hon. Juge Mathias Tellier, juge en chef de la Cour d'Appel. La cité était représentée par Mre Philippe Pothier assisté de Mre Victor Chabot.

REMERCIEMENTS

La famille Joseph Plante désire exprimer ses sincères remerciements à toutes les personnes qui lui ont témoigné des sympathies à l'occasion de la mort de M. Joseph Plante, soit par offrandes de messes, de fleurs, bouquets spirituels, assistance aux funérailles, visites, ou tout autre manière que ce soit.

THEATRE CORONA, No. 10,173
THEATRE CORONA, No. 10,307
THEATRE CORONA, No. 10,412

ACTIVITES DE FEVRIER

Le rapport de février dernier concernant les activités du médecin et des infirmières aux dispensaires municipaux de Saint-Hyacinthe vient d'être rendu public par le Dr Ovila Desmarais. Il est ainsi rédigé:

Nombre de jours de cliniques, 10; nombre de cliniques, 13; Heures totales de travail, 143 dont 46 aux cliniques, 65 aux visites et 19 au bureau; Nombre de cliniques anti-tuberculeuses, 6; assistance, 110 personnes; nouveaux cas, 54; cas négatifs, 47; Rayons X, 27; cas positifs anciens, 8; cas douteux nouveau, 1; nombre de cliniques de puériculture, 7; assistance, 186 personnes; visites à domicile par l'infirmière, 126; bébés, 111; cas antepartum, 22; cas post-partum, 5; cas prénataux, 72; cas tuberculeux, 12; patients référés vers le médecin, dentiste, etc. 3; pièces de littérature distribuées, 61; enquêtes épidémiologiques, 7; cas déclarés et démentés, 6; maisons visitées, 7; cas contacts et suspects, 8; cas isolés, 7.

LA COUR D'APPEL CONFIRME LE JUGEMENT

La Cour d'Appel a rendu jugement, mardi, le 28 février, dans la cause de Harry Simon, manufacturier de liquors douces, de Montréal, contre Aimé Courtemanche, camionneur, de cette ville. Les faits formant la base de cette poursuite en dommages remontent à quelques années déjà. Il s'agissait d'une réclamation en dommages au montant de \$356.21, résultant d'une collision survenue à St-Paul d'Abbotsford entre les camions des deux parties, le 20 septembre 1930. Le demandeur fait valoir que la raison sociale de "Orange Bloom Company of Canada" Chacune des parties, comme cela se produit généralement en pareil cas, rejetait sur l'autre la responsabilité de la collision et des dommages en résultant.

La cause fut plaidée le 16 septembre 1931, devant l'Honorable Juge Philémon Cousineau qui rendit jugement le même jour renvoyant l'action du demandeur avec dépens. Ce dernier inscrivit cette cause en appel, devant la Cour du Banc du Roi, siégeant à Montréal, fournissant en même temps cautionnement pour le paiement des frais devant les deux Cours au cas où le dit jugement serait confirmé.

Devant la Cour du Banc du Roi, composée des Honorables Juges Howard, Bernier, Rivard, Hall et St-Jacques, la cause fut plaidée de nouveau au terme de janvier dernier, et jugement a été rendu mardi, confirmant le jugement de la Cour de première instance et renvoyant l'appel du demandeur avec dépens contre lui devant les deux Cours.

MORT TRAGIQUE D'UN BEBE

Le Coroner Viger a rendu un verdict de mort accidentelle dans le cas du bébé Laporte, 14 mois, décédé à la suite d'empoisonnement après avoir absorbé une forte quantité de pétrole. Mercredi, la mère du bébé, Mme Wellie Laporte, 34½ Saint-Pascal, laissait son enfant seul dans la cuisine pour se rendre chez des voisins. Lorsqu'elle fut de retour, elle constata avec stupeur que son jeune enfant buvait du pétrole qu'elle avait dissimulé dans un récipient en dessous du poêle. La mère épuisée manda aussitôt le médecin qui prodigua les soins d'urgence à la petite victime chez qui l'ingurgitation de l'huile avait provoqué une hémorragie mortelle. Le malheureux enfant mourait en quelques minutes. Le Coroner Viger qui enquéta rendit le verdict que l'on sait.

SYMPATHIES

Les familles Dutilly et Charbonnier remercient toutes les personnes qui leur ont témoigné des sympathies à l'occasion du décès du Dr Arthème Dutilly soit par bouquets spirituels, offrandes de messes, fleurs, visites à domicile, assistance aux funérailles ou de toute autre manière que ce soit.

S. E. Mgr MELANSON

Son Excellence Mgr Melanson, évêque de Gravelbourg, était dans notre ville, au cours de cette semaine.

Le nouveau prince de l'Eglise consacré récemment à Chatham, est reparti hier jeudi.

CAUSE AJOURNEE

Les 22 et 23 février, l'Honorable Juge Trahan siégeant en Cour Supérieure, dans notre district, a entendu la cause de M. Emile Nichol de la paroisse St-Thomas d'Aquin contre M. Octave Auclair, de cette ville.

Il s'agit en cette affaire d'une réclamation en dommages résultant de la mort du jeune fils mineur du demandeur, à l'automne 1931. Le demandeur par l'entremise de son procureur, Me T. A. Fontaine, C. R., allègue au soutien de sa réclamation en dommages que l'accident qui a causé et occasionné la mort de son jeune fils est due à la faute du défendeur, à un excès de vitesse, au défaut d'application des freins, au défaut de lumières, etc., et qu'en conséquence, ce dernier est responsable des dommages qui lui en sont résultés. De son côté, le défendeur qui est représenté par Me J. J. Chagnon, C. R., a contesté cette réclamation en alléguant qu'il n'est pas responsable de cet accident et qu'il n'a pu l'éviter.

La poursuite a fait entendre les 22 et 23 février un grand nombre de témoins qui ont relaté les circonstances dans lesquelles s'est produit cet accident ainsi que les contestations et observations qui ont été faites sur les lieux de l'accident.

La cause n'a pu cependant se terminer vu la maladie de l'avocat du défendeur et elle a, en conséquence, été ajournée à un autre terme.

DECES DU PERE DU REV. BOUCHER

Mardi le 14 février, le R. J. E. Boucher, pasteur de l'Eglise St. James, de cette ville, recevait une dépêche laconique le priant de se rendre au chevet de son père mourant, à Campbellton, N. B. M. Boucher, accompagné de son épouse, partait dans l'après-midi, sur le convoi à destination de Campbellton.

Son père, M. Joseph Boucher, employé de chemin de fer à sa retraite et qui demeure à Campbellton depuis près de trente ans, s'éteignait le samedi 18 février, à l'âge de soixante-et-douze ans, après quelques jours de maladie. Le défunt naquit à Saint-Alexandre, P. Q., et travailla pour le chemin de fer Canadien National durant un grand nombre d'années. Il était très estimé à Campbellton. Il laisse après lui son épouse, cinq filles, Mmes Everett Little, Frédérick, Mlle Elise, Bertha et Regina, de Montréal; Mlle Marie, de Campbellton; trois fils, le R. Joseph Boucher, pasteur de notre ville, John et Henry. Son fils Frank fut tué à la guerre mondiale.

Les funérailles ont eu lieu lundi le 20 février, au milieu d'une grande affluence de parents et d'amis. Les fidèles de l'Eglise St. James, de cette ville, avaient envoyé comme tribut floral une riche couronne de fleurs. Nos condoléances.

1908-1933

Voici le programme qui sera suivi lors des fêtes du 25ième anniversaire de la fondation de l'Infatigable Inc.

10.15 heures. — Arrivée des clubs étrangers.

10.30 heures. — Parade par les rues de la ville: Laframboise, Mondor, William, Concord, Cascades, St-Simon, St-Antoine, St-François, Cascades, Bourdages et Girouard, jusqu'à l'Eglise Notre-Dame du Rosaire.

11.00 heures. — Messe pour tous les raquetteurs.

11.45 heures. — Départ de l'Eglise par la rue Girouard jusqu'à l'Hôtel de ville.

12.00 heures. — Réception civique à l'Hôtel de ville par Son Honneur le Maire T.-D. Bouchard, M. P. P., et présentation des clés de la ville. Photographie.

1.00 heure. — Banquet au Grand Hôtel pour tous les invités.

2.00 heures. — Ouverture de la salle Napoléon à tous les raquetteurs. Amusements divers.

3.30 heures. — Vues animées à la salle du marché centre.

4.30 heures. — Réception à tous les raquetteurs et raquetteuses à la salle du marché centre. Goûter.

6.00 heures. — Rassemblement sur la place du Marché. Parade par les rues St-Simon, St-Antoine, Ste-Anne, Cascades, Mondor, Laframboise à la Gare du C. N. R.

6.30 heures. — Départ des clubs. Bienvenue à tous les raquetteurs.

LE COMITE.

FEU M. JOSEPH PLANTE

M. Joseph Plante, est décédé le 25 février, en cette ville, à l'âge de soixante-six ans.

Il laisse dans le deuil son épouse, Virginie Parent; ses fils Adélard, Hervé, Odina, Léopold, Lucien, Adrien, ses filles Mme Henri Bourdon, St-Liboire, née Rose, Mme Joseph Cabana, née Dora, de cette ville, Mme Eustache Cabana, née Aloïcia de cette ville, Mme Laurent Godbout de cette ville, née Germaine, ses frères Philippe, Henri, Médéric, Marcel, Narcisse, sa sœur Mme Louis Osias Beaulieu née Délia Plante.

Les funérailles ont eu lieu le 27, en l'église cathédrale. La levée du corps fut faite par M. l'abbé Dubuc, qui chanta aussi le service, assisté de diacre et sous-diacre.

Les porteurs étaient MM. Adélard, Hervé, Odina, Léopold, Lucien et Adrien Plante, tous fils du défunt. Les proches parents du défunt conduisaient le deuil.

Offrandes de messes: Mlle Jeannette Chevalier, Les Chevaliers de Colomb, famille Narcisse Godbout, un groupe d'amis.

Sympathies: famille Isidore Messier, famille D. Turner, M. et Mme Adrien Lassonde, famille Isidore St-Jean, Mlle Lucile Brodeur, famille H. Barré, famille Joseph St-Jean, M. Roméo St-Amand, M. et Mme Laurent Godbout, M. R. Perrault, M. Lionel Bouchard, M. Louis Parenteau, M. Jean Blanchard, Mlle Bibiane, Gisèle et Huguette Godbout, Mlle Florence Brunelle, M. et Mme Auguste Halley, M. François Jetté, Mme Aloysia Plante, Mlle Angélique Robert, M. et Mme Théodore Lavrivère, M. J. N. Laurence, club de hockey Pavillon, M. Jos. Millette, famille Félix Boivert, M. Henri Robillard, M. Donat Thérault, Dr Hervé Gagnon, M. C. O. Lussier, M. Raoul Blanchard, M. Eva Brodeur, M. et Mme Halley, famille Domina Parent, Montréal, famille Donat Pothier, Mlle Julienne Cabana, M. et Mme L. J. Guillet, M. et Mme Louis St-Amand, M. et Mme Antoine Béard, Mlle Antoinette Deslauriers, Dr Ernest Daigle.

Bouquets spirituels: famille Joseph Plante, M. Dion et Mme Barron, M. et Mme Odina Plante, famille Téléphone Cabana, famille Albani Comtois.

Tributs floraux: les Chevaliers de Colomb: Dr A. Bédard, MM. Paul Lussier, Léo Benoit, Maurice Blanchard, L. Champoux, Armand Cantin, Samuel Bourgeois, Alexandre Lavigne, Robert St-Germain, C. A. Cadieux, B. Chartier, R. Payette, Donat Gladu, Louis Morin, A. Joly, François Jetté, un groupe d'amis: MM. L. Boulay, R. Brodeur, C. Boisclair, L. Beaudoin, R. Brouillard, A. Beauregard, P. Chevalier, R. D'Anjou, J. Gosselin, H. Gendron, L. P. Guillemette, P. Leclerc, P. E. Leclerc, L. Lessard, P. Létourneau, L. Létourneau, E. Marcotte, A. Pintauro, J. Solis, L. Saint-Jean, L. Turgeon, A. Tremblay.

CHANGEMENTS AU DIOCESE DE SAINT-HYACINTHE

S. E. Mgr Fabien-Z. Decelles, évêque de Saint-Hyacinthe annonce les changements ecclésiastiques suivants dans son diocèse: M. l'abbé Henri Béland, curé de Roxton Pond, malade depuis longtemps, prend sa retraite; M. l'abbé Napoléon Maynard, curé de Saint-Joachim de Shefford, est nommé curé à Roxton Pond; M. l'abbé Origène Berthiaume, curé de Brigham, est nommé à Saint-Joachim; M. l'abbé Armand Guertin, vicaire à Saint-Denis-sur-Richelieu, curé à Brigham; M. l'abbé Gaston Martel, chapelain de l'Hôpital Saint-Charles de Saint-Hyacinthe, va vicaire à Saint-Denis; M. l'abbé Joseph Trudel remplace ce dernier à l'Hôpital Saint-Charles.

CONCOURS DE PECHE

Voici le résultat du concours de pêche de l'Association des Pêcheurs du Yamaska pour la saison 1932: MASKINONGE: J.A.R. Morin, 23 et 21 lbs; C. Robidoux, 9 lbs 12 onces; Gies Turcot, 8 lbs 1 once; Léopold Robert, 4 lbs 6 onces.

ACHIGAN: Hervé Cabana, 3 lbs 8 onces; Lionel Castel, 3 lbs 6 onces; Albert Arcand, 3 lbs; Paul Morin, 2 lbs 12 onces; H. Lessard, 2 lbs 12 onces; J. L. Desmarais, 2 lbs 12 onces; J. B. Gervais, 2 lbs 9 onces; Ant. Langueard, 2 lbs 4 onces.

DORE: Victor Hébert, 6 lbs 5 onces; Wilfrid Gaudreau, 5 lbs; Paul Morin, 5 lbs; Henri Raymond, 4 lbs 8 onces; Lionel Castel, 4 lbs 8 onces; Wilfrid Desmarais, 4 lbs 4 onces; Paul Morin, 3 lbs 8 onces; Ernest Girard, 3 lbs 6 onces; Donat Mongeau, 3 lbs 5 onces; Jos. Montebault, 2 lbs 12 onces; Herménus Daudelin, 2 lbs 8 onces.

Leçon du jeudi après-midi 0.25

Démonstration du samedi soir 0.15

Feuilles des recettes de chaque leçon 0.05

Mme Vve J.-B. TETRAULT

Nous apprenons la mort de Mme Vve Jean-Baptiste Tétrault, née Adèle Bachand, décédée le 22 février, à St-Hyacinthe, à l'âge de 91 ans.

La défunte laisse dans le deuil ses fils Irénée, Alfred; ses filles, Mme Alfred Pion, née Ludvine, de Central Falls; Mlle Rose-Alma Tétrault. Survivent aussi à la défunte, Gaston, Marcel et Gérard Tétrault, Eugène Cadorette, de Detroit, Denise Tétrault, Stanislas, Georges Pion, Rose-Ena, de Central Falls, ses petits enfants.

Les funérailles ont eu lieu en la Cathédrale, le 24 février. M. l'abbé Pierre Loiselle fit la levée du corps et chanta le service funèbre.

Les porteurs étaient MM. Alexandre Leboeuf, Joseph Lusignan, Noé Bernard, Adélard Miller, Arthur Loiselle, Louis Brodeur. Le deuil était conduit par les deux fils de la défunte, Alfred et Irénée; ses petits-fils, Gaston, Marcel et Gérard Tétrault.

Dans l'assistance on remarquait: M. Hormisdas Miller, Montréal, M. Adélard Miller, St-Césaire, M. et Mme Alphonse Brodeur, St-Jean-Baptiste, M. Arthur Loiselle, St-Mathias, M. E. Loiselle, St-Mathias, Mme Benoit, de Montréal, Mme Ulric Desautels, St-Basile, Mme Baptiste Leduc, Acton-Vale, M. et Mme Lusignan, St-Charles, M. Joseph Leblanc, ville, M. Omer Leblanc, ville, M. et Mme Leboeuf, ville, Mlle Marie-Alda Jacques, ville, Ernestine Jacques, ville, M. Emilien Brodeur, St-Dominique, Mme S. Sansoucy, ville, M. J. Goyette, ville, Mme Irénée Tétrault, ville.

MORT DE L'ABBE J.-A. DALPE

M. l'abbé Joseph-Avila Dalpé, ancien curé de la paroisse du Saint-Nom de Jésus, de Worcester, Mass., est décédé de bonne heure mercredi matin à l'Hôtel-Dieu de Saint-Hyacinthe, à l'âge de 67 ans. Il était malade depuis longtemps.

Le défunt était né à St-Théodore d'Acton, le 9 septembre 1865, fils d'Augustin Dalpé forgeron et de Philomène Caron. Il avait fait ses études classiques et théologiques au Séminaire de St-Hyacinthe, et avait été ordonné le 28 septembre 1890, par S. E. Mgr L.-Z. Moreau. Il fut successivement professeur au Séminaire, vicaire à Worcester, Mass., à North Adams, curé de Mittineague, Mass., de Fitchburg, Mass., puis de la paroisse du Saint-Nom de Jésus à Worcester.

Les funérailles auront lieu samedi matin au Séminaire de St-Hyacinthe à 10 heures 30.

LA REINE DES RAQUETTEURS A SAINT-HYACINTHE

Mlle Hélène Tracey, du club de raquettes "La Feuille d'érable", reine du congrès international de la raquette tenu dans la métropole au commencement de février, accompagnera dans le train spécial du Canadien National la nombreuse délégation de raquetteurs de Montréal qui assistera aux fêtes du 25ième anniversaire de l'Infatigable de St-Hyacinthe, dimanche prochain, le 5 mars.

Après la grand-messe qui sera chantée par M. l'abbé P. N. Desmarais, curé de la paroisse, S. H. le maire T. D. Bouchard présentera les clés de la ville à la délégation venue de Montréal.

RECEPTION

Voici le programme qui se déroulera à l'occasion de la réunion annuelle le 19 mars courant: A 9 heures. — Messe.

A 11 heures. — Réception à la salle Saint-Joseph. — Chant de bienvenue — Conférence donnée par Madame Aurélien Bélanger, d'Ottawa, Présidente générale de l'A. F. A. C. C.

A 12 heures. — Dîner.

A 2.30 heures. — Pèlerinage. — Acte de consécration à St-Joseph. — Sermon. — Vénération de la relique de St-Joseph.

Chacun pourra prendre part au banquet aux conditions ordinaires.

RECEPTION

Dimanche dernier, M. et Mme Alphonse Frédette du village St-Joseph ainsi que leur fille, Thérèse, organisatrice de l'endroit recevaient à l'occasion des jours gras. Un intéressant programme musical fut fourni par Mlle Yvonne Boutin, aveugle diplômée de l'Institut Nazareth et organisatrice de la paroisse St-Damase, Marie-Jeanne Chicoine, pianistes, MM. Dozais, violoniste, G. Bouchard, guitariste et Alb. Bonin, pianiste. Outre les musiciens, on remarquait les invités suivants: Mlle Lorette Jodoin de St-Damase, Réjeane Bergeron, M.-Berthe Chicoine, M.-Jeanne Béliveau, M. et Mme Girouard, Mme Elias Chicoine, M. et Mme Solis et Mme Bergeron.

La brigade du feu a sorti vingt-et-une fois au cours du mois de février, nous informons. Ceci est probablement un record.

50 ANS BIEN FETES

Dimanche le 26 février se réunissaient un groupe de parents et d'amis pour fêter le 50ième anniversaire de naissance de Mme Joseph Choquette de St-Hyacinthe.

Une adresse lui fut lue par Mlle Gertrude Dussault et une gerbe de fleurs lui fut donnée par sa petite-fille, Gisèle Forget, ainsi qu'un magnifique cadeau et plusieurs autres.

Parmi les invités on remarquait M. et Mme Joseph Choquette, M. et Mme Hyacinthe Létourneau de St-Lambert, M. et Mme I. Mongeau, M. et Mme M. Choquette et leur fils Claude de St-Jean, M. et Mme Adrien Létourneau et leurs enfants Guy et Jacqueline de St-Lambert, M. et Mme Arthur Choquette, Mme Dieudonné Choquette, M. et Mme Florie Bonneau et leur fils Guy de Ahuntsic, Montréal, M. et Mme Ovide Matte, M. et Mme Ernest Forget, M. et Mme Joseph Dansereau, M. et Mme Rosario Dansereau et leur fils Roger, M. et Mme Josephat Dansereau, M. et Mme Omer Hébert, Mlle Noella St-Germain, Mlle Annette et Cécile Huard, Mlle Annette Côté, Mlle Simonne et Gabrielle Mongeau, Mlle Roland, Juliette et Yvette Choquette, Mlle Elwilda et Flore Choquette, Mlle Hélène Cordeau, Mlle Jeannette Hébert, Mlle Marie Baril, MM. Laurent Chagnon, Paul Choquette, Joseph Cordeau, Lucien et Adrien Mongeau, M. Charles Auguste Jacob, M. Henri Dansereau et plusieurs autres.

La musique était fournie par MM. Lucien Dansereau, Georges Sciotte, Donat Chenette, Léo Laplante et Girard Plante.

Il y eut danse, chant et déclamation. La soirée ne se termina qu'à une heure très avancée, et tous partirent enchantés.

La musique était fournie par MM. Lucien Dansereau, Georges Sciotte, Donat Chenette, Léo Laplante et Girard Plante.

Il y eut danse, chant et déclamation. La soirée ne se termina qu'à une heure très avancée, et tous partirent enchantés.

FEU Mme Vve A. CHOQUETTE

Mme Vve Auguste Choquette, née Méline Malo, est décédée à St-Damase, le 17 février, à l'âge de 77 ans. Elle était la mère du Dr G. Choquette, directeur-médical de l'Unité Sanitaire des Comtés de St-Hyacinthe et Rouville.

La défunte laisse dans le deuil ses fils Auguste, Emile de Montréal, Stanislas, de St-Damase, Gédéon des États-Unis, et le Dr Choquette, de notre ville; ses filles Mme A. Lussier, née Angéline, Mme Ubald Leclerc, née Dora, de St-Césaire. Plusieurs petits-enfants survivent à la défunte.

Les funérailles ont eu lieu à St-Damase, le 20 février.

La levée du corps fut faite par le curé, M. C. A. Perrault, lequel chanta aussi le service assisté des diacre et sous-diacre C. Cournoyer et F. Cordeau.

Au choeur on remarquait: Mgr Desmarais, le R. P. Bourbonnière, les abbés Bernard et Lalime.

Les porteurs furent MM. Clodomir Palardy, Joseph Beauregard, Pierre Lussier, Francis Létourneau, Zacharie Dupont, Philias Darsigny.

Le deuil était conduit par ses fils Auguste, Emile, Stanislas, Gédéon, et le Dr Choquette.

EN DELIBERE

Mercredi, le 22 courant, l'hon. Juge Trahan a entendu la cause de Robert Cimon, de Québec, contre Philias Bazinet de cette ville. Il s'agissait en cette affaire d'une réclamation en dommages au montant de \$106.65.

Le demandeur par l'entremise de son avocat, alléguait qu'en date du 27 juillet 1931, sur la route de St-Dominique, son automobile avait été frappée par le camion du défendeur qui venait en arrière du côté du village de St-Dominique.

JOYEUSE REUNION

Lundi 20 février dernier, à l'occasion du 38ème anniversaire de naissance de Mme Xavier Viens, un groupe de parents et amis lui faisaient une jolie démonstration.

Parmi les invités on remarquait: M. et Mme Xavier Viens, et leurs enfants, Mlle Simonne Viens, Laurette Viens, Thérèse Viens, M. Raymond Viens, M. et Mme Georges Viens, M. Emile Viens, Mlle Georgine Viens, de Saint-Hyacinthe, M. et Mme Paul Bienvenue de la Présentation, M. et Mme Joseph Bourque, Mlle Simonne et Fernande Bourque, M. Lionel Bourque, M. Lionel Gaumont, Mlle Gilberte et Gertrude Bourque, M. et Mme Wilfrid Guertin, M. Donatien Guertin, Mlle Madeleine Poulin, M. Armand Girard, Mlle Rhéa Poulin, de Ste-Rosalie, M. et Mme Roméo Cabana, M. et Mme Joseph Laperle, M. et Mme Osias Racine, MM. Lucien, Pierre, Albany, J-Baptiste, Eugène, Laurent Racine, M. Roland Grégoire, Paul Grégoire, Mlle Germaine Scott, Cécile Scott, Lucienne Gendron, et M. Léo Gendron, de Saint-Hugues, M. Louis Scott, M. Henry Grégoire, M. Roméo Grégoire, Mlle Juliette et Fleurette Grégoire, Mlle Anéda et E. Ramon Lancelier, M. Rosario Richard, Roméo Richard, Aurélien Richard, Germain Richard, M. Paul Laflamme, M. Léo Laflamme, de Ste-Rosalie, M. Léo Bergeron, Hector Perron, de Saint-Simon, Mlle Henriette Riendeau et Léo Riendeau, Mlle Frappier, Laurenda Armstrong, M. Armstrong, Mlle Jeanne d'Arc Bédard, Mlle Irène Millette, M. Hervé Millette, MM. Georges et Philippe Morissette, Adrien et Joffe Côté, Mlle Adrienne et Amédée Leblanc, M. Antonio Lussier, M. Roman Rajotte, de Montréal.

Une adresse a été lue par Mlle Simonne Viens et un joli cadeau a été présenté par Mlle Thérèse Viens.

Il y eut chant, musique et danse. L'orchestre fut fourni par MM. Dominique Pelletier, Arthur et Adrien Lussier.

Tous se quittèrent à une heure avancée, emportant un souvenir de leur agréable veillée.

AU CLUB LETOURNEAU

Jeudi soir dernier, le club Letourneau eut l'agréable plaisir de recevoir dans ses salles le sportsman bien connu, M. Aurèle Gaudette.

M. Gaudette a passé en revue les cyclistes et s'est assuré des services de M. Paul Picard, pour représenter le Grand Hôtel au cours de la saison prochaine.

M. Paul Picard s'est classé parmi les meilleurs coureurs de la province, et c'est avec honneur qu'il portera les couleurs de M. Gaudette.

La direction du club invite le public en général à assister aux pratiques qui ont lieu les mardi et jeudi soirs, ainsi que le samedi après-midi, et remercie M. Gaudette de son beau geste de sportsman.

LE CLUB LETOURNEAU

DEPARTEMENT DU FEU

De nombreux appels ont été faits cette semaine surtout sur les derniers jours, mais comme toujours ce qui est pour le mieux il ne s'agit pas de bémols commencentements d'incendie.

Lundi, le 27 février. — A 9 heures et 45 p. m., chez M. Hector Rivard, coin Dessaulles et Ste-Anne. Appel par téléphone.

Jeudi, le 2 mars. — A 7 heures et 30, chez M. Théberge, 5 rue Morison. — A 8 heures et 30, chez M. Rémi Lafontaine, rue Lafontaine.

LE DEPUTE RHEAUME

Le député de St-Jean, Iherville, M. Martial Rheaume, sera à St-Hyacinthe pour les fêtes du 25ème anniversaire de la fondation du club Infatigable.

APPEL RENVOYE

La Cour du Banc du Roi, à Montréal, a rejeté l'appel pris par Mme Jules Hamelin, du jugement renvoyant l'action qu'elle avait intentée contre M. Dominique Cadorette, en négation de servitudes.

Cet appel a été renvoyé sur motion de Mre G. J. Chagnon, C. R., avocat de M. Cadorette, se prévalant de certaines irrégularités dans le cautionnement fourni par l'appelante.

Le jugement de l'Hon. Juge Trahan renvoyant l'action de Mme Hamelin, se trouve en conséquence maintenu.

ETAT-CIVIL

CATHEDRALE

Naissances. — Février 28: Marie, Lise, Huguette, fille de Lionel Fortin et Yvonne Lévesque. Parr. et marr.: Nazaire Lévesque et Anna Brissou. — Mars 1: Joseph, Jean, Paul, Guy, fils de Léopold Launier et de Marie Jeanne Leduc. Parr. et marr.: Régis Bolduc et Joséphine Berthiaume.

Mariage. — Février 27: Entre Lucien Carufel, fils de Edouard Carufel et de feu Mézelle Lafrenière; et Armande Graveline fille de Alfred Graveline et Aldéa Bachand.

Sépultures. — Février 24: Adèle Bachand, veuve de J. B. Tétrault décédée à l'âge de 90 ans. — Février 27: Joseph Plante, époux de Virginie Parent décédée à l'âge de 66 ans. — Mars 2: Edwidge Petit épouse de Onésime Frédet, décédée à l'âge de 61 ans.

NOTRE-DAME

Naissance. — Février 24: Marie, Gisèle, Hectorine, fille de Gaston Girouard et de Marie-Angèle Millette. Parr. et marr.: Hector Girouard et Ernestine Messier.

Mariage. — Février 28: Entre Amédée Plouffe, fils de feu Louis Plouffe et de feu Martin Larivière; et Marie Rose Alma Provost, fille de Ludger Provost et de Marie Rose Albarchambault.

Sépultures. — Février 25: Hermine Berthiaume, épouse de feu Henri Després, décédée à l'âge de 74 ans. — Février 25 Dr Arthème Dutilly époux de Rose Charron, décédée à l'âge de 42 ans.

CHRIST-ROI

Naissances. — Février 26: Marie, Rolande, fille de Raoul Guérin et de Emérida St-Jean. Parr. et marr.: Victor Guérin et Yvonne St-Germain. — Fév. 26: Marie, Rose, Rita, Jacqueline, fille de Ludger Nolin et de Marie Rose Leblanc. Parr. et marr.: Charles Leblanc et Marie Louise Harnois. — Mars 1: Marie, Françoise, Jeannine, fille de Albert Jourdain et de Yvonne Ledoux. Parr. et marr.: François Ledoux et Arménia Forand.

SOIREE INTIME

Samedi le 25 février dernier, un groupe de parents et amis se réunissaient chez M. et Mme Eusèbe Petit pour fêter les jours gras. Durant la soirée il y eut chant, déclamations, musique et danse.

Outre M. et Mme Petit, on remarquait Mlle Irène et Emélie Petit, Gabrielle et Rose Rivard, Gracia Bédard, Laurentine Larose, Alice Forest, MM. Paul, Robert, Maurice Petit, Bernard et André Larose, Léopold Bernard, Robert Goudreau, Adélaïde Hamel, Rolland Sénécal, François Deschênes, Lucien Danseur, Wilfrid Anctil.

Tous se retirèrent à une heure avancée, emportant un beau souvenir de cette soirée intime.

REMERCIEMENTS

Les familles Choquette, Lussier et Leduc remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont témoigné des marques de sympathie soit par offrandes de fleurs ou de messes, bouquets spirituels, visites à domicile, assistance aux funérailles ou de toute autre manière que ce soit à l'occasion du décès de Mme Vve Auguste Choquette, née Méline Malo.

REMERCIEMENTS

La famille Arthur Després désire exprimer ses plus sincères remerciements à toutes les personnes qui lui ont témoigné de la sympathie à l'occasion de la mort récente de M. Arthur Després, soit par offrandes de fleurs, de messes, bouquets spirituels, visites à domicile, assistance aux funérailles ou de toute autre manière que ce soit.

BELLE SOIREE

Afin de donner à la fin du carnaval un cachet de réjouissance tout particulier, M. et Mme François Morissette de St-Joseph d'Yamaska recevaient à leur demeure un groupe nombreux de parents et d'amis. Entre eux, on remarquait: M. et Mme Joseph Lavigne de Ste-Rosalie, M. et Mme Paul Morissette leurs enfants, Marcel et Marie-Paul, M. et Mme Omer Morissette, leur fille Yvonne, M. et Mme Origène Morissette, leur fils Jules, M. et Mme Aimé Morissette, leur fille Monique, M. et Mme Wilfrid Morissette, leurs fillettes Denise et Hélène, M. et Mme Eugène Morissette, M. Louis Morissette, Mme Labossière, M. et Mme Alphérie Cardin, leur fils Germain, M. et Mme Adélaïde Giard, M. et Mme Xavier Viens, M. et Mme Elphège Bazinet, M. et Mme Augustin Bourque, M. et Mme Joseph Bourque, Mlle Gilberte Bourque, M. Lionel Gaumont, Mlle Gertrude Bourque, Mlle Simonne Viens, Mlle Simonne et Fernande Bourque, M. et Mme Osias Racine, Lucien et Pierre Racine, M. Irène Dufour, Mlle Cécile Morissette, Germain et Jean Louis Morissette, Mlle Gabrielle Morissette, Mlle Béatrice Berger de St-Charles, M. Bruno Houle, Mlle Blanche Morissette, M. Clément Racine, M. Léo Racine, Mlle Irène Bazinet, Mlle Juliette et Yvonne Bazinet, M. Roland Bazinet, Mlle Yvonne et Marie A. Laflamme, MM. Rosario et Léo Laflamme de Ste-Rosalie, M. Georges et Philippe Morissette.

Il y eut partie de cartes, chants, amusements divers et belle musique. Tous furent enchantés de cette belle réception et l'accueil chaleureux dont chacun fut l'objet leur fera conserver le meilleur souvenir de cette charmante soirée.

DAME JUSTICE MONTE SUR LES TOITS

Une institution qui ne chôme guère, c'est la cour du magistrat de ce district. Une affaire singulière vient de s'y dérouler. En plein centre de la ville, un nommé Gazeille cachait des provisions de liqueurs enivrantes fruit de la fabrication clandestine, sur le toit de son logis et sur les toits voisins. En vain a-t-il protesté de son innocence, après enquête devant le magistrat Marin, l'accusé a été trouvé coupable et condamné à 7 mois de prison, qui pourront se réduire à 6 mois s'il paie une amende de \$200.00 et les frais.

FILMS HISTORIQUES A ST-HYACINTHE

Samedi soir dernier dans les salles du club "Casavant" M. Peattie du service des voyageurs du Canadian National fit dérouler sur l'écran quelques films très intéressants devant les officiers et les membres du club ainsi que leurs familles.

Ces films, la plupart pris dans notre province, furent appréciés des spectateurs et nous espérons que M. Peattie reviendra bientôt avec d'autres films du Canada et des Bermudes.

Les membres du club "Casavant" sont recrutés parmi les employés et amis de la manufacture d'orgues dont la renommée est mondiale.

THEATRE CORONA, No. 10,704

THEATRE CORONA, No. 10,755

LISEZ LE "CLAIRON"

HOCKEY

Dimanche dernier la Ligue Provinciale de Hockey, faisait rencontrer, pour une joute de détail, le club Millionnaire et le St-Hyacinthe.

Après une joute excitante au possible, la victoire revint aux mains des Millionnaires qui l'emporta, par le score de 7 à 5.

Quoique le pointage fut assez élevé, il n'est pas lieu de croire que la joute ne fut pas intéressante. Chaque équipe était embarquée sur la glace, avec chacune l'intention de remporter la victoire. Car il aurait été difficile de dire avant la fin de la partie, lequel des deux clubs éliminerait l'autre.

Dès la première période le jeu fut très agressif. Après 2 minutes de jeu, nos locaux prirent l'avantage d'un point; mais quelques instants plus tard, le club étranger profitant d'une montée, effectuée par Bourgeois se lança à l'attaque et parvint à égaliser le score.

Nos joueurs locaux voyant la tournure que prenaient les choses, résolurent de faire pencher la balance de leur côté. Ils virent leurs efforts couronnés de succès, car après 13 minutes de jeu ils réussirent à prendre l'avantage d'un point. Mais cette fois encore, les millionnaires, se remirent sur un pied d'égalité, en enregistrant un autre point.

La première période prit fin avec chacun 2 points.

La deuxième période fournit un jeu plus excitant. Les millionnaires, au bout de 6 minutes de jeu, firent à leur tour, pencher la victoire de leur côté, un autre point compté après 40 secondes plus tard, leur donnaient un avantage assez marqué. Nos locaux ne se laissèrent nullement intimider par cet avantage et se ruèrent à l'attaque mais leur jeu un peu trop individuel, leur fit perdre de belles chances de compter. Après 8 minutes de jeu le club étranger réussit encore une fois à prendre Comtois en défaut.

C'est à cette période, que le plus beau point de la saison fut compté. Lavigne se saisit de la rondelle, contourna ses filets, traversa les lignes bleues, déjoua les avant et défenses, fit une feinte habile devant le gardien des buts du Millionnaire et logea la rondelle dans le filet après la plus belle montée individuelle de la saison. Ce fut une ovation chez les quelques quatre cents admirateurs du St-Hyacinthe.

Mais ceci, ne donnait pas la victoire à nos locaux, mais ils devinrent plus confiants et une minute avant la fin de la 2ème reprise, ils purent diminuer l'avantage de leurs adversaires.

La cloche annonça la fin de la deuxième période avec le score de 5 à 4.

La 3ème période fournit un jeu plus défensif sur le côté des Millionnaires et nos locaux ne purent déjouer, leur gardien de buts qu'une seule fois, cependant que les visiteurs réussirent à prendre Comtois en défaut par deux fois.

C'est certainement grâce à l'habileté et au sang-froid de notre gardien de buts, que le pointage, ne fut élevé beaucoup plus haut.

Nos porte-couleurs ont certainement manqué de belles chances de compter, alors qu'à plusieurs reprises, ils se trouvèrent seuls devant Trépanier.

La cloche annonça la fin de la partie alors que le pointage final était 7 à 5 pour les visiteurs.

Alignement et sommaire

Millionnaires St-Hyacinthe
Trépanier, Buts, Comtois,
Aclair, Déf., Lafrance,
Lefebvre, Déf., Bourgeois
Gingras, Centres, Lavigne
Heroux, Ailes, Aubuchon
Benard, Ailes, Cantin

Substituts:
Millionnaires: Morin, La-
combe, Desbiens, Couillard,
St-Hyacinthe: R. Vaillancourt, A. Vaillancourt, Char-
tier, Gladu, Beauregard.

1ère Période — Points
Millionnaires: Desbiens,
(Aclair) 7.50; Benard (Gin-

Téléphone: 244 W-244 J-88

115 CASCADES

A. BLONDIN LIMITEE

Marchand en gros
—FOURNISSEURS—
Plomberie, Chauffage, Ferronnerie, Quincaillerie, Tapiserie,
Peinture, Vernis, Articles de Sports.
Ampoules électriques etc.
SAINT-HYACINTHE

A LA PORTEE DE TOUTES LES BOURSES

Dentiers et Travaux Dentaires de Toutes Sortes

84 MONDOR Dr YVES LAFLEUR ST-HYACINTHE
Tél. 884
Spécialité: Dentiers incassables.

gras) 13.41.

St-Hyacinthe: A. Vaillancourt (Gladu) 2.05; Aubuchon (Lavigne), 12.58.

Punitions:

Millionnaires: Gingras, Morin, Couillard.
2ème Période — Points
Millionnaires: Lacombe 6.10; Couillard (Lacombe) 6.50; Couillard (Desbiens) 8.13.
St-Hyacinthe: Lavigne 17.12.
A. Vaillancourt (R. Vaillancourt) 19.30.

Punitions:

St-Hyacinthe: R. Vaillancourt, S. Bourgeois.
3ème Période — Points
Millionnaires: Lefebvre 1.00; Lefebvre 14.39.
St-Hyacinthe: Lavigne (Cantin-Aubuchon) 15.38.
Arbitres: A. Prince, A. Halley.
Arbitres buts: G. Marcoux, L. A. St-Roch.
Chronomètre: R. O. Picard.
Pénitencier: E. O. Picard.

LIGUE DE LA CITE

La première partie de détail pour le championnat de la ligue de la cité eut lieu, lundi soir dernier, à l'Aréna Yamas-ka, entre les clubs Dr Daigle et Maskoutain.

Celui-ci remporta les premiers honneurs, en scortant 7 points, contre son adversaire 5.

Annoncez dans le "Clairon"

DESIREZ-VOUS une bonne propriété?

J'en ai plusieurs à être vendues à sacrifice. Voici la désignation et leur site: à St-Joseph, sur la rue St. Louis, maison de 7 appartements, poulailler, autres bêtises et 1 arpent de terre pour jardin; sur la rue St-Simon, deux logis de 6 appartements; sur la rue Piété, deux logis de 4 appartements, boutique de cordonnier et autres bêtises; au village de St-Liboire, propriété de Mlle Brodeur, comprenant 2 logis, garage pour 2 autos et jardin; sur la rue DuSéminaire, maison de 8 appartements, épicerie et autres bêtises, située sur un coin de rue, 90 pieds. S'adresser à M. Fédin-F. GE. LINAS, 26 rue Concorde, Ville. 41

AVIS PUBLIC

Canada, Province de Québec, District de St-Hyacinthe. No. 2139.

Cour Supérieure

A. Blondin Limitée, Dem., vs Jean Fouriez, Déf. Le treizième jour de mars 1933, à 2 hrs p. m., au No. 103, rue Cascadés, en la Cité de Saint-Hyacinthe, seront vendus par autorité de justice les biens meubles et effets mobiliers du défendeur saisis en cette cause et consistant en 6 show cases remplis de bonbons, chocolats, couteaux, fourchettes, vaisselle assortie, confitures, liqueurs, etc. Le tout, argent comptant.

H. E. BENOIT, H. C. S.

Saint-Hyacinthe, 1 mars 1933.

PUBLIC NOTICE

Canada, Province de Québec, District de St-Hyacinthe. No. 2139.

Superior Court

A. Blondin Ltd., Plaintiff, against Jean Fouriez, Def. On the 13th day of March 1933, at two o'clock p. m., at No. 103, Cascades Street, in the City of St-Hyacinthe, will be sold by justice authority all the moveables of the Defendant seized in the cause and consisting in 6 show-cases full of candies, chocolates, knives, forks, plates, jams, liquors, etc. Conditions: Cash.

H. E. BENOIT, H. C. S.

St. Hyacinthe, March 1st 1933.

VENTES PAR LE SHERIF

C. S. No 2119, District de Saint-Hyacinthe. — ELPEGE ROY, Demandeur; contre OSIAS RELLE, défendeur. 10. An emplacement situé au village de St. Joseph, on St. Louis street, composed (a) of a part of lot No. 185 on the cadastre of the parish of St. Hyacinthe the Confesseur; (b) Of the just north half of No. 186 and 187 on the same cadastre, to withdraw the part sold to Louis Bourassa, with the buildings thereon erected; 20. A piece of ground situated at the same place, to be taken at the front of a land known under No. 191 on the same cadastre, containing 2 arp. by 6 arp. To be sold d'un bloc, at the church door of the village of ST. JOSEPH, Tuesday, on the 21st day of MARCH next (1933), at 10 o'clock in the forenoon.

St. Hyacinthe, February 28th 1933. JOS. L. CORMIER, Sheriff.

PLACEMENTS RECOMMANDES

Province de Québec, 4 1/2 %
Cité de Montréal, 5 1/2 %
Cité de St-Hyacinthe, 5 %
Sœurs de la Présentation de St-Hyacinthe, 5 %
Frères du Sacré-Coeur, 5 1/2 %

Obligations:
\$100., \$500., \$1,000.

Encaissement des coupons sans frais.

RENÉ DESJARDINS

7 rue St-Denis

Tél. 50

ST-HYACINTHE

Représentant:

Crédit ANGLO-FRANÇAIS Liée

ses, étant la p. s. o. du lot No. 581 du cadastre de cette paroisse. 20. Une terre située au même lieu, de 2 arp. par 30 arp. avec bêtises, étant p. 582 du même cadastre. 30. Une terre située au même lieu, de 2 arp. par 30 arp. étant p. 583 du même cadastre; 40. Une terre située au même lieu, d'un arpent sur 30 arp. étant p. n. e. No. 584 du même cadastre. Pour être vendus les terres décrites aux paragraphes 2 et 3, d'un bloc, et les autres séparément, à la porte de l'église de la paroisse de SAINT-DENIS, mercredi, le 22 MARS prochain 1933, à 10 hrs. A. M. Saint-Hyacinthe, 28 février 1933.

JOS. L. CORMIER, Sheriff

C. S. No. 2120. — District de St-Hyacinthe. — ANTOINETTE GIARD, Demanderesse; contre PIERRE BOUFFARD, Défendeur.

10. Un emplacement situé au village de St-Joseph, sur la rue St. Louis, composé (a) De pt. du lot No. 185 du cadastre de la paroisse de St-Hyacinthe-le-Confesseur; (b) De la juste moitié nord des Nos. 186 et 187 du même cadastre, moins la partie vendue à Louis Bourassa; avec les bêtises y érigées. 20. Un terrain situé au même lieu pris au front d'une terre connue sous le No. 191 du même cadastre, de 2 arp. par 6 arp. Pour être vendus d'un bloc à la porte de l'église du village de ST-JOSEPH, mardi, le 21 MARS prochain (1933), à 10 hrs. a. m. Saint-Hyacinthe, 28 février 1933.

JOS. L. CORMIER, Sheriff

SHERIFF'S SALES

S. C. No. 2119, District of St-Hyacinthe. — ELPEGE ROY, Plaintiff; against OSIAS RELLE alias RAYLE, Defendant. 10. A land situate in the parish of St. Denis, on the 3th range, containing 1 arp. by 28 arp. with buildings, being the S. O. P. No. 581 on the cadastre of said parish; 20. A land situate at the same place, containing 2 arp. by 30 arp. with buildings, being P. 582 on the same cadastre. 30. A land situate at the same place, containing 2 arp. by 30 arp. being a part of No. 583 on the same cadastre. 40. A land situate at the same place, containing 1 arp. by 30 arp. being the N. E. P. No. 584 on the same cadastre. To be sold the lots described at the 2nd and 3rd paragraphs, d'un bloc, and the others separately, at the parochial church door of SAINT-DENIS, wednesday, on the 22nd of MARCH next (1933) at 10 o'clock in the forenoon.

St. Hyacinthe, February 28th 1933.

JOS. L. CORMIER, Sheriff.

S. C. No. 2120. — District of St-Hyacinthe. — ANTOINETTE GIARD, Plaintiff; against PIERRE BOUFFARD, Defendant. 10. An emplacement situate at the village of St. Joseph, on St. Louis street, composed (a) of a part of lot No. 185 on the cadastre of the parish of St. Hyacinthe the Confesseur; (b) Of the just north half of No. 186 and 187 on the same cadastre, to withdraw the part sold to Louis Bourassa, with the buildings thereon erected; 20. A piece of ground situated at the same place, to be taken at the front of a land known under No. 191 on the same cadastre, containing 2 arp. by 6 arp. To be sold d'un bloc, at the church door of the village of ST. JOSEPH, Tuesday, on the 21st day of MARCH next (1933), at 10 o'clock in the forenoon.

St. Hyacinthe, February 28th 1933.

JOS. L. CORMIER, Sheriff.

Petites Annonces

MAGASINS et LOGEMENTS A LOUER, rue Cascades. — S'adresser à A. Séguin, 91, rue Cascades. jno

A LOUER. — Belle grande chambre meublée. S'adresser à 3 rue Ste-Anne.

A LOUER. — Deux beaux logements de cinq appartements chacun avec chambre de bain; aussi plancher en bois franc. S'adresser à 10 rue St-Simon, téléphone 406. jno

A LOUER. — Logement de 11 appartements. Chambre de bain. Système de chauffage, etc. S'adresser à 117 Bourdages, Ville. jno

A LOUER. — Logement de 6 pièces, 3 chambres à coucher, 1 boudoir, salle à manger, grande cuisine, chambre de bain, bonne cave. \$16.00 par mois. S'adresser à JO. VITE SICCOTTE. jno

A LOUER. — Logement de 6 appartements avec salle de bain en tuile, eau chaude, chauffage central, etc. Situé au No. 338a boulevard Girouard. Un second logement de 4 pièces et un troisième de 5 appartements, chauffés, salle de bain, eau chaude, etc., situés aux numéros 320a et 320b, rue Girouard. S'adresser aux bureaux du "Clairon", téléphone 143. jno

AVIS. — Tous ceux qui auront du vieux plomb à vendre pourront le faire en s'ad. à: TOLE GAUFRE (DEALE, Eng., Place C. N. R. jno

A VENDRE. — Marchandises d'épicerie, une balance, une tondeuse électrique, 3 chaises de barbiér, un miroir et 2 lavabos. S'adresser à 51 rue Bourdages, Ville. jno

A VENDRE. — La Cité de Saint-Hyacinthe recevra d'ici au 31 avril 1933 des soumissions pour l'achat des matériaux de démolition de la bâtisse voisine de l'Hôtel de ville, ci-devant propriété de M. J. S. Beaudet, N. P. Pour détails et conditions, s'adresser au Greffier. 3-10-17-24m jno

A VENDRE. — Maison en brique, finie moderne. Située au coin de rues. Deux logements, 2 garages, près du marché. Conditions faciles. S'adresser aux bureaux du Clairon, téléphone 143. jno

A VENDRE. — Piano droit en très bon état. S'adresser à 61 rue Bourdages, Tél. 686w. jno

A VENDRE. — Maison de 10 logements, s'adresser à Azarie PHILIPPE, 2 St-Louis Village, St-Joseph. 24f-3m jno

DEBENTURES A VENDRE. — Débentures de la Cité de St-Hyacinthe à vendre au bureau du trésorier. Coupures de \$250.00 et \$500.00; échéances de 5, 10 et 15 ans; 5% d'intérêt payable semi-annuellement. 3-10-17-24-31m—7-14-21a jno

A VENDRE. — Moteur électrique de 7 forces à vendre à de très bonnes conditions. En parfait ordre. S'adresser à nos bureaux, 173 Blvd Girouard, téléphone 143. jno

MOULIN A VENDRE. — Moulin à Scie et à Farine, seul dans magnifique centre rural, en excellent état et en opération. S'adresser à Casier Postal 135, St-Hyacinthe. jno

A VENDRE. — Bon piano. S'adresser à 162 Concorde, Ville. jno

MAISON A VENDRE au prix de l'évaluation municipale, maison neuve de 9 appartements, fini moderne, plancher bois franc, beau grand terrain, coin. Très peu comptant, balance facile. S'ad. 4 rue Morrison, Tél. 785j. jno

A

COLONNES AGRICOLES

LA CRISE

Ses maux, ses remèdes

Nous publions ci-dessous le texte de la causerie prononcée par M. Léo Traversy, inspecteur-apicole, lors de la réunion des membres de l'Union Catholique des Cultivateurs, à St-Damase.

Il y a une maxime qui dit que personne n'est prophète dans son pays. Je ne sais pas si cette maxime est vraie ou fautive; j'aurais aimé à vous parler des beautés et des merveilles de l'apiculture, vous faire jouir d'une lune de miel sans déclin, mais en temps de crise c'est le devoir de tous d'étudier les problèmes et les principes qui, comme les doctrines, restent lettres mortes s'il n'y a personne pour les appliquer. C'est le devoir de l'U. C. C. comme celui de tout cultivateur de chercher à établir, de former et de faire prévaloir une opinion saine par les temps difficiles que nous traversons.

Le monde vit dans l'anxiété, ne sachant pas ce que demain lui réserve. Des milliers de cultivateurs et des millions de chômeurs sont dans un besoin pressant et les autres classes de la société craignent de s'y trouver bientôt.

La crise que nous traversons est une crise financière et économique; jamais connue dans l'histoire de l'humanité. Quatre années de guerres universelles et de destructions ont ruiné les nations à un tel point que la situation est grave et angoissante. Certains écrivains reprochent au général Foch de ne pas s'être rendu jusqu'à Berlin avant de dicter aux Allemands les conditions de l'Armistice; mais d'un autre côté Foch avait compris qu'il avait une autre victoire à gagner, je veux dire la victoire des idées et des principes qui devaient gouverner le monde après la capitulation de l'ennemi. Déjà le communisme s'affichait et Foch comprit qu'il n'avait pas une minute à perdre en mettant fin aux hostilités.

La guerre elle-même et les dix années de prospérité apparente qui la suivirent ont engendré: 1o. L'avidité, 2o. l'accumulation des richesses des nations dans les mains de quelques individus; 3o. le nationalisme excessif et le déséquilibre de la répartition de la richesse; 4o. le communisme et la révolte de l'homme contre Dieu. Voilà en bien peu de mots la situation dans laquelle nous sommes aujourd'hui.

Faisant miennes les paroles de l'honorable M. Tardieu, "Quand on voit, dit-il, la France, la Belgique, la Yougoslavie et d'autres peuples qui ne paient pas leurs dettes de guerre, on peut se demander où nous allons et de quoi demain sera fait."

L'Angleterre a fait un paiement aux Etats-Unis, dernièrement, mais elle a déclaré que ce paiement sera probablement le dernier. Quatre années de destructions ont enseigné à chaque peuple à se suffire à lui-même, à faire face à ses obligations, à élever des barrières tarifaires qui arrêtent le commerce, alors que le commerce doit être international."

Lucien Romier dans une de ses conférences à l'école des Hautes Etudes Commerciales, conférences données en octobre dernier, nous dit: "Si la crise se prolonge, si les continents continuent à rester dans leur particularisme, je crains que les foules ne se tournent vers une solution qui est à la fois une solution d'espoir mais de désespoir: le communisme. Voici maintenant ce que nous dit le Pape Pie XI dans son encyclique Quadragesimo Anno, à la page 38, deuxième paragraphe: "Il convient aussi que les diverses nations, si étroitement solidaires et interdépendantes dans l'ordre économique, mettent en commun leur réflexions et leurs efforts pour hâter, à la faveur d'engagements et d'institutions sagement conçues, l'avènement d'une bienfaisante et heureuse collaboration économique internationale."

Les pays neufs ont leurs productions destinées à l'étranger et c'est bien le cas pour le Canada qui ne peut certainement pas absorber toute sa production agricole et industrielle. Notre meilleur client c'est bien l'Angleterre mais n'oubliez pas qu'elle a une dette de guerre formidable. Nos plus gros budgets va pour l'armement, elle a des millions de chômeurs à nourrir, et j'ai

tout lieu de croire qu'elle donnera ses préférences à la Russie qui produit les 3/4 meilleur marché que n'importe quel autre pays puisque le peuple de la Russie travaille uniquement pour se nourrir, se vêtir et s'amuser.

Une des causes de la crise, et elle n'est pas la moindre, c'est l'apparition de la machine dans la production à déterminer, chez les peuples civilisés, de profonds bouleversements. Ce fut une révolution plutôt qu'une évolution. L'introduction de la machine, avec sa production mal répartie, a pour effet, de supprimer les quarts de métiers en créant petit à petit une classe de prolétaires qui sont destinés toute leur vie à rester salariés ou à devenir chômeurs à défaut d'ouvrage.

Une des dernières causes de la crise, c'est le drainage de l'argent de tous les peuples par les têtes dirigeantes du bureau central de la bourse qui se compose des plus grands diplomates et des plus grands financiers du monde qui centralisent le capital entre les mains de quelques individus.

Quels sont maintenant les remèdes aux temps critiques que nous traversons?

1o. Nous devons rétablir l'ordre par le sens social qui doit s'inspirer de l'esprit de sacrifice, de la charité, de la bonté entendue dans toutes les classes de la société.

2o. Par l'épargne et l'économie. La classe agricole ne doit pas désespérer puisqu'elle a un actif qui ne se trouve pas ailleurs: Nous avons une population rurale d'un esprit magnétique et apte à la colonisation. Notre pouvoir d'emprunt est encore excellent.

La classe agricole doit s'efforcer de comprendre plus que jamais que l'épargne et l'économie sont les plus belles vertus sociales que le peuple doit pratiquer. Votre bureau de direction pourrait fort bien s'occuper de créer dans notre paroisse une caisse d'épargne agricole pour le plus grand bien de nos cultivateurs. Vous me direz peut-être que les gens n'ont pas d'argent pour la fonder; mais n'y aurait-il pas moyen de lui appliquer les fonds du crédit agricole qui seront votés durant la session.

N'oublions pas que l'épargne viendra quand le cultivateur aura appris à satisfaire les besoins de sa province en exploitant plus que jamais les arts domestiques, l'industrie à domicile: texture du lin, confection d'étoffe, conserves alimentaires, cuisson du pain d'habitant etc., le tout s'inspirant du progrès et de l'art du temps. Au travail domestique on peut ajouter l'art d'agrément: musique, peinture, tricoter, broderie. Il y aurait donc cette note gaie, agréable, poétique, qui fera disparaître cet ennui qui au dire de Bossuet, constitue le fond de toute vie humaine.

En vous parlant d'épargne je crois bon de vous dire qu'il se dépense dans la province de Québec 33 millions de piastres annuellement pour les cigarettes.

Il y a deux ou trois ans j'ai calculé qu'une population rurale de 1500 âmes, dépense plus pour l'usage du tabac et de la cigarette, que chaque famille dépense pour l'achat du pain. Dans la ligne qui me touche de très près, j'ai calculé que cette même population rurale dépense annuellement 25 tonnes de mélasse en plus du sucre et du glucose. Cette consommation est l'équivalent de trente mille livres de miel que le cultivateur devrait produire en gardant quelques ruches pour les besoins de sa famille et la santé des enfants se porterait mieux.

En terminant, laissez-moi vous dire que la vie est une ascension! De même dans la vie agricole, il faut monter. L'Union Catholique des Cultivateurs, pour réussir, a besoin des capitaux et des intelligences; elle pourra atteindre son but, après l'effort des cultivateurs eux-mêmes, dans l'union de toutes les bonnes volontés et de tous les concours, en vue d'harmoniser et de faire fructifier l'industrie agricole dans l'ensemble de la production nationale.

Votre bureau de direction pourrait fort bien prendre les fonds de sa caisse et créer une bibliothèque agricole paroissiale pour répondre aux besoins de son avancement. Votre bureau de direction pourrait fort bien s'entendre avec les institutrices de la paroisse

ENGRAIS CHIMIQUE

L'approvisionnement des engrais chimiques au Canada

Le Canada se suffit maintenant par lui-même en ce qui concerne les engrais chimiques essentiels. On peut se procurer de l'azote de fabrication canadienne en abondance sous forme de sulfate d'ammoniaque, de cyanamide "nouveau procédé" contenant du nitrate, de phosphate d'ammonium et d'engrais organiques ordinaires comme le tankage (déchets d'abattoir), le sang desséché et la farine de poisson. En réalité le seul élément important entrant dans la fabrication des mélanges d'engrais ou employé pour l'application séparément et qui n'est pas produit au Canada, est la potasse.

Il se fabrique du superphosphate sur une grande échelle à New Westminster, C. - B., Traill, C. - B., Hamilton, Ontario et Belœil Qué., et un fait dont nous pouvons nous féliciter également, c'est que la qualité de ce superphosphate, grâce aux procédés modernes de fabrication employés, est supérieure à celle de la plupart des superphosphates étrangers au point de vue de l'assimilabilité et de l'état physique. Quant aux autres éléments on peut dire qu'ils sont au moins égaux et dans certains cas supérieurs aux meilleurs éléments fournis par les autres pays.

Pour tous autres renseignements sur les approvisionnements canadiens d'engrais chimiques s'adresser au Service des Engrais chimiques, Ministère de l'Agriculture, Ottawa.

ANIMAUX CANADIENS

Leur survivance

Au cours d'une causerie qu'il a prononcée devant le Progress Club de Montréal, réuni à l'hôtel Windsor, M. Allan N. Longstaff, du service de presse du Canadian National, a raconté comment le Canada avait réussi, grâce à des mesures de conservation intelligentes à éviter l'extermination complète du bison, de l'antilope, du boeuf musqué et autres animaux particuliers à notre pays.

Il raconta aussi l'histoire du professeur Bajkow, ancien ichthyologiste du Tsar de Russie qui réussit à échapper à la police russe après la révolution, et après une série d'aventures, fut nommé professeur de biologie à l'Université du Manitoba. C'est le professeur Bajkow qui a fourni les moyens de peupler les eaux vives de certains lacs du parc National Jasper, le lac Malin, par exemple, où se pêchent aujourd'hui des truites géantes. En 1927, par un seul petit poisson ne vivait dans ces eaux, mais l'an dernier, elles ont été ouvertes aux pêcheurs et les grosses truites y sont si nombreuses qu'elles attirent depuis les sportsmen du monde entier.

La causerie de M. Longstaff s'accompagnait d'un film documentaire intitulé "Fishing the High Spots" et tourné par le service cinématographique du Canadian National.

pour suivre gratuitement les cours d'agriculture qui leur sont spécialement donnés dans les cours des vacances, dans nos écoles d'agriculture d'Oka et de Ste-Martine.

Permettez-moi de vous informer que le ministre de l'Agriculture, de concert avec les autorités du conseil de l'Instruction Publique sont à élaborer un programme scolaire spécial dans le but de ruraliser l'Instruction dans nos écoles primaires et même secondaires. "N'est-ce pas justice élémentaire dit M. Jean Charles Magnan, pour l'habitant des campagnes qu'on lui rende son fils, au sortir de l'école, plus apte à l'aider dans sa carrière agricole."

Causerie donnée à la réunion de l'Union Catholique des Cultivateurs, St-Damase.

Février 1933.

Léo Traversy,
Insp. Apicole

THEATRE CORONA, No. 10,127
THEATRE CORONA, No. 10,018
THEATRE CORONA, No. 10,654
THEATRE CORONA, No. 10,084
THEATRE CORONA, No. 9,376
THEATRE CORONA, No. 9,418
THEATRE CORONA, No. 9,726
THEATRE CORONA, No. 9,781
THEATRE CORONA, No. 9,833
THEATRE CORONA, No. 9,877

ARBUSTES

Plantation de fondation

On entend par là les arbustes, plantes grimpantes, fleurs annuelles ou vivaces que l'on plante autour du mur ou de la fondation d'un bâtiment.

Trop peu de gens apprécient l'utilité de ce genre de plantation. Sans doute, les plantes ne dispensent pas de peindre ou de réparer, mais elles cachent et elles embellissent des bâtiments qui, sans elles, seraient ternes et laids. Il y a dans les villes et dans les campagnes des centaines de maisons, vieilles et neuves, que l'on pourrait améliorer par la plantation judicieuse de quelques arbustes ou de quelques plantes grimpantes, afin de cacher de grandes étendues de mur, d'adoucir des angles aigus et de faire ressortir les caractères désirables.

Toutes les plantations de ce genre devraient être aussi naturelles que possible. Celles qui ont l'aspect le plus agréable sont celles dont la largeur et la hauteur sont irrégulières. Ne plantez jamais en une ligne solide comme une haie; groupez plutôt les plantes par touffes ou par masses naturelles, et laissez l'herbe remonter jusqu'à la fondation dans un certain nombre d'endroits. Ayez soin que les arbustes à pousse élevée ne cachent pas les fenêtres, les soupiraux, les plantes à touffes basses, ou les motifs spéciaux d'architecture. Cependant, une erreur de ce genre peut facilement être rectifiée. On peut enlever les plantes à tout moment de l'automne ou du printemps et les placer là où l'on désire les avoir.

De toutes les plantes, les arbustes sont les plus utiles et les plus permanents. Ils devraient composer la masse des matériaux de plantation. Il n'est pas bon d'avoir un trop grand nombre de variétés, mais il faut qu'il y en ait assez, cependant, pour donner une succession de fleurs pendant toute la saison de floraison. Les plantations mélangées de conifères et d'arbustes à feuilles décidées sont excellentes, surtout lorsqu'on désire avoir de l'effet toute l'année.

Voici une liste d'arbustes désirables qui se sont montrés rustiques à Charlottetown; leurs noms sont donnés par ordre de floraison: Spirée à fleurs blanches, épine-vinette du Japon, spirée de Van Houtte, chèvrefeuille de Tartarie (Lonicera tatarica, variétés Grandiflora rubra et Morro-wi), lilas, war, Mad. Lemoine, Congo et Rothomagensis, rosier à feuilles rouges, rosier du Japon, seringat (Philadelphus coronarius aurea et Philadelphus Lemoinei Mont Blanc), Sorbaria sorbifolia var. Aitchisoni, Hydrangea arborescens et paniculata, cèdre pyramidal, cèdre globuleux, Retinospora pisifera filifera et pinus cembra. Ce dernier a une pousse très lente. Des spécimens de pinus cembra plantés en 1910 à la station expérimentale de Charlottetown, n'ont encore que 12 ou 13 pieds de hauteur.

Dans les endroits exposés ou ombragés, il faut planter des chèvrefeuilles, des lilas, des hortensias (hydrangées), des seringat et des épinettes-vinettes.

Les meilleures plantes grimpantes sont les suivantes: aristoloche siphon, vigne grimpante de Virginie, clématite de Jackman et morelle douce amère.

Les fleurs vivaces, les fleurs annuelles et les fleurs bulbeuses sont souvent utiles et aident à égayé les endroits nus et sombres. Il en existe un très grand nombre d'espèces parmi lesquelles on devra faire choix suivant les services qu'elles sont appelées à rendre.

Gordon C. Warren,
Station expérimentale fédérale,
Charlottetown, I. P.-E.

LE TABAC

Le tabac du Québec aux Antilles

Une consignation considérable de tabac de la Province de Québec, une quantité suffisante pour permettre à 18,000 fumeurs de "pétuner" sans arrêt pendant un mois vient d'être transportée aux Antilles par un cargo de la Canadian National Steamships.

Si considérable que soit l'expédition qui était adressée à la Jamaïque on la considère comme un simple envoi de débit, car avec sa population de 2,000,000 d'indigènes les Antilles sont un gros consommateur de tabac. Dans ces îles, en effet les femmes fument autant que les hommes.

ALIMENTS

A BÉTAIL

Le contrôle des aliments à bétail

Avant que le système du contrôle des aliments à bétail fut institué, mais surtout pendant la Grande Guerre et les quelques années qui suivirent, il y avait de grosses tentations par les fabricants d'aliments d'incorporer dans leurs mélanges, et surtout dans ceux dont l'emploi était le plus répandu et qui étaient le plus recherchés, comme le petit son (gru rouge) et les remoulages (gru blanc), des proportions importantes de matériaux relativement inférieurs comme les criblures de grain et la balle d'avoine, sans déclarer la présence de ces ingrédients. Stimulés par la concurrence, ces pratiques devinrent assez générales et s'aggravèrent de plus en plus; non seulement on employait des adjuvants inférieurs mais aussi des matières coriaces, répugnantes, délétères, comme les criblures chargées de moutarde, et les nourisseurs et leurs organisations s'en plaignirent. Il y a au Canada plus de 500 minoteries qui produisent un demi-million de tonnes de son, de petit son et de remoulages, et cependant il était difficile de se procurer ces sous-produits de meunerie sous une forme pure et non adulterée.

La loi des aliments à bétail, qui est appliquée par la Division fédérale des Semences, fut promulguée en 1920. Elle prescrit entre autres, que les sous-produits du blé ne doivent pas contenir d'adjuvants et que la qualité doit en être standardisée; que les aliments commerciaux mélangés doivent être garantis quant à la composition chimique et aux ingrédients, et que tous les aliments doivent être exempts de graines de mauvaise herbe, de débris et de matériaux qui les rendent peu appétissants ou mauvais pour les bestiaux ou les volailles. Depuis que ce contrôle a été appliqué, il en est résulté une amélioration dans la situation générale, et il n'y a eu que peu de plantes en ces dernières années en ce qui concerne la qualité et la pureté des produits de meunerie.

Les nourisseurs de bestiaux et de volailles, mieux renseignés sur les aliments et la science de l'alimentation commencent à demander des aliments de qualité. Maintenant que les matériaux nuisibles sont interdits et que l'emploi d'ingrédients de qualité inférieure a été exposé par la mise en vigueur de la loi, les fabricants éclairés peuvent satisfaire une concurrence malfondée. Beaucoup d'entre eux emploient des experts techniques et consultent souvent les institutions expérimentales afin de préparer des formules d'aliments sur une base scientifique. Ce développement n'a cessé de grandir depuis que la loi a été promulguée. Un autre développement récent, très utile également, a été la production commerciale de protéine et d'aliments minéraux qui doivent compléter les grains cultivés sur la ferme et les équilibrer.

RACE PURE

Qu'est-ce qu'un taureau de race pure?

On appelle taureau de race pure celui qui est éligible pour l'enregistrement dans le "herd-book", c'est-à-dire le livre généalogique de la race à laquelle il appartient. Ceci signifie que ses ancêtres sont dûment enregistrés, eux aussi, dans un livre généalogique, et peuvent ainsi être retracés jusqu'aux animaux qui ont été importés. A leur tour, les animaux importés doivent être enregistrés dans le livre de la société étrangère de la race. Ceci ne s'applique pas, bien entendu, à la vache Canadienne, car cette race a été créée dans ce pays.

Mais quelle garantie a-t-on qu'un animal est bien de race pure? Lorsqu'un veau est né de parents enregistrés, on peut demander qu'il soit enregistré dans le livre de sa race. Son père et sa mère doivent être indiqués sur cette demande, qui doit porter également la date de la saillie, la date de la naissance et un croquis des marques de couleur pour les races à couleurs inégales comme les races Ayrshire, Guernsey et Holstein. Si le père de l'animal appartenait à un autre éleveur à l'époque de la saillie, alors ce dernier doit signer un certificat de saillie. Lorsque la demande d'enregistrement est remplie, on l'expédie au Bureau d'enregistrement de la société qui s'occupe de la race en question et où elle est soigneusement comparée avec le livre généalogique de la race en question. Si le bureau d'enregistrement constate que tous les renseignements sont exacts, en autant qu'il peut juger, alors on délivre un certificat d'enregistrement pour l'animal, et son nom et son numéro sont inscrits dans le livre généalogique de la race à laquelle il appartient. On voit d'après ce qui précède qu'en dernière analyse, l'exactitude d'un pedigree, c'est-à-dire d'une généalogie, dépend des registres et de l'intégrité de l'éleveur.

Quelle est la valeur d'un taureau de race pure? D'après ce que nous venons de voir, dire qu'un taureau est de race pure peut signifier tout simplement que ses ancêtres sont inscrits dans un livre généalogique. L'animal peut avoir un bon type, mais sans mérite spécial au point de vue de la production. Ou encore il peut avoir été élevé en vue de la production et pas spécialement pour le type. Les expériences conduites sur les fermes expérimentales fédérales ont démontré que l'on peut, par l'emploi de taureaux de race pure, améliorer des troupeaux de vaches peu productives et les rendre bons producteurs, mais il faut dans ce cas choisir soigneusement les géniteurs parmi les familles bonnes productrices et d'un type raisonnablement bon. Cependant, le meilleur moyen encore d'améliorer un troupeau est d'employer un taureau qui a fait ses preuves, c'est-à-dire un taureau qui a démontré sa valeur en engendrant des filles bonnes laitières.

Alan Deakin, Généticien,
Ferme expérimentale centrale,
Ottawa

LES TOMATES

Les tomates des Antilles au Canada

A date, les Iles Bahama ont brisé tous les records d'exportation de tomates au Canada. Depuis le début de la saison elles nous ont envoyé huit millions de tomates, presque une pour chaque habitant.

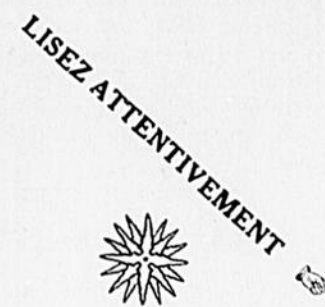
Ces tomates cultivées dans tout l'archipel de Bahama

Votre Journal d'abord....

ABONNEZ-VOUS

AU

CLAIRON



CHAQUE semaine votre journal vous apporte fidèlement les nouvelles des environs, de vos parents, de vos amis.

VOUS y trouverez aussi chaque semaine une série d'articles intéressants.

TOUT CELA et encore pour la modique somme de \$1.50 par année.

INUTILE donc d'y penser plus longtemps.

REMPLEISSEZ immédiatement le coupon ci-contre et envoyez-le dès aujourd'hui.

VOUS recevrez votre journal la première semaine suivant la réception du coupon dûment rempli.

ECRIVEZ lisiblement votre nom et adresse.

VOUS vous éviterez ainsi des retards inutiles.

Téléphone: Rédaction 498

AUX AMATEURS DE BRIDGE

La fameuse table de bridge électrique, mêlant et distribuant ses cartes, est maintenant arrivée au magasin

A. BLONDIN LIMITEE

Marchand en gros

115 rue Cascades,

Tél. 244W - 244J - 88

SAINT-HYACINTHE

ENTREZ ET VENEZ LA VOIR

RHUMATISME

(Suite de la page 2)

sont transportées en canot à Nassau et la chargées à bord des navires de la Canadian National Steamships.

L'une des îles de l'archipel qui envoient des tomates au Canada est Watlings, l'ancienne San Salvador où Christophe Colomb descendit pour la première fois en 1492 quand il découvrit l'Amérique.

LA SCIENCE POUR TOUS

Origine du jeu de balonçoire

Ce jeu, ou plutôt cet exercice, remonte à une très haute antiquité, puisqu'on en recule l'invention jusqu'au temps d'Océbalut, roi de Laconie, père d'Erigone et de Pénélope.

Ce prince, ayant appris de Bacchus l'usage du vin, fit boire du fruit de la vigne à ses paysans qui, dans leur ivresse, croyant avoir pris du poison, tuèrent Icarus. "A peine ce crime eut-il été commis, dit Demostrie, que les épouses des meurtriers furent saisies d'un transport de fureur et de rage que rien ne put calmer. L'oracle, consulté, ordonna que pour expier les crimes de leurs époux, on instituât des fêtes en l'honneur d'Icarus; ces fêtes furent nommées les jeux iariens. On les célébrait en se balançant sur une corde attachée à deux arbres: c'est ce que nous appelons aujourd'hui "escarpolette", de l'italien "scarpoletta", qui signifie une petite écharpe."

Dans les fêtes de vendanges, instituées en l'honneur du fils de Sémélé, les Latins étaient également dans l'usage de se balancer sur une corde attachée à des pins.

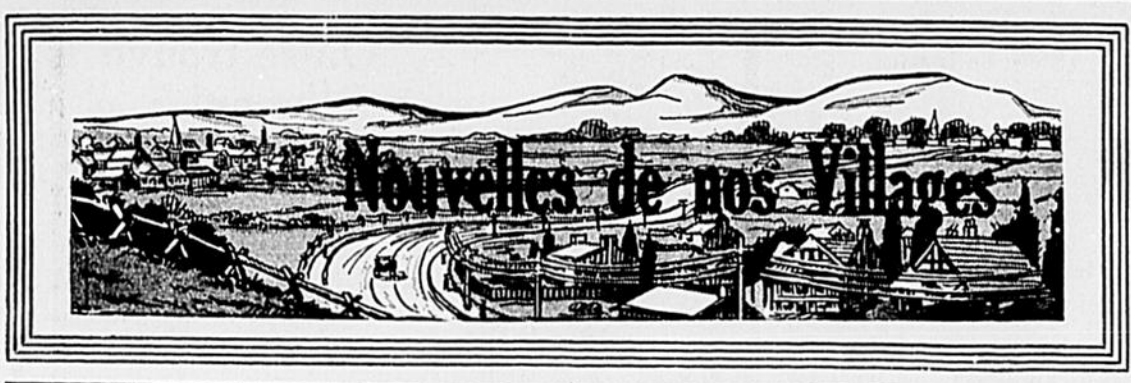
venir ainsi chez eux toute atteinte du cœur.

Pour lui assurer cette protection, l'enfant qui souffre de fièvre rhumatismale a besoin de traitement, et dans le traitement le repos joue un rôle très important. Repos veut dire le repos au lit. L'enfant doit rester au lit jusqu'à ce que l'infection soit enrayée, et il ne faut pas hâter la convalescence. Il faut faire disparaître tout foyer d'infection, tel que les amygdalites malades, et surveiller la santé générale de l'enfant.

Parents, votre médecin de famille ne pourrait pas donner à votre enfant les soins nécessaires, si vous n'avez pas recours à lui. L'enfant qui se plaint continuellement de douleurs dans les jambes ou dans les articulations, l'enfant dont les muscles de la figure et des membres se contractent spasmodiquement — symptôme précoce de la chorée ou "danse de Saint-Guy" — l'enfant qui subit plusieurs attaques de maux de gorge, l'enfant qui est pâle, maigre et irritable, réclame les soins du médecin. Ces symptômes ne causent aucun ou peu de tort s'ils sont corrigés à temps, mais s'ils ne sont pas soignés, ils produisent des effets désastreux.

Pour questions au sujet de la santé en général, écrire à l'Association Médicale Canadienne, 184 rue Collège, Toronto. Une réponse personnelle sera envoyée par écrit.

THEATRE CORONA, No. 8,963
THEATRE CORONA, No. 9,265
THEATRE CORONA, No. 8,127
THEATRE CORONA, No. 8,543
THEATRE CORONA, No. 8,654
THEATRE CORONA, No. 8,737
THEATRE CORONA, No. 8,910



MARIEVILLE

M. et Mme Lucien Aubertin, cantonnier, sont les heureux parents d'un nouveau garçon lequel portera le nom de Joseph, Julien, Claude, André Les parain et marraine étaient M. et Mme André Beauvais, de St-Jean.

M. et Mme Donat Ostiguy ont aussi l'honneur d'être les heureux parents d'un garçon qui aura pour noms: Joseph, Claude, Adrien. Les parain et marraine étaient M. et Mme Arsène Dion.

Un commencement d'incendie s'est déclaré chez M. L. Roch Orléan, lundi avant midi. Grâce à la prompt intervention des pompiers, les dommages ont été très peu élevés.

Le Couvoir Coopératif de Marieville, vient de commencer la cuisson pour l'année 1933. D'après les apparences les demandes vont être très grandes malgré qu'il ne fasse couvrir que les sujets ayant subi l'épreuve du sang.

La récolte de glace bat son plein et le transport se fait rapidement par camion.

M. Albert Verdon a été à se construire une église, tout près du couvoir Coopératif.

Pour la première fois, cette année le service d'autobus a été arrêté vendredi dernier à cause de la quantité de neige qui se trouvait sur le chemin entre St-Paul d'Abbotsford et Granby Heureusement que cet état ne dura qu'une partie de la journée.

Le gagnant du dernier tirage du Magasin Monnoir a été M. Victor Suprenant.

Mardi dernier notre club de hockey local a reçu la visite du club Hochelaga, de Montréal, et l'a défait par le score de 3 à 2 dans une des parties les plus contestées de la saison. Jeudi il est allé rendre visite au Chamby-Canton et est revenu avec une partie nulle de 4 à 4. Dimanche le club local a reçu le Viger et a été défait par le score de 2 à 1 après une période supplémentaire.

Le club des chanteurs ALL STARS, de Marieville, est allé rendre visite à nos bons amis de St-Jean-Baptiste et les ont défait par le score de 4 à 1. Il n'était pas surprenant que cette victoire resta aux chanteurs, avec ces joueurs tels que les Provost, Lussier, Gauthier, Ledoux, Savarie, etc.

ST-THOMAS D'AQUIN

Mercredi dernier, le 8 février, se réunissaient, chez M. et Mme Ulric Boulay, un groupe de parents et amis. Parmi les invités on remarquait: MM. et Mmes Ulric Boulay, Omer Boulay, Clodomir Drapreau de la Présentation, M. et Mme Henry Boulay et son fils, Mme Henry Dragon, Mme Henry Chagnon, Mme Adélaïde Gauthier et ses enfants Lucien, Jean-Paul, Lucille et Jeanne Gauthier, M. et Mme Wilfrid Gariépy son fils Georges ses filles Étielle et Yvonne et Laura Gariépy, MM. Adrien, Roland, Roméo, Armand, Laurent, Germaine, Laurette, Archambault les neveux Victor, René, Charles-Émile, Albert Boulay, Albany Poitras, Roger, Thérèse et Claude Nichol, Hervé et Rosaire Riendeau, Lionel Burque, Roland, Lucienne, Fleurette Grégoire, Lélianne Fortier, Albany Brunette Rosaire, Auger, M. et Mme Arthur Bérard M. Silva Lafrance, Mlle Lucienne Bérard, Louis-Philippe Gladu, Jeanne Boulay, tous de Saint-Hyacinthe et autres.

Il y eut chant, musique, danse, etc. Tous partirent à une heure très avancée avec un bon souvenir de leur belle soirée.

M. et Mme Emile Maynard recevaient bon nombre de parents et amis à une soirée intime. Il y eut partie de cartes, chant, musique déclamation etc.

Parmi les personnes présentes l'on remarquait: MM. et Mmes Albany Nichol, Joseph Gadbois, MM. Lionel et Albany Gadbois, Mlle Gadbois, tous de St-Barnabé, M. et Mme Albany Nichol, M. Jules Nichols, M. et Mme Roland Nichols, de La Présentation, MM. Wilfrid Maynard et William Bousquet, M. et Mme Oscar Lagassé, MM. Roger et Réal Lagassé, M. et Mme Joseph Laperle, Mlle Thérèse Annette, Jeanne Laperle, MM. Adrien et Maurice Laperle, M. et Mme Donald Desmarais, tous de St-Hyacinthe, M. et Mme Pierre Leclerc, M. Alfred Graveline, M. Adrien Beauregard, de St-Hyacinthe, M. Joseph Gauvin et sa fille Bernadette, Laurette, Hervé et Lucien Gauvin, M. et Mme Georges Simonneau, son fils Gérard, M. et Mme Stanislas Ouellette, M. Lucien Coderre, G. Bousquet, Jean et Bernadette Michon, Albany Bonin, M. et Mme Albany Fontaine, tous de St-Thomas d'Aquin.

BELOEIL

Mardi soir dernier M. et Mme Tancrède Lafontaine recevaient leurs parents et amis. Parmi les personnes présentes on remarquait: MM. et Mmes Tancrède Lafontaine, Alphonse et Wilfrid Beauchemin, Raymond et Armand Bourgeois, Calixte Lafontaine, Emery Provost, Arthur Many de Beloeil, J. H. Marcell de Chambly, Ambroise Harbec, St-Luc, Raymond Lafontaine Beloeil, Mlle Cécile Blanchard, Méthilde Archambault, de St-Marc, Irène Petit St-Denis, Blanche DesGranges, Montréal, Bernadine et Jeanne Trudeau, Berthe Lemoyne, St-Basile, Berthe Provost, Irène, Jeanne, Marie-Laure Many, Cécile Harbec de St-Luc, MM. ne Perrault, Thérèse, Cécile, Simonne, Lucienne, Claire et Lucille Lafontaine, Berthe Beauchemin de Beloeil, Léa et Cécile Harbec de St-Luc, MM. Raymond Préfontaine, Adrien Jean-Paul Trudeau, Donat, Camille et Uldéric Many, Paul et Arsène Beauchemin, Arthur, Lucien, Gaston et Noël Perrault, Emile Beauregard, Léo Beauregard, Albert et Léopold Lafontaine de Beloeil, Fernand, Orpha et Roland Beauchemin, Ste-Julie, Charles-Aimé Harbec, St-Luc, Bertrand Cormier, St-Basile, Donat Caille, St-Grégoire, Aimé Many Chambly, Robert Caty St-Jean, et Wilfrid Plante de Trois-Rivières.

La musique fut exécutée par M. Rosaire Cloutier, Paul-E. Blain, Maurice Perrault et Alphonse Beauchemin, Beloeil, Aimé Trudeau, St-Basile.

Il y eut chant musique et danse, A minuit l'on servi le café, sandwiches, gâteaux etc. Tous se retirèrent à une heure très avancée dans la soirée emportant un agréable souvenir de ce "rendez-vous" du "Bon vieux temps".

ST-HILAIRE

Le club de goret des Trentes, de St-Hilaire, a fait son début dimanche quinze jours en battant le club des "Montagnards" dans un résultat de 3 à 3.

Venant dans l'intention de les blanchir, dimanche dernier, le club des Montagnards a réjoué avec les Trentes une partie nulle de 2 à 2 avec deux périodes supplémentaires.

Les vainqueurs acceptent de leurs adversaires le défi pour la décision du championnat.

LAPRESENTATION

Le 16 février a été baptisée Mariette, Jacqueline, fille de M. et Mme Antonio Nichols, Parrain et marraine, M. et Mme Clément Hébert, oncle et tante de l'enfant. Nos félicitations.

On nous apprend que Mme Emile Chartier est de retour de l'hôpital St-Charles de St-Hyacinthe, après avoir subi une opération assez grave. Nous lui souhaitons le plus prompt rétablissement.

Ces jours derniers a eu lieu une veillée intime de parents et amis chez M. et Mme Joseph Giasson. Parmi les invités présents on remarquait: M. et Mme Joseph Giasson, M. et Mme Ulric Giasson, M. et Mme Paul Bienvenue, M. et Mme Hormisdas Palardy, Mlle Rose, Blanche, Dora et Laurette Giasson, Jeannette Leduc, Edouilda Côté, Flore et Thérèse Nichols, Edna et Thérèse Bienvenue, Jeanne, Yvonne et Lucille Chartier, Laurette et Alice Beauchemin, Berthe Larivière, MM. Armand, Harri et Robert Giasson, Adrien, Donat et Omer Provost, Maurice Beauchemin, Léo et Donat Larivière, Roger, Donat, Roland et Jules Nichols, Conrad et Roland Bienvenue, Georges Michon, Raoul Gagnon, M. M. Cordeau, ainsi que M. Robert de Ste-Madeleine. Tous se séparèrent à une heure avancée du matin, en emportant un agréable souvenir de cette belle soirée. Nos meilleurs remerciements à M. et Mme Joseph Giasson.

Au commencement de cette semaine à eu lieu le service anniversaire de M. François Larivière. Un bon nombre de parents et amis y assistaient.

ROUGEMONT

Le 16 courant eut lieu, chez M. et Mme René Girard, une partie de cartes. Parmi les personnes invitées l'on remarquait: M. et Mme Napoléon Girard, Origène Audette, Raphaël Audette, Docteur et Mme Albert Beauchamp, Polidor Benoit, Yvon Gemme, Oscar Dubuc, Salvane, P. Paquette, Aurélien Dagenais, M. René Paquette, M. et Mme Charles Lévesque, M. Anthime Paquette, Mlle Berthe, Lucille, Rolland de Girard, M. et Mme Ovide Robert, Mlle Réjeanne Lussier, de Marieville, M. et Mme Ernest Boulais. Tous se sont bien amusés et ont emporté un doux souvenir de cette belle soirée.

Le 18 février une réunion intime eut lieu chez M. Oscar Dubuc. Une partie de "Cinq Cents" fut donnée à cette occasion et l'on remarquait parmi les invités: M. et Mme Salvane, P. Paquette, Yvon Gemme, Origène Ouellette, Charles Lévesque, Raphaël Audette, Polidor Benoit, Joseph Normandin, Z. Martin, René Girard, M. René Paquette, Lionel Martin, François St-Pierre, Mlle Olivette Oustiguy, Mlle Solange et Germaine Normandin, Delphine Morin, Marie-Ange Gignac, Jeanne Dubuc, Cécile, Flore, Thérèse Paquette.

Tous revinrent enchantés de cette belle soirée où chacun prit sa large part de distraction.

Mlle Marie-Reine Normandin, est allée en visite chez des parents à Montréal. — M. et Mme Georges Lafleur, de St-Paul d'Abbotsford, en visite chez M. et Mme Valmore Robert. — M. et Mme Laurent Daigneault est en visite chez M. et Mme Z. Martin. — M. et Mme Albert Girard, de Ste-Ange de Monnoir, est en visite chez M. Emilien Dagenais. — M. et Mme Denis Aïx et leur famille sont allés visiter des parents à Ste-Brigide. — M. Emile Noisieux, M. Marcel Messier, du Collège de St-Césaire, étaient chez leurs parents dimanche dernier. — MM. Léon Meunier et Onésime Beauregard, étudiants au Séminaire de St-Hyacinthe, étaient chez leurs parents le 16 courant. — Mlle Marie-Paule Côté, institutrice de l'école No. 2 à Rougemont, est allée à Montréal en visite chez sa sœur, Mlle Adrienne Côté.

M. et Mme Joseph Normandin et leur famille sont allés à Montréal aux funérailles de Mlle Annette Charron, leur nièce. L'inhumation eut lieu à Ste-Ange de Monnoir.

ST-GUILAUME D'UPTON

Nous sommes au regret d'annoncer la mort de Mlle Jeannette Goutte, survenue subitement à l'âge de 30 ans. Elle faisait partie de la Congrégation des Enfants de Marie. Elle laisse dans le deuil son père, M. Achille Goutte, un frère Alphonse, de St-Guillaume d'Upton et une sœur Claire, de Montréal.

Les funérailles eurent lieu dans l'église paroissiale au milieu d'un grand concours de parents et d'amis. Le deuil était conduit par MM. Charles Arpin et Oscar Gervais, cousins de la défunte. Les porteurs étaient MM. Gaston Carrière, Théodore Ricard, Roland Vadeboncoeur et Laurent Belhomme. Portaient les rubans: Mlle Claire Morvan, Hermance Lamothe, Simone Belhomme et Cécile Fontaine. La bannière des Enfants de Marie était portée par MM. Charles-Émile Beaudet et Marcel Lussier. Les rubans par Mlle Thérèse Lussier et Yvonne Martin. La quête fut faite par Mlle Edith Salois et Imelda Guilbault. La levée du corps fut faite par M. l'abbé Emilien Paillé vicaire à St-Guillaume. Le service fut chanté par M. l'abbé Benjamin Morin, curé de la paroisse.

Nos sincères sympathies à la famille.

La semaine dernière un groupe d'amis se réunissaient chez Mlle Philéas Lamoureux. On remarquait Mmes Ph. Lamoureux, Hubert Ricard, Xavier Ricard, Edouard Proulx, Lorenzo Morvan, Doris Tessier, Victor Lussier, Raoul Groulx, Eugène Vandal, Orient Ponton, Jules Melançon, Lionel Lamoureux, Edouard Beaudet, Lucien Lefebvre, Cyrille Martin, Ludger Bourret, Henri Bissin, Lucien Larivière, Mlle Aimée L. Lefebvre, Yvonne Martin, Edith Salois, Thérèse Ricard, Jacqueline Morvan.

Après avoir pris part avec beaucoup d'émulation à une belle partie de cartes, on termina par du chant la soirée. Des prix ont été donnés par Mmes Victor Lussier, Lucien Martin, Xavier Ricard, Edith Salois, Lucien Lefebvre, Henri Bissin et Raoul Groulx. Les heureux gagnantes furent: Mmes Orient Ponton, Philéas Lamoureux, Eugène Vandal, Lorenzo Morvan, Doris Tessier, Edouard Proulx, Raoul Groulx, Mlle Aimée L. Lefebvre et Edith Salois.

Tous se quittèrent à une heure avancée enchantés de la veillée.

Mlle Stella Ricard en promenade chez sa sœur, M. Edmond Décaray. — M. et Mme Wilfrid Arquin, MM. Charlemagne Bourret et Dionis Taillon, de Drummondville, étaient à St-Guillaume dimanche dernier. — MM. Horace et Lucien Viens, de Montréal, chez M. Philippe Viens. — Mlle Anita Viens, de Montréal, chez son père M. Albert Viens.

Le club de hockey St-Guillaume recevait dimanche dernier la visite des Voltigeurs de Drummondville. La victoire est demeurée aux mains de l'équipe locale par un score de trois à deux.

THEATRE CORONA, No. 9,230
THEATRE CORONA, No. 8,611
THEATRE CORONA, No. 8,946
THEATRE CORONA, No. 8,544

ST-DOMINIQUE

Mme Xavier Brault, née R. Anna Frenière est décédée le 18 février à St-Dominique à l'âge de 47 ans et 11 mois.

Elle laisse dans le deuil son époux F. Xavier Brault; son père, M. Frédéric Frenière, ses fils René, Brault, Paul, Léo, Henri et Armand Brault; ses frères Hector Frenière, de St-Liboire, Frédéric et Adolphe Frenière, de Montréal, Louis Frenière, de St-Dominique, ses sœurs Emma, dame Napoléon Lussier, de St-Dominique, une belle-sœur, Mme Alfred Beaudry, de St-Hyacinthe, M. Louis Brault, des États-Unis.

La quête fut faite par Mmes Joseph Gatien et Albert Fugère.

Le service fut chanté par M. l'abbé Bouvier, curé de la paroisse. Le deuil était conduit par: M. Napoléon Dupont, maire du village M. Henri Maynard, maire de la paroisse.

Les porteurs étaient MM. Gédéon Gaudreau, Léonard Deslandes, Uclide Fugère, Joseph Beaugard, Emile Deslandes, C. Léon Gauthier.

Assistaient aux funérailles M. et Mme Grégoire Chabot de St-Rosalie, Mme Alfred Dufresne de Montréal, M. et Mme Arthur Frenière, M. et Mme Alfred Beaudry de St-Hyacinthe, M. Stanislas Daunais, de Ste-Cécile de Milton, MM. et Mmes Hector Robichaud, Edouard Laliberté, Joseph Lefebvre, Hyacinthe Vertefeuille, Aimé Laliberté, Xavier Lapierre, Hercule Bernier, M. et Mme Anselme Chabot de Ste-Rosalie, M. Frank Ledoux, M. E. Desautels, MM. et Mme Toussaint Gatien, Robert Chagnon, Mme Joseph Gatien, M. et Mme Albert S. Deslandes, M. Georges Gatien, M. et Mmes Albert Fugère, Léonard Deslandes, Adélaïde Lebeau, Ernest Beaugard, Henry Maynard, MM. Albert et Patrice Gatien, Edouard Leclerc, Mme Art. Robitaille, M. et Mme Wilfrid Lapalme, Mme et Mlle Gédéon Gaudreau, MM. Wilgis, Ulys, Ovide, Aldéa et Grégoire Gauthier, MM. et Mmes Uldéric Deslandes, Joseph Deslandes, Napoléon Deslandes, Adélaïde Tétrault, Adélaïde Gauthier, Alfred Deslandes, Joseph Lapalme, Albert Dubreuil, Albert Deslandes, Louis-Albert Archambault, MM. Emile Chagnon de St-Pie, Victor Dion, Louis Chicoine, Dominas Chicoine, Hormisdas Bernard, MM. et Mmes Camille Gaudreau, Agénor Dubreuil, Donat Deslandes, MM. Hervé Dubreuil, Albany Deslandes et un grand nombre d'autres parents et amis de la famille.

M. et Mme Gédéon Bergeron font part à leurs parents et amis de la naissance d'un fils baptisé: Joseph, Germain.

Parrain et marraine, M. et Mme Xavier Martin, de St-Pie.

Ces jours derniers avaient lieu, chez M. Léonard Delage, une jolie soirée surprise à l'occasion de son 35ième anniversaire de naissance. Les organisateurs étaient M. Dominas Chicoine et Augustin Thuot, tous conseillers du rang. Il y eut lecture d'une adresse par Mlle L. Gatien, institutrice et de riches cadeaux d'argenteries furent offerts à M. et Mme Delage, par Mmes D. Chicoine et A. Thuot. Malgré l'émotion M. Delage a su remercier ceux présents avec beaucoup d'élégance.

L'orchestre était sous la direction des frères Beaudoin, d'Upton et Petit, de Roxton Pond.

On remarquait M. et Mme Léonard Delage, héros de la fête, MM. et Mmes Gilbert Delage père, Augustin Thuot, Dominas Chicoine, François Bousquet, Emile Benoit, Elzéard Chicoine, E. Guertin, A. Archambault, Sylvio Vanasse, Arthur Bruneau, Nap. Houle, Nap. Bernier, Jos. St-Onge, R. Chicoine, Jos. Chagnon, E. Emile Benoit, Roméo Vertefeuille, M. Osa Plouffe, M. et Mme O. Chicoine, tous de St-Dominique, MM. et Mmes Laurent Vertefeuille, F. Ledoux, C. Chabot, de Ste-Rosalie, Gérard Vertefeuille, S. Brière de St-Hélène, Mlle L. Gatien, Mimi Belinsky, M. Rose Dupont, A. Chicoine, L. Beaudoin, L. Bouthillier, E. Chicoine, J. St-Onge, S. Chicoine, L. Lussier, Thérèse, Marie-Ange, Denise et Madeleine Chicoine, MM. G. Chicoine, G. Guertin, L. Thuot, A. Fugère, Noël Lussier, E. St-Onge, A. Guertin, G. Lussier, J. St-Onge, R. Touchette, A. Beaudry, G. Sicard, A. Chagnon, R. Gosselin, A. Vertefeuille, L. Ledoux, C. Ledoux, A. Beaudoin, H. Beaudoin.

Il y eut partie de Cinq-Cent, chant, déclamations et danses. Tous se sont réjouis et gardent un souvenir de cette soirée.

ACTON-VALE

M. A. Mc Iver, de New-York, était ici dimanche.

M. J. C. Phaneuf vient d'être nommé gérant local de Woodman's Ltd.

STE-HELENE

Lundi le 13 M. Roger Dupont, de Nicolet et sa sœur Rose-Marie, étaient en visite chez M. Z. Sawyer.

Vendredi le 15, eurent lieu les funérailles de Mlle Annette Auger, fille du Dr Auger, décédée à Montréal à l'âge de 26 ans. Assistaient aux funérailles: ses père et mère, M. et Mme. Cha E. Auger, ses frères Adrien et Antoine de Montréal, Désiré de l'Université Laval, Québec, ainsi que son cousin Gaston Hénault de Montréal, et un grand nombre d'amis. Nos sincères sympathies à la famille affligée.

M. Origène Bédard étudiant de Montréal passait la fin de semaine chez son père M. Ovide Bédard.

M. Philippe Girard et sa fille Alice se rendirent à St-Germain, pour assister aux funérailles d'un parent, M. Gagnelle.

Après avoir passé quelques années à Montréal, M. et Mme Adélaïde Houle reviennent sur leur terre.

M. Alphé Bouchier, de Woonsocket, est actuellement en visite chez son frère, Jean Bouchier. — M. et Mme Henry Hébert, de Wickham, visitaient les familles Lafrenière et Bouchier, ces jours derniers.

Mlle Thérèse Guertin a passé une semaine à St-Hyacinthe chez M. J.-E. Petit. — MM. Wilfrid et Armand Dolbec, et leur sœur Laurette sont allés visiter leurs parents à St-Aimé, dimanche dernier. — Mlle Simonne Houle, de St-Hyacinthe, était en visite chez sa mère Mme E. Houle ces jours-ci.

SAINT-PIE

La semaine dernière Mlle Lucrèce Grisé, de Saint-Césaire, était de passage à St-Pie, l'hôte de Mlle Madeleine Martin. En son honneur, jeudi soir dernier, Mlle Laurette Dufresne recevait à un "partie surprise" auquel assistaient Mlle Liliann et Jeannette Scotte de St-Hyacinthe. Samedi Mlle Marie-Jeanne Lapalme recevait à l'heure du thé. Mlle Berthe Martel recevait à une soirée intime samedi soir. Mlle Mimi Roy recevait à un bridge dimanche.

Jeudi dernier M. et Mme Honoré Meunier recevaient à une partie de Whist. Les personnes suivantes étaient présentes: MM. et Mmes Edmond Bousquet, Lucien Meunier, Eugène Chagnon, Hormisdas Chagnon de St-Dominique, Arthur Martin, Henry Hébert, Maxime Ruel, Eugène Ravenelle, M. Joseph Meunier, Mlle Ernestine Lapierre, Dora et Germaine Couture, Alice Martin, Marie-Ange Dérangon, Ann. Champigny, Germaine Champigny, Flore et Noëlla Ravenelle, Marie-Ange et Irène Malo et Mlle Authier, MM. Lucien Couture, Adrien et Lucien Malo, Omer Martin, Ovide Meunier, Gérard, Conrad et Doris Meunier, Maurice Dérangon, Esdras et Osa Champigny, Léonard Ravenelle.

Des prix furent distribués aux heureux gagnants. Le premier prix des dames fut gagné par Mlle Marie-Ange Dérangon; celui des hommes par M. Edmond Bousquet; les prix d'assistance par Mlle Germaine et Anna Champigny ainsi que MM. Ovide Lapierre et Henry Hébert. Après la partie il y eut chant et musique.

Tous se séparèrent à une heure avancée emportant un bon souvenir de l'agréable soirée.

Dernièrement M. et Mme Honoré Meunier et leur fils Lucien, M. et Mme Eugène Chagnon et leur fils Fernand, étaient de passage à Montréal les invités de M. et Mme Ernest Flibotte, constable, et de M. et Mme Rodolphe Flibotte. Durant leur voyage ils ont visité le salon de l'exposition des automobiles.

LES FINANCES PROVINCIALES

L'Hon. M. Stockwell faisait ses débuts, récemment, comme grand argentier de la province. Il s'est acquitté de sa tâche avec beaucoup de maîtrise et a créé une excellente impression. Le soin du trésor public, par le temps qui court, n'est pas une sinécure. Quand les affaires vont bien, il est toujours assez facile d'administrer des fonds qui rentrent d'eux-mêmes; mais quand toutes les sources de revenus se tarissent, on a peu comme des cours d'eau frappés de sécheresse, c'est alors qu'il faut du courage et de la prévoyance. M. Stockwell n'en manque pas, et il saura continuer la tradition de ses prédécesseurs.

Le discours sur le budget, qu'il a prononcé, ne contenait pas que de bonnes nouvelles, puisqu'il annonçait à tous la nécessité de restreindre les dépenses et de subir certains sacrifices. En effet, le point névralgique de cet exposé financier, c'est l'économie. On y annonce une diminution de \$5,145,000 dans les dépenses, sur un total de \$34,242,071. C'est beaucoup. Mais le gouvernement, en agissant ainsi, ne fait que se conformer aux conditions présentes. Les particuliers, dans la proportion d'au moins 80 pour cent, ont amputé leur budget personnel de 25 à 30 pour cent au moins. Plusieurs sont allés même jusqu'à 50 pour cent. Comment les administrations publiques pourraient-elles se soustraire à cette pratique générale?

L'an dernier on prévoyait, pour 1932, un revenu de \$38,895,286, et une dépense de \$38,736,499. C'était déjà une baisse sensible en comparaison des années 1929 à 1931. Mais la crise s'aggravait encore et les revenus diminuaient de toutes parts. On avait prévu un surplus de \$158,000, on enregistrait un déficit de \$384,000. Les recettes avaient été d'environ \$2,000,000 inférieures à celles que l'on avait espérées. La Commission des Liqeurs, les Terres et Forêts, ainsi que d'autres contributions, se ressentirent profondément de la dépression, et le gouvernement dut encaisser la perte. Notons pourtant que le déficit est sans gravité, attendu qu'il était plutôt minime et

Nombre de cas de pneumonie



Pour un effet stimulant plus fort, faites rougir la peau à l'aide de serviettes chaudes avant d'appliquer. Pour une action vaporisée plus forte faites fonder Vicks dans de l'eau bouillante et aspirez les vapeurs.

proviennent de rhumes négligés

A moins qu'il ne soit enrayé, le "petit rhume" diminue la résistance de l'organisme et fréquemment prépare la voie à la mortelle attaque de la pneumonie.

Il est sage de traiter tout rhume rapidement. Ceci a une double importance durant les quelques semaines prochaines alors que la pneumonie est à son apogée. Frictionné sur la gorge et la poitrine Vicks agit à la fois de deux façons pour soulager les rhumes:

(1) Ses vapeurs médicamenteuses dégagées par la chaleur du corps, sont aspirées directement dans les voies respiratoires irritées, détachant les mucosités et facilitant la respiration.

(2) En même temps il agit à travers la peau tout comme un cataplasme ou emplâtre, "soulageant" l'oppression et la douleur.

VICKS VAPORUB

AGIT DE 2 FAÇONS A LA FOIS



Percolateurs Grille-pain Fers à repasser ELECTRIQUES

Merveilleuse commodité à peu de frais

Les bas prix vous invitent à aménager votre demeure pour l'usage de l'électricité. Un percolateur et un grille-pain pour la table à dîner; un nouveau fer à repasser électrique pour la cuisine. Procurez-vous un ou toute la série de ces fidèles serviteurs qui actuellement, sont offerts à des prix intéressants et à des termes commodes, si désiré.

SOUTHERN CANADA POWER Company, Limited

"Appartenant à ceux qu'elle sert"

PRIX D'HIVER

la Colombie-Britannique est la CALIFORNIE DU CANADA

Prix Réduit de \$50

pour VANCOUVER et VICTORIA

aussi Seattle, Washington

Aller et Retour

DE

VANCOUVER

VICTORIA

SEATTLE

ST-HYACINTHE

\$135.00

Renseignements complémentaires

PACIFICQUE CANADIEN

coïncide, et des expéditions tels que la prime sur le blé n'ont jamais eu de succès comparables à ceux du retour à la simplicité des principes premiers, c'est-à-dire à un genre de vie limité aux moyens de chacun, et il vous demande votre concours afin de garantir que cette province, qui est la nôtre, continuera d'ouvrir la marche vers le maintien de ces principes premiers et leur application vigoureuse, en ce qui regarde

"Le Soleil"

THEATRE CORONA, No. 8,062
THEATRE CORONA, No. 9,644
THEATRE CORONA, No. 9,177
THEATRE CORONA, No. 8,806
THEATRE CORONA, No. 8,311
THEATRE CORONA, No. 8,480
THEATRE CORONA, No. 8,048



ST-EUGENE

Récemment avait lieu chez M. Xavier Girard, de notre localité, une grande veillée en l'honneur de Mlle Gabrielle Forcier à l'occasion de son dix-huitième anniversaire de naissance.

Parmi le nombreux groupe de personnes qui sont venues fêter Mlle Forcier nous avons remarqué:

M. et Mme Hector Beauregard, M. et Mme Stanislas Laprade, M. et Mme Téléphore Fafard, M. et Mme W. Laprade, M. et Mme Lucien Girard, M. et Mme Lucien St-Laurent, M. et Mme Hormisdas Limorge, M. Louis Girard, M. et Mme Messier, M. Ernest Desaulniers, Mlle Anna Laprade, M. Lachapelle, M. Rosaire Girard, Mlle Claire Messier, M. et Mme Roméo Fafard, M. Rolland Fafard, St-Nazaire, Mlle Yvette Beauregard, Mlle Héloïse Pépin, St-Hyacinthe, M. Antonio Labranche, St-Guilhem, M. Laurent Fafard, Mlle Simone Fafard, M. Benjamin Fafard, Mlle Alice Lachapelle, M. Chouinard, de Montréal, Mlle Rose Alba Lachapelle, M. Wellie Trinquet, Mlle Béatrice Laprade, M. Raoul St-Laurent, Mlle Gilberte Dion, Mlle Laurette Fafard, M. Sylvio Girard, M. Armand Girard, Mlle Alice Fafard, M. Charles Auguste Beauregard, Mlle Léa Trinquet, M. Ernest Trinquet, M. Montcalm Fafard, Mlle Rita Girard, M. G. Chabot, M. Léo-Paul Hébert, de St-Hyacinthe, M. Camille Déron, Mlle Thérèse Forcier, M. Omer Chenette, Mlle Gabrielle Forcier, M. et Mme Sophie Gladu, M. Paul Forcier, de Montréal, Mlle Beaudoin, de Ste-Hélène, fillette Pierrette, Roger, Fernande.

Parmi les musiciens qui ont pris part à la fête on remarquait: M. Dansereau, violon, directeur; M. Sciotte, banjo et mandoline; MM. Omer Chenette et Léo Laplante, guitare; M. Donat Chenette, violon; M. Léo-Paul Hébert, violon; M. Lemay, violon; M. Wellie Trinquet, violon; Mlle Thérèse Forcier, piano.

Il y eut aussi chant, déclamation et un goûter fut servi vers le milieu de la veillée. Ce ne fut qu'à une heure très avancée que les joyeux amis se sont séparés.

LA PRESENTATION

M. et Mme Josephat Loisel, née Floréna Hébert, font part à leurs parents et amis de la naissance d'un fils baptisé le 26 janvier dernier sous les noms de Baptiste, Alphonse, Edouard, Roméo. Le parrain et la marraine ont été M. Alphonse Hébert et Odina Guertin, grands-parents de l'enfant. Nos félicitations.

BELOEIL

La Chambre de Commerce de Beloeil vient de tenir son assemblée générale annuelle à laquelle assistaient la presque totalité de ses membres.

Les élections des officiers pour l'année 1933 ont donné les résultats suivants: président, M. Robert Daigle; vice-président, M. J.-A. Morier; secrétaire-trésorier, M. E. I-vart, Directeurs: MM. A. Cormier, J. Quintal, E. Rousseau, O. Vézina, J. Bélisle, W. Doré, E. Hubert, H. Bernard, M. V. Doré, président sortant de charge a été nommé président honoraire.

ST-SIMON

Le 21 février, a été baptisé Joseph, Edouard, fils de M. et Mme Albert Racine, Parrain et marraine, M. et Mme Edouard Racine, de St-Barnabé.—Aussi Joseph, Albert, Vincent, fils de M. et Mme Lionel Lincoirt, Parrain et marraine, M. et Mme Albert Pelletier, de St-Hugues.

—Dimanche eut lieu chez M. Arthur Gaudette une réunion de parents et d'amis. Parmi les invités: MM. et Mmes Albert Houle, Hervé Houle, Antonio Cusson, Lucien Cusson, Wilfrid Delorme, Clodomir Bernatchez, Albany Beauregard, Joseph Chapdelaine, Mme Victor Cusson, Mme A. Beauregard, MM. Gérard, Paul, Maurice Houle, Emile Beauregard, Roméo Beauregard, Antonio Beauregard, Maurice et Rolland Girard, violonistes, Benjamin, Georges Cusson, J. A. Simonneau, Gérard et Gaston Beauregard, Félix Dandaneault, Rolland Fontaine et A. Cardin, de St-Hugues, Gérard et Hector Ledoux, Mlles Thérèse Cusson, Florence Houle, Simone, Benoît, Rita et Irène Valcourt, Cécile, Thérèse, Yvonne, Rita Ledoux.

STE-MADELEINE

Il y eut réception ces jours derniers chez M. A. Guay en l'honneur de leur fille Fernande, à l'occasion de son anniversaire de naissance. On remarquait à cette fête: Mlle Simone Thérèse, M. Joseph Coutré, tous deux de Montréal, MM. et Mmes H. Borduas, A. Jourdain, A. Hébert, E. Gaudette, C. Millette, Mlles Laura, Simone et Achille Millette, G. Borduas, D. Brodeur, MM. A. Borduas, Maurice et Oliva Plamondon, G. Cordeau, Ferdinand et Lionel Robert, P. E. Tétrault, de Ste-Madeleine, M. et Mme Amédée Beauregard, Mlles Hortence et Suzanne MM. Levis et Bernard Beauregard, Mlles Bernadette et Antoinette Malo, ainsi que leur frère Jean Marie, Mlles Rose, Hélène et Yvonne Blanchard, Yvette Malouin, A. B. Sansoucy, J. Drolet, MM. Paul, Marcel, Léon Beauregard, L. Blanchard, de Ste-Madeleine, M. C. Hamel, C. Allaire, L. P. et Maurice Malouin, E. Sansoucy, G. Pigeon et R. Normande de Rougemont. De nombreux cadeaux furent offerts à l'héroïne.

—Jeudi dernier M. Wilfrid Robert recevait à une veillée intime leurs parents et amis. La musique et le chant cessèrent de se faire entendre qu'une heure très avancée. On se sépara avec regret emportant un agréable souvenir de ces deux joyeuses soirées.

L'ANGE-GARDIEN

M. et Mme Henri Bonneau, des États-Unis, sont en visite chez leurs parents: MM. Emery Bonneau et Sergius Lacoste. — Mme Zéphyr Bertrand, sa fille Madeleine et son fils Gaston, étaient de passage à Montréal, jeudi dernier. — Mme Joseph Monty et son fils Grégoire sont allés à Farnham dernièrement. — M. Gérard Bérard de Granby, visitait M. et Mme Hector Lajoie dimanche passé. — Mlle Cécile Lacoste, institutrice à St-Alphonse de Granby, était chez son père, M. Sergius Lacoste, dimanche dernier. — Mme Emile Gaudreau de St-Hyacinthe a passé quelque temps chez M. Hilaire Monty. — M. Henri Viens est allé à Montréal, samedi dernier.

STE-MADELEINE

Ces jours derniers avait lieu, chez Monsieur Alcibiade Lacombe, une veillée de parents et d'amis organisée par M. Conrad Bazinet. Étaient présents: MM. et Mmes Alcibiade Lacombe, Pierre Poirier, Antonio Lacombe, Ovide Choquette, Armand Lemonde, Albert Morier, Albany Loiseleur, MM. et Mlles Frédéric Choquette, Albert Chenette, Raoul Wellie, Alice Chenette, Thérèse, Irène, Laurette Deslauriers, Gerald, Paul, Marie-Rose, Anita Pigeon, Irène, Eveline Lemonde, Madeleine Desautels, Maurice Blanchard, Albert et Baptiste Bernard, Eugène et Gerald Dorothé, Plamondon, Laurette, Poirier, Fernande, Marie-Reine, Lucien Morier, Louis Choquette, Conrad Bazinet.

Il y eut chant, Musique et danse. Le joueur de violon était M. Delphis Lafrance. Tous s'amuseront et partiront à une heure avancée de la nuit.

Nos remerciements à M. et Mme Alcibiade Lacombe et Conrad Bazinet.

—De passage à Ste-Madeleine chez M. et Mme J.-O. Dansereau, restaurateur, M. et Mme Noé Tétrault, de Montréal.—Mlle Juliette Gignas, de Ste-Madeleine, est venue la semaine dernière, rendre visite à Mme Louis-Paul Phaneuf.

—M. et Mme Antonio Lacombe sont heureux de faire part à leurs parents et amis de la naissance d'une fille baptisée sous le prénom de Monique. Parrain et marraine, M. et Mme Grenier, grands-parents de l'enfant.

ST-DENIS

Mardi dernier, le 21 février, une soirée fut organisée chez M. et Mme Georges-Etienne Geoffrion et un souper fut servi aux invités parmi lesquels on remarquait: M. et Mme Georges-E. Geoffrion, Victor Geoffrion, leur fils, M. Nectaire Geoffrion, M. et Mme Ferdinand Petit, Mlle Léonie Petit, Mlle Isabelle Petit acc. M. Aimé Bourgeois de St-Antoine, M. et Mme Joseph Angers, St-Charles, Nectaire Angers, Marie Anne Angers, M. et Mme Damis Chaput, de St-Charles, M. et Mme Wilbrod Gariépy, Rolland Gariépy, Claire Gariépy, M. et Mme Jean-Baptiste Brodeur et M. Jean Brodeur, de Beloeil, M. et Mme Edmond Petit Bernard Petit, Marie Reine Petit de St-Antoine, M. et Mme Nectaire Geoffrion, M. Jacques Geoffrion, Marguerite Marie Geoffrion, M. et Mme Elzéar Geoffrion, M. Ovide Archambault, M. Ovide Archambault, Mlle Louise Archambault, M. Romelus Archambault, M. et Mme Adolphe Beauregard, M. Arthur Beauregard, M. Eldor Richard.

Il y eut partie de cartes, chant, musique et danse. Tous se sont bien amusés et ont emporté un gracieux souvenir.

MARIEVILLE

La semaine dernière un commencement d'incendie éclata chez M. Gladu, au Ruisseau Barré. Il a été vite éteint par les cultivateurs des environs.

—L'heureux gagnant du tirage du Magasin Monoir a été M. Michel Messier.

—M. Anatole Gignas s'est rendu acquiescer d'une épicerie licenciée, à Montréal.

ACTON-VALE

Plusieurs transactions ont été faites dans notre ville depuis quelque temps. M. Ul. Trahan a ouvert un magasin de coupons sur la rue Nationale; Mlle H. Désautels a acheté le stock de mode de Mme Albert Jetté et la transporté chez elle où elle va continuer le commerce.

—M. l'abbé Alphonse Deslandes est venu passer quelques jours dans sa famille, la semaine dernière.

—La collection des taxes dans notre ville se fait de ce temps-ci. — Il y aura plusieurs logis à louer ce printemps. — M. D. Désautels est à faire des réparations à sa maison. — Il y a beaucoup de maladie dans Acton. — M. Léon Gauvin est dangereusement malade.

NOTES LOCALES

CRAPAUD

L'équipe de Crapaud No. 3, se fait un plaisir d'annoncer à ses supporters qu'elle vient de remporter sa seconde victoire consécutive en 1933 aux dépens de l'équipe No. 5. La majorité est de 8,820 ce qui fait un grand total de 29,810 pour les six parties du match en faveur du No. 3.

Voici le résultat de dimanche le 26 février 1933 parties jouées dans le local du No. 5. Ouvrier Athlétique No. 3. Hébert 30,650; Chenette 23,130; Provost 23,980; Beaudoin 26,380; Burke, 22,780. Total: 126,920.

Ouvrier Indépendant Fontaine 19,790; Fleurant, 23,810; Hamel R. 22,590; Gazaille 25,190; Hamel C. 26,720. Total: 118,000.

Différence de 126,920 à 118,000: 8,820 en faveur de l'Athlétique.

Dimanche prochain le 5 mars au local du Club Ouvrier Athlétique No. 3 aura lieu un concours individuel entre 5 ou 6 joueurs des deux clubs ouvriers pour trouver le champion de la ville. Pour cette circonstance chaque joueur jouera 25 manches dans chacun des deux établissements. En foule à ces matches et voyez et jugez par vous-même la force de nos bons joueurs locaux.

ASSOCIATION DES PECHEURS DU YAMASKA

Nos lecteurs seront sans doute intéressés à connaître les règlements concernant le concours de pêche à la ligne à la main de l'Association plus haut nommée.

1. Le concours est limité aux poissons pris à la ligne à la main.
2. Le concours est ouvert à tout membre senior ou junior de l'Association dont la contribution annuelle est payée depuis au moins 360 heures avant la capture du poisson que l'on désire inscrire.
3. Le concours est ouvert du 1er avril au 1er janvier inclusivement.

4. Toute personne désirant inscrire un poisson au concours doit le faire au moyen de la formule imprimée sur le coupon; cette formule doit être valablement écrite à l'encre ou clavigraphiée et une réponse doit être faite à chaque question.
5. Les déclarations du coupon doivent être appuyées par deux témoins et en cas de doute ou sur la requête de deux membres de l'Association, le bureau de direction doit assementer le concurrent.

6. Tous les poissons entrés au concours doivent être pris au cours de la saison ouverte légale, et dans le Yamaska ou aucun de ses tributaires.

7. Le concours est divisé en trois classes: A—Achigan;
B—Doré;
C—Maskinongé.

Chacune de ces trois classes aura trois prix et un seul prix sera octroyé à un concurrent pour lui ou pour tout membre de sa famille.

8. Le nombre des inscriptions au concours n'est pas limité.

9. La distribution des prix aura lieu à l'assemblée générale annuelle et les prix remis en mains du gagnant lui-même. Le bureau de direction jugera les concours, ses décisions seront finales et les prix non réclamés à la distribution générale seront confisqués au bénéfice de l'Association.

LE COUREUR COTE

Le coureur Gérard Côté nous remet le pli suivant:

"J'ai pris connaissance de la note, parue à mon sujet dans ce journal et où l'on semblait me faire reproche d'avoir donné de la publicité à un de mes supporters, publicité injuste vis-à-vis de nombreux autres sportsmen qui m'avaient encouragé aussi.

"J'avoue sincèrement que telle n'était pas mon intention et que j'ai été grandement surpris de lire le communiqué ayant trait à moi. Le message que j'ai envoyé au journal avait été préparé rapidement alors que je faisais mes derniers préparatifs pour le Marathon et je n'ai pas eu idée qu'en mentionnant le nom de mon plus fort supporter, je commettais une injustice envers les autres. Je m'excuse donc auprès des personnes concernées et leur renouvelle mes plus chauds remerciements pour ce qu'elles ont fait pour moi.

Signé: Gérard COTE.

ACADEMIE ST-DOMINIQUE

Dimanche passé, le 26 février se disputait une intéressante partie de goudet au Collège du Sacré-Coeur. Les "Philosophes" du Collège étaient aux prises avec les vaillants joueurs de l'Académie St-Dominique. Ce dernier grâce à son jeu d'ensemble triompha par le score de 6 à 3. Dès le début de la partie, tout annonçait l'enthousiasme et le désir de gagner de la part de chacune des deux équipes.

A la première période, les collégiens semblaient vouloir écraser les gars de l'Académie car ils scorèrent trois points contre un pour l'Académie. Les scoreurs furent, Paul Leclerc, Ferrier Vincent, R. Gosselin et M. Benoit.

A la seconde le St-Dominique débuta en lion et parvint à égaliser les chances. G. Benoit comptant les deux points. A la dernière, vers les cinq premières minutes, M. Benoit déjoua une seconde fois Ad. Verrette. Dans les dix dernières minutes, J. Campbell et G. Létourneau comptèrent les deux derniers points.

La partie fut très chaude et le St-Dominique ne fut assuré de la victoire que lorsque la cloche annonça la fin de la partie.

Les joueurs qui se distinguèrent furent: P. Leclerc, M. Benoit, Ch. Rivard, G. Benoit, J. Campbell, P. E. Bélanger, F. Vincent, G. Létourneau, etc.

Les arbitres étaient M. Frappier et M. Dansereau.

Alignement
St-Dominique Collège S. C. R. Benoit, buts, Ad. Verrette M. Benoit, déf., F. Halley Th. Ménard, déf., F. Vincent G. Benoit, ailes, P. Leclerc G. Gladu, ailes, G. Choquette J. Campbell, centre, Ch. Rivard St-Dominique: P. E. Bélanger, H. Charbonneau, G. Létourneau, C. Morier, A. Dupont, E. Martel, R. Senécal. Sacré-Coeur: R. Gosselin.

L'Académie St-Dominique félicite le "Sacré-Coeur" pour l'aimable réception et pour leur bel esprit sportif.

E. Martel, sec.

LETTRE DE QUEBEC (Suite de la page 1)

M. Duplessis, chef de l'opposition, a déclaré avoir reçu des lettres favorables et défavorables au sujet du bill en question. C'est pourquoi il importe que le bill soit référé au comité des bills publics afin que tous les intéressés puissent y exprimer leurs opinions. M. Duplessis ajoute que ce n'est pas le temps de changer le Code civil et l'administration du commerce, et que les répercussions de ce bill ne sauraient être que dommageables.

L'honorable Arcand, ministre du Travail, admet que le problème actuellement devant la Chambre est important, et que tout en n'endossant pas le bill en son entier, il trouve qu'il y a lieu cependant à un amendement de la loi des ventes à tempérament.

L'honorable M. Taschereau dit que la question est difficile, et remercie M. Dugas de l'avoir soumise à l'étude de la Chambre. Certains s'objectent au bill, dit le premier ministre, parce que si on empêche les ventes à tempérament on empêche la production et par suite on augmente le nombre des chômeurs. La loi des ventes à tempérament, il est vrai, donne lieu à des abus, mais il n'y a pas de lois parfaites ici-bas.

Le bill sera soumis au comité des bills publics mercredi prochain.

Au début de la séance, le premier ministre a annoncé que la Cour Supérieure, à Montréal, venait de déclarer la Loi des accidents du Travail constitutionnelle, renversant ainsi le jugement du Juge Delorimier.

La Chambre est sortie de son calme jusque-là continu, au cours de sa séance de mercredi après-midi. Un bon nombre de projets de loi furent soumis, fournissant l'occasion de certains débats qui n'ont pas manqué d'intéresser.

Le bill No. 176 présenté par M. A. Caron, député des Îles de la Madeleine, modifiant l'article 27 de la loi des véhicules automobiles a été adopté en deuxième lecture à la suite d'un amendement proposé par le député de Beauce et adopté par la Chambre.

Le député de Beauce, M. Ed. Fortin, en amendement au bill en question a proposé: "Que les voitures à traction animale sur les grandes routes soient munies, une heure après le coucher et une heure avant le lever du soleil, d'une lumière blanche en avant et d'une lumière rouge en arrière.

MM. Geo. Dansereau, député d'Argenteuil, Lamoureux, député d'Iberville, le docteur Lemieux, de Wolie et Charbonneau, de Napierville, se sont fortement prononcés contre l'amendement de M. Fortin.

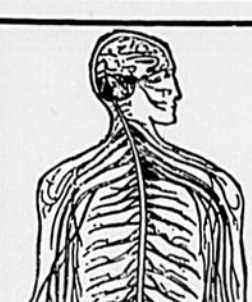
Le premier ministre Taschereau s'est alors levé et a déclaré être en faveur de l'amendement pour le principe de la chose. "J'ai proposé, il y a quelque temps, que le bill de M. Caron soit référé au comité d'agriculture, comme la question intéresse surtout les cultivateurs, a dit M. Taschereau, et certains ont vu là l'enterrement du bill. Je vais voter pour l'amendement pour sauver le principe. Mais il importe quand même de faire une campagne d'éducation à cet effet à travers la province dans le but de convaincre nos cultivateurs du bien fondé de cette mesure de protection pour la vie des individus". M. Taschereau trouve, cependant, que l'amendement ne vas pas assez loin, que la loi n'est pas complète. Cette loi est non seulement utile, mais nécessaire. L'amendement est mis au vote et la Chambre l'adopte.

Le bill No 195 présenté par le député Bédard relativement à la modification du Code municipal en ce qui concerne la vente des immeubles pour taxes a été référé au comité des bills publics.

Le bill No 2 concernant la modification de la loi du salaire minimum des femmes, présenté par l'honorable Arcand, a donné lieu à une discussion assez prolongée et provoquée par M. Duplessis et M. Guertin, de Hull. Le bill a été adopté en deuxième lecture.

Le bill en vue de modifier la charte de la cité des Trois-Rivières, et présenté par M. M. Caron, a provoqué un débat passablement animé entre le premier ministre, le chef de l'opposition, l'hon. Perrault et M. Paul Sauvé, député de Deux-Montagnes.

M. Duplessis a soulevé le débat relativement à la clause du bill se rapportant à la International Paper Co. et confirmant une exemption de taxes accordée par la ville des Trois-Rivières dans le contrat intervenu entre les deux par-



Où se trouve l'ennui ?

Maladie de coeur, Asthme, Pneumonie, Tuberculose, Respiration difficile, Autres maladies des poumons Etc.

Ces maladies et de nombreuses autres peuvent s'attribuer à une pression indue sur l'épine dorsale, — causée par un alignement défectueux des vertèbres.

LA CHIROPRAQUE

peut seule amener les corrections nécessaires et améliorer votre santé.

C. A. BISHOP D. C.

Tél. 822

16 Rosalie, ST-HYACINTHE

FAITES L'ESSAI DU SIROP DE SAVOYANNE COMPOSE

Jouissez d'une bonne santé en gardant l'estomac et les intestins en condition normale.

Le sirop de Savoyanne No. 1 n'est pas purgatif; il est digestif, tonique et excellent pour la grippe et les bronches. Le No. 3 est un purgatif et recommandé pour la constipation légère. Le No. 6 est un purgatif très actif. Il est recommandé pour les cas chroniques de la constipation.

Essayez-le et vous en obtiendrez le même soulagement que tous ceux qui en ont fait usage

Ces remèdes sont préparés par: W. BRUNEAU & FILS, Fabricants du Sirop de Savoyanne Composé, Saint-Georges de Windsor, Comté de Richmond

EN VENTE DANS TOUTES LES PHARMACIES

Si votre dentier est grand — Si vous éprouvez une sensation désagréable — Si vous avez souvent mal à la tête — Si, quand vous riez, vous laissez paraître trop de caoutchouc. — Si vos dents sont trop blanches ou trop petites. — Si vous voulez un ouvrage différent et supérieur. RESOVIN ET NOUVELLES DENTS TRUBYTE, vous donneront satisfaction complète. — DENTS SANS PALAIS. HYGIENIQUES. D'une beauté jamais égale.

Dr A. BEDARD, chirurgien-dentiste
190 Girouard Tél. 423 ST-HYACINTHE

DEMENAGEMENT

J'ai le plaisir d'apprendre au public que j'ai déménagé mon garage dans l'ancien local occupé par le Garage Chagnon puis Boivert No. 111 rue St-Michel.

Ce garage a une capacité de 30 chars et est entièrement à l'épreuve du feu; c'est un endroit idéal pour le stockage d'hiver. Prix spéciaux pour réparations d'hiver

GARAGE LUCIEN PLAMONDON

(Réparations générales)

111 rue St-Michel près Girouard Tél. 376
AUTREFOIS RUE WILLIAM PRES CONCORDE

ATTENDEZ !!

PROCHAINEMENT VENTE DE BANQUEROUTE

du Stock de

S. Bourgeois & Cie, Inc.

-- par --

MAISON CODÈRE Ltée de Sherbrooke

IL NOUS fait plaisir de vous offrir, cette année, des prix spéciaux sur la tôle gaufrée, Marque Nu-ROOF.

La tôle de marque Nu-ROOF est la seule dans son genre sur le marché et nous vous l'offrons à des prix les plus bas.

Les feuilles Nu-ROOF couvrent 33 pes de largeur, lorsque posées sur le toit. Elles couvrent une longueur de 2 à 10 pieds alors que les autres marques ne couvrent que 30 et 32 pouces.

A. BLONDIN LIMITEE

115 Cascades, Tél. 88 et 244W-244J, St-Hyacinthe

M. Duplessis est d'opinion que cette exemption de taxes confirmée par le gouvernement est un attentat à la charte de la ville des Trois-Rivières. C'est une injustice envers les citoyens de la ville des Trois-Rivières, car ce sont eux qui doivent supporter le fardeau de cette exemption, car la ville a dû augmenter leurs taxes de 5 cents du \$100, pour équilibrer son budget. La International Paper Co., d'après M. Duplessis doit à la ville des Trois-Rivières \$12,500 pour ses taxes.

Dans sa réponse, le premier ministre fait remarquer à M. Duplessis que les revenus de la ville des Trois-Rivières ne sont pas en aussi mauvaise posture. Il y a 13 ans, la ville passait un contrat avec la International Paper Co. lui accordant une exemption de taxes pendant vingt ans, la International Paper s'engageant à cons-

truire son propre aqueduc et des égouts à ses frais. Depuis 13 ans, la ville n'a jamais réclamé de taxes à la compagnie. Un nouveau régime prend l'administration de la ville et demande à la compagnie de payer ses arriérés de taxes. La compagnie refuse, et décide de venir devant la Législature pour faire ratifier l'exemption de taxes renfermée dans son contrat avec la ville des Trois-Rivières.

"Depuis 33 ans que je suis dans la politique j'ai dû donner bien des mauvais votes, mais le vote que j'ai donné à la International Paper Co. est celui que je regrette le moins," a ajouté M. Taschereau.

AQUILA

